



DOCUMENT DE REFERENCE 2007



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 17 avril 2008 sous le numéro R.08-025. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié *"si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes"*. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- figurent dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2007 sous le numéro R.07-028 : le rapport de gestion du conseil d'administration (pp. 25 à 42), les comptes consolidés (pp. 43 à 66), les comptes annuels (p. 43 à 66), le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 (pp. 66 à 67).
- figurent dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 12 septembre 2006 sous le numéro R.06-0144 : le rapport de gestion du conseil d'administration (pp. 29 à 41), les comptes consolidés (pp. 42 à 75), les comptes annuels (pp. 42 à 75), le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 (p. 76).

Les informations incluses dans ce document de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de ORAPI, 5, Allée des Cèdres – 01150 SAINT-VULBAS, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.ORAPI.com)

SOMMAIRE

1	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ORAPI.....	3
1.1	PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE	3
1.2	HISTORIQUE DE LA SOCIETE.....	3
1.3	PRESENTATION DES ACTIVITES D'ORAPI.....	3
1.4	POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS.....	7
1.5	COMPTES CONSOLIDES : CHIFFRES CLES (KEUR).....	9
1.6	ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 01/01/2008.....	10
1.7	ORGANISATION FONCTIONNELLE DU GROUPE AU 01/01/2008.....	11
1.8	RESSOURCES HUMAINES	11
1.9	OUTIL INDUSTRIEL	11
2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL.....	12
2.1	INFORMATIONS GENERALES.....	12
2.2	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL.....	21
2.3	EVOLUTION DU CAPITAL	25
2.4	AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ORAPI.....	25
2.5	COURS DE BOURSE	26
2.6	SCHEMAS D'INTERESSEMENT DES SALARIES	26
2.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	27
3	RAPPORT DE GESTION, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS 2007.....	27
3.1	RAPPORT DE GESTION	27
3.2	COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007	47
3.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007.....	76
3.4	INFORMATIONS PRO FORMA.....	78
3.5	EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES COMPTES.....	78
4	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	79
4.1	DIRECTION GENERALE.....	79
4.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION	79
4.3	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE.....	81
4.4	PRINCIPES DE CONTROLE INTERNE	82
4.5	COMMISSAIRES AUX COMPTES	82
4.6	CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	84
4.7	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LE CONTROLE INTERNE	86
4.8	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	93
5	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2008	95
6	DOCUMENTS SOCIAUX	104
6.1	COMPTES ANNUELS DE ORAPI SA	104
6.2	TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	123
6.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007	123
7	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	125
8	TABLES DE CONCORDANCE.....	125
8.1	TABLE DE CONCORDANCE GENERALE.....	125
8.2	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	129

1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ORAPI

1.1 PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

La société ORAPI conçoit, fabrique et commercialise des produits consommables techniques nécessaires à l'entretien, la maintenance du matériel et des machines, le process de fabrication, l'hygiène et la décontamination dans tous les secteurs d'activité : industrie, transports, collectivités et services. La mission d'Orapi consiste à fournir aux personnels chargés de l'entretien, de la maintenance et aux personnels de production les produits nécessaires pour faciliter et espacer leurs interventions, augmenter la fiabilité et la longévité de leurs outils de travail et ainsi réduire les coûts d'entretien et de production.

Orapi a développé un modèle d'intégration verticale de sa chaîne de valeur. Orapi dispose des équipes de Recherche et Développement permettant de concevoir et d'adapter ses produits en fonction des évolutions réglementaires, des demandes des marchés et des innovations techniques. Orapi possède également les outils de production lui permettant de fabriquer la majeure partie des produits commercialisés dans toutes les régions du monde. Orapi dispose enfin des structures commerciales en propre ou avec des partenaires pour assurer la diffusion de ses produits auprès d'un très grand nombre de clients.

1.2 HISTORIQUE DE LA SOCIETE

1968 : Création de la société ORAPI (Office de Recherche et d'Application de Produits pour l'Industrie).

1993 : Construction d'une usine à Lyon (France) et création d'un Laboratoire de Recherche et Développement.

1995 : Création de la division internationale.

1996 : Vente de produits ORAPI à travers la distribution professionnelle spécialisée.

1998 : Acquisition de la société canadienne RELEASALL à Montréal. Mise en place d'une stratégie d'ouverture de filiale de distribution. Ouverture de la première filiale en Amérique du Nord à Montréal.

2000 : Introduction du Groupe ORAPI au Marché Libre. Acquisition de la société anglaise PRONATUR et de la marque SPECTRACOLOR.

2002 : Acquisition de la marque DEGRYP-OIL et de la technologie du conditionnement des aérosols. Intégration de la marque IMPACT ADHESIVE à Bradford - UK et de la technologie des adhésifs techniques. Acquisition de la société scandinave NORMAX. Transfert au Second Marché.

2003 : Acquisition de la société américaine ICG et de sa marque TESTRON.

2004 : Certification ISO 9001/14001. Ouverture de la filiale asiatique à Singapour.

2005 : Acquisition des sociétés lyonnaises LUPROTEC et Laboratoires MEYSSOL.

2006 : Acquisition de APPLIED CHEMICALS ASIE et APPLIED CHEMICALS EUROPE

2007 : Rachat d'actifs et du fonds de commerce de Gramos Applied UK et acquisition de la société DACD

2007 : Mise en service du site principal de Lyon St Vulbas accueillant également LUPROTEC.

1.3 PRESENTATION DES ACTIVITES D'ORAPI

A) Le métier d'ORAPI : Conception, Fabrication et Commercialisation de consommables techniques pour l'entretien du matériel et des machines, le process industriel, le nettoyage, l'hygiène et la décontamination

- Une présence sur toute la chaîne de valeur

Le groupe ORAPI formule, fabrique, conditionne et commercialise des produits nécessitant un savoir-faire chimique pour des applications mécaniques afin d'assurer la couverture de l'ensemble des besoins liés à l'entretien et la maintenance du matériel et des machines, le bon déroulement du process de fabrication mais aussi l'hygiène et la décontamination dans tous les secteurs d'activité.

- La Recherche et le Développement

La technologie et le savoir-faire du groupe ORAPI s'appuient sur la chimie organique pour proposer à ses clients des solutions adaptées à leurs besoins et leurs méthodes de travail, ainsi qu'à l'évolution des machines et matériaux.

Fort d'une équipe de plus de 15 ingénieurs et techniciens chimistes en lien avec le Laboratoire central de Lyon - St Vulbas, Orapi fait évoluer en permanence ses formulations pour proposer des solutions innovantes ou s'adapter aux nouvelles exigences réglementaires et environnementales. Orapi s'appuie également sur des structures externes comme le CNRS ou l'université Lyon I ainsi que sur des partenariats avec des centres de recherche privés.

Un des axes de développement du groupe Orapi est notamment le développement de gammes de produits issus de composants naturels à très fort taux de biodégradabilité et sans toxicité pour l'environnement.

- Des outils de production intégrés

Grâce à ses **cinq usines de production** réparties sur **trois continents** (Etats-Unis, Asie et Europe), le groupe ORAPI est en mesure de formuler, fabriquer et conditionner ses gammes de produits au plus près de ses clients. Cet outil de production a pour vocation d'allier souplesse et réactivité afin de répondre par des solutions techniques adaptées, des gammes étoffées et une offre compétitive aux exigences multiples des clients utilisateurs.

B) Le positionnement du groupe ORAPI : L'expert au service de ses clients

- Le savoir-faire de l'expert

Les produits de **haute technicité** conçus par le groupe ORAPI sont des détergents, des lubrifiants, des graisses, des colles et adhésifs. Ces produits dégrippent, nettoient, fixent, assemblent, lubrifient, protègent, étanchéifient, et décontaminent les machines et le matériel. La spécificité d'Orapi réside dans sa capacité à développer pour un de ses marchés et/ou un de ses clients un produit spécifique permettant de résoudre une problématique particulière et permettant notamment l'utilisation de matériels et machines dans des conditions sévères ou en milieu hostile.

Cette adaptabilité aux marchés de niche confère à Orapi une image de qualité et de technicité permettant de conserver un haut niveau de valeur ajoutée sur les produits vendus.

- Le partenaire privilégié des utilisateurs

Lorsque notre force commerciale apporte la préconisation technique adéquate, les produits du groupe ORAPI apportent une **protection optimale** des machines et du matériel, permettent d'espacer les périodes d'intervention et prolongent ainsi leur durée de vie. Ces gains pour nos clients permettent d'une part d'offrir un haut niveau de valeur ajoutée et d'autre part d'assurer un fort caractère de récurrence aux ventes.

- Une offre globale

Le groupe ORAPI est aujourd'hui en mesure de proposer des gammes de produits larges et profondes dans l'ensemble des secteurs d'activité, ainsi qu'un réel support technique aux utilisateurs. Historiquement, Orapi s'est avant tout développé dans les consommables de maintenance du matériel et des machines dans l'industrie. Pour faire face à la désindustrialisation notamment en Europe, Orapi a étendu ses gammes vers le process, l'hygiène et la décontamination et s'est adressé à de nouveaux marchés dans le secteur des collectivités et des services.

C) Les produits : Une offre adaptée à tous les besoins

Les produits du Groupe sont constitués d'une large gamme incluant : nettoyeurs (dégraissants, désinfectants, produits d'hygiène et de décontamination, tampons d'essuyage), lubrifiants (graisses, huiles), colles et adhésifs (cyanoacrylates, anaérobies, neoprenes). Ces produits sont commercialisés sous différents conditionnements : tubes, boîtes bouteilles, jerrycan, seaux, fûts ou containers selon les applications et la demande du marché. Orapi dispose de plus de 7 000 formules représentant plus de 10 000 références vendues sous une vingtaine de marques dont trois principales : ORAPI, TESTRON et APPLIED.

Les principales matières premières et emballages utilisés sont : des bases de graisses, de colles, des bases pétrochimiques, des solvants, des acides, des emballages plastiques, métalliques et cartonnés. Certaines matières ont connu des évolutions de prix significatives notamment celles liées aux produits pétroliers. Orapi s'adapte à ces variations de prix en faisant évoluer ses formules, en diversifiant ses approvisionnements et en adaptant ses tarifs.

Chaque produit d'Orapi répond à un besoin technique spécifique qui peut toutefois trouver des applications clients variées sur différents marchés. De manière synthétique, Orapi distingue deux grands types de marchés :

- Industrie et Process (52% du CA)
- Collectivités et Services (42% du CA)

Industrie et Process



En 1968, ORAPI (Office de Recherche et d'Application de Produits pour l'Industrie) est né pour fournir aux personnels chargés de l'entretien les produits indispensables :

- pour augmenter la fiabilité de leurs outils de travail
- pour accroître leur longévité
- et réduire par là même les coûts d'entretien.

Présent aujourd'hui dans plus de 80 pays et reconnu mondialement pour son savoir-faire, ORAPI conçoit et fabrique des produits de « Technologie Avancée » de base chimique pour la production et la maintenance industrielles : lubrifiants, nettoyeurs, adhésifs et produits d'étanchéité.

Ce large spectre d'intervention se retrouve bien entendu dans la diversité des utilisateurs, qui sont des acteurs de marchés aussi divers que l'électronique, l'automobile, l'aérospatial, le nucléaire, l'agro-alimentaire, la pharmaceutique, le bâtiment ou bien encore de nombreuses divisions de l'industrie générale.

La commercialisation des produits de la marque ORAPI est assurée de façon efficace :

- via un réseau mondial de filiales et de distributeurs professionnels (fournitures industrielles, fournitures agricoles, quincailleries,...)
- soit directement auprès des industriels et des constructeurs (SNCF, EDF, EADS - Aérospatiale, Valéo,...).

Les gammes de produits Applied intégrées depuis 2006 renforcent les compétences du groupe dans les produits utilisés dans le process industriel et contribuent à améliorer l'image de technicité d'Orapi tout en lui offrant de nouveaux débouchés.

▪ Collectivités et Services : Marque TESTRON et Applied



Pour le marché des collectivités et services, Orapi a développé des gammes de produits liés à la maintenance mais surtout à l'hygiène, la décontamination, le nettoyage et la désinfection.

TESTRON est une référence dans le domaine des collectivités et des administrations (écoles, mairies, cantines, hôpitaux, cliniques, ...) et des services (hôtels, restaurants, centres commerciaux et de loisirs, ...).

La marque commercialise des produits d'hygiène et de sécurité, de nettoyage, traitement de surface et décontamination.

En tant que référents dans l'hygiène et le traitement des surfaces, les produits TESTRON sont distribués directement aux professionnels. Ils sont utilisés par les plus prestigieux hôtels (Four Seasons, Sheraton, Hilton, Marriott,...).

Applied Chemicals dispose d'une gamme très pointue pour des produits de nettoyage dans le secteur des transports (train, poids lourds, aviation) ainsi que des produits de détergence pour des unités de lavage (hôpitaux, compagnie aériennes,...).

D) La commercialisation : Des circuits de distribution de qualité adaptés à chaque segment de clientèle

ORAPI utilise différents modes de distribution de ses produits. Les modes de distribution sont fonction :

- du stade de développement des marques du groupe selon les zones géographiques
- du segment de marché ou du type de clientèle visée
- des habitudes de consommation des marchés.

▪ La distribution professionnelle

En France, les produits de la marque ORAPI sont majoritairement distribués via la distribution professionnelle. La distribution professionnelle est le circuit le mieux adapté pour fournir aux utilisateurs le niveau de service et de conseil que le groupe ORAPI estime essentiel. Elle offre notamment un effet de levier qui permet de démultiplier le nombre potentiel de clients.

En outre, ce mode de distribution offre à nos technico-commerciaux et aux vendeurs auprès de nos distributeurs la possibilité d'établir un dialogue direct avec les utilisateurs, ce qui reste un élément essentiel de la maîtrise et du développement des ventes.

En France, le groupe ORAPI vend ses produits à ses distributeurs. Les produits sous la marque ORAPI sont distribués dans près de 1 200 points de vente.

Les principaux clients en France sont des chaînes intégrées telles que Auto-Distribution, Orefi, Renault Agriculture (...), des groupements comme Socoda, Cofaq, Tout Faire, des grandes surfaces de bricolage (GSB) comme Castorama, Leroy-Merlin, et enfin des fournitures industrielles/quincailleries traditionnelles indépendantes.

La vente via la distribution est également très développée au Royaume Uni et en Amérique du Nord où ces modes de distribution sont majoritaires.

▪ La vente directe

En France, ORAPI réalise également une partie de ses ventes en direct avec des grands comptes lorsque un suivi technique ou un développement spécifique est demandé par le client. Le groupe Orapi réalise également de la vente directe au travers de ses filiales françaises spécialisées.

Pour développer les ventes sur des zones ou des marchés sur lesquels ORAPI est en phase de croissance, des forces de vente directe sont mises en place. C'est notamment le cas de nos filiales à l'étranger où le développement du chiffre d'affaires et de la notoriété de nos marques passe principalement par des forces de ventes qui réalisent une approche directe de l'utilisateur.

▪ Les distributeurs partenaires à l'étranger

Dans les zones où ORAPI ne disposent pas encore de filiales, le groupe s'appuie sur un réseau de distributeur partenaire qui assurent la diffusion des produits. A titre d'exemple, ORAPI dispose de partenaires privilégiés en Afrique du Sud, en Australie/Océanie mais aussi en Pologne et dans nombreux pays émergents.

La répartition géographique des activités du groupe ORAPI est présentée en page 71 - 72 du présent document.

E) Le marché : Une stratégie de niche et de valeur ajoutée

Le chiffre d'affaires par zone géographique est présenté p. 28 du présent document. L'information sectorielle est présentée pp. 71 et 72 du présent document.

▪ Une tendance de marché suivant la tendance du marché industriel mondial

Le groupe ORAPI est un acteur unique sur son marché historique dans la mesure où il est le seul fabricant à proposer une offre produit pour chacune des opérations réalisées par un service entretien et maintenance.

En conséquence, il n'existe pas de données sur cette niche permettant d'estimer précisément le marché et son évolution. Néanmoins, au travers des informations recueillies sur le terrain tant en France qu'au travers de ses différentes filiales, il ressort que l'évolution du marché suit majoritairement celle de l'industrie dans le monde. La tendance générale est donc celle d'un marché stagnant ou en légère progression en Europe et en croissance modérée sur les marchés émergents.

Dans son rapport annuel 2007, le groupe Henkel estime que le marché des adhésifs, joints et produits de traitement de surface s'élève à 52 Milliards d'euros dans le monde en progression de 3 à 4%.

▪ Une offre à plus forte valeur ajoutée notamment en Europe

La faible croissance du marché européen a conduit le groupe ORAPI à se développer vers les produits techniques à plus forte valeur ajoutée :

- d'une part en orientant son approche commerciale vers les collectivités et/ou entreprises de services dont le marché reste porteur sur cette zone géographique, toujours dans le but d'entretenir le matériel et les machines

- d'autre part en développant des solutions répondant spécifiquement aux besoins des utilisateurs de consommables techniques entrant dans les process de fabrication.

A titre d'information, le Conseil de l'Industrie Chimique Européen (CEFIC) s'attend à une hausse de la production de l'industrie chimique de 2,6% (hors pharmacie) en 2007, par rapport à 2,1% en 2006. Cette augmentation est clairement au dessus du taux de croissance moyen sur les cinq dernières années. Pour 2008, les estimations du CEFIC anticipent un ralentissement des industries chimiques et un taux de croissance de 1,9%.

▪ Les principaux concurrents

Les fabricants concurrents du groupe ORAPI sont principalement deux multinationales, leaders du marché :

- la division Adhesives Technologies du groupe Henkel incluant notamment la marque Loctite fortement spécialisée dans le domaine des colles mais également dans le traitement de surfaces. Cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 5,7 milliards d'euros en 2007.

- ITW (16 milliards de dollars dont 1 milliard de dollars pour la division Fluides), conglomérat américain diversifié possédant dans le monde une trentaine de marques suite à une politique active d'acquisitions.

Des sociétés de tailles moyennes sont également présentes comme la société CRC Industries, détenue par le groupe minier américain Berwind.

En dehors de ces 3 acteurs principaux, chaque pays industrialisé possède de nombreux acteurs locaux de petite taille (dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 30 millions d'euros). Sous l'effet conjugué du renforcement des contraintes réglementaires et environnementales en termes de fabrication, transport et commercialisation (étiquetage, fiches de données de sécurité), le coût d'entrée ou de maintien sur ce marché est en forte augmentation. Ces sociétés ont par conséquent de plus en plus de difficultés pour survivre et le secteur tend à se cristalliser au travers d'une phase de concentration et de réduction du nombre d'acteurs crédibles.

1.4 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

	2003	2004	2005	2006	2007
Immobilisations incorporelles	608	346	2 543	5 954	7 290
Immobilisations corporelles	2 280	947	348	2 690	9 923
Total Investissements	2 888	1 293	2 891	8 644	17 213

La société a mené depuis plus de cinq ans une politique d'investissement significative soit au travers d'investissements directs soit au travers d'opérations de croissances externes. La société a ainsi régulièrement investi dans ses installations industrielles, et ce en parallèle d'acquisitions de sociétés. ORAPI a acquis en 2007 certains éléments des actifs et du fonds de commerce de Gramos Applied UK ainsi que le groupe français DACD. Ces acquisitions ont permis au groupe de renforcer son outil de production et sa présence commerciale au Royaume Uni et dans l'hexagone, tout en élargissant son offre de produits techniques et en se renforçant sur le canal de la vente directe en France.

Comme indiqué en 2006, compte tenu de sa croissance, le Groupe Orapi a réalisé, au cours de l'exercice, la construction d'une nouvelle unité de production, d'une surface de plus de 9 000 m² dont la mise en service a été réalisée au cours de l'été 2007. Ce site de production, situé sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain près de Lyon, compte parmi les plus modernes en Europe sur ce métier.

Ce nouveau site a notamment pour objectifs :

- de disposer des capacités de production nécessaires au développement d'ORAPI
- de fabriquer les produits dans des conditions optimales d'efficacité et de sécurité
- d'optimiser les coûts de production et administratifs.

ORAPI a procédé le 28/02/2007 à une vente en l'état futur d'achèvement du bâtiment à un investisseur pour un montant de 6 007 KEUR, et a conclu un bail commercial d'une durée de 9 ans avec cet investisseur.

Au 31/12/2007, l'impact sur le bilan consolidé de ce projet est le suivant :

- actifs détenus en vue de la vente : 192 KEUR
- montants HT versés : 5 673 KEUR
- montants HT dus : 219 KEUR
- montants facturés par Orapi à l'investisseur et encaissés dans le cadre de la cession : 5 706 K€ HT.

1.5 COMPTES CONSOLIDES : CHIFFRES CLES (KEUR)

Comptes de résultats (KEUR)	31-déc.-07	31-déc.-06
Chiffre d'Affaires	57 931	38 403
Résultat Opérationnel courant	5 178	2 454
Autres produits et charges opérationnels	-949	-133
Résultat opérationnel	4 229	2 321
Coût de l'endettement financier net	-743	-328
Résultat net	2 475	1 416
Résultat net (part du Groupe)	2 392	1 416
Nombre d'actions existantes	1 961 274	1 761 053
Résultat net par action en euros	1,22	0,80
Nombre d'actions maximales après les levées	2 011 074	1 810 853
Résultat net dilué par action en euros	1,23	0,78

Bilans (KEUR)	31-déc.-07	31-déc.-06
Actif non courant	24 845	14 153
Actif courant	27 401	19 985
Actifs détenus en vue de la vente	1 770	3 153
Total Actif	54 016	37 291
Capitaux propres	19 027	13 490
Passif non courant	16 125	9 345
<i>dont dette financière à plus d'un an</i>	<i>13 363</i>	<i>7 874</i>
Passif courant	18 306	12 976
<i>dont emprunts et dettes financières à moins d'un an</i>	<i>5 589</i>	<i>3 195</i>
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	558	1 480
Total Passif	54 016	37 291

L'année 2007 a été marquée par une forte progression du résultat opérationnel courant de +111% à 8,9% du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel s'est également accru de +82,2% à 7,3% du chiffre d'affaires. Cette progression des résultats s'est accompagnée d'une forte augmentation de la capacité d'autofinancement à 3 712 KEUR en hausse de 31,8%. La variation de BFR liée au rachat d'actifs de la société Gramos Applied UK a eu un impact défavorable sur la variation de BFR du Groupe à hauteur de 1 200 K€. Les flux de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 2 298 KEUR. Ces flux de trésorerie ont permis de financer une partie des investissements réalisés (9 089 KEUR) soit dans le cadre de l'exploitation courante, soit pour les acquisitions détaillées ci-après. Le solde a été financé par des nouveaux emprunts, concours bancaires et grâce à l'augmentation de capital réalisée.

L'année 2007 a été marquée par l'acquisition :

- de certains éléments des actifs et du fonds de commerce de Gramos Applied UK, fabricant et distributeur de produits consommables techniques pour les industries, les transports, les secteurs alimentaires et l'hygiène. La reprise des actifs a été réalisée par la société Orapi Applied Ltd, société et détenue à 80% par Orapi SA et à 20% par des dirigeants du groupe Orapi.

Entrée dans le périmètre de consolidation le 17 mai 2007, Orapi Applied Ltd a réalisé un chiffre d'affaires comptabilisé sur la période de 6 057 K€ soit 10,5% du chiffre d'affaires consolidé annuel.

- du groupe français DACD, qui fabrique et commercialise principalement en France des produits consommables techniques pour l'industrie et les services.

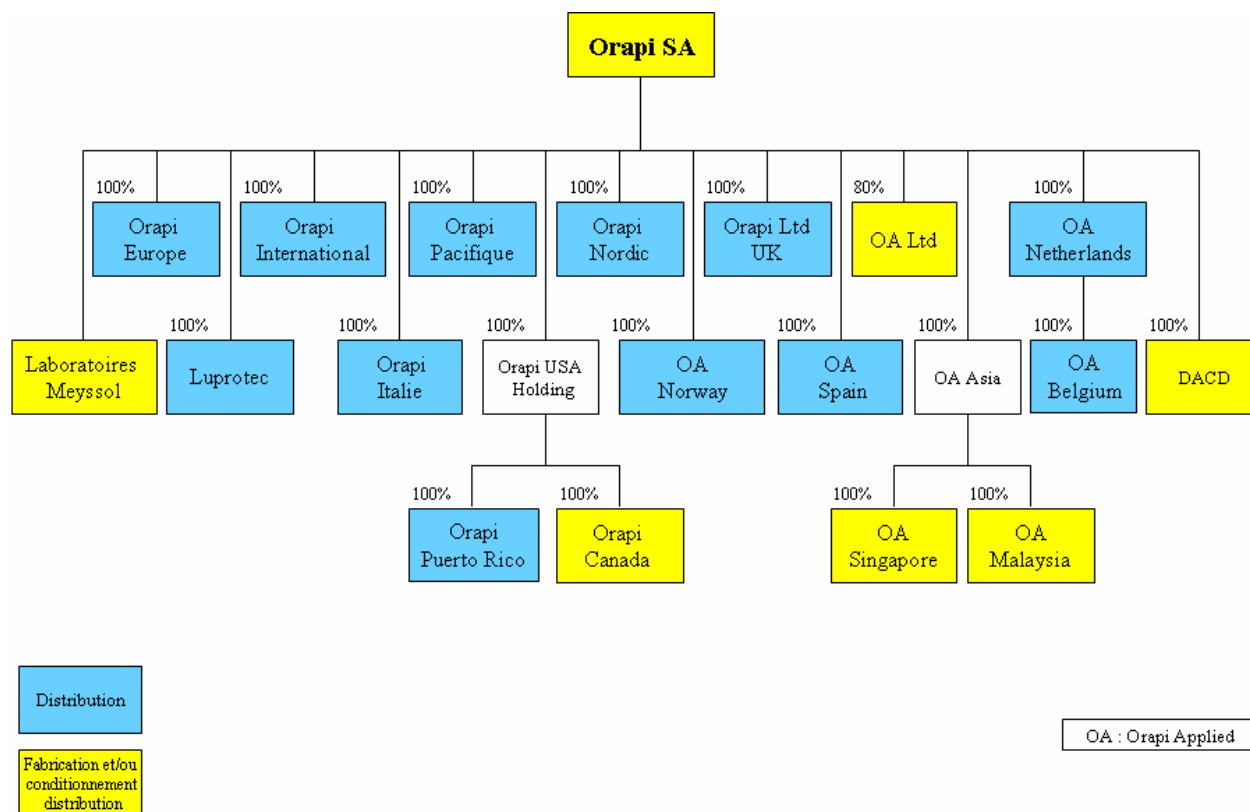
Intégrée au périmètre de consolidation le 1^{er} juillet, DACD a réalisé depuis son intégration un chiffre d'affaires de 5 064 K€ soit 8,7% du chiffre d'affaires consolidé du groupe Orapi

Chiffres d'affaires trimestriels (données en MEUR)

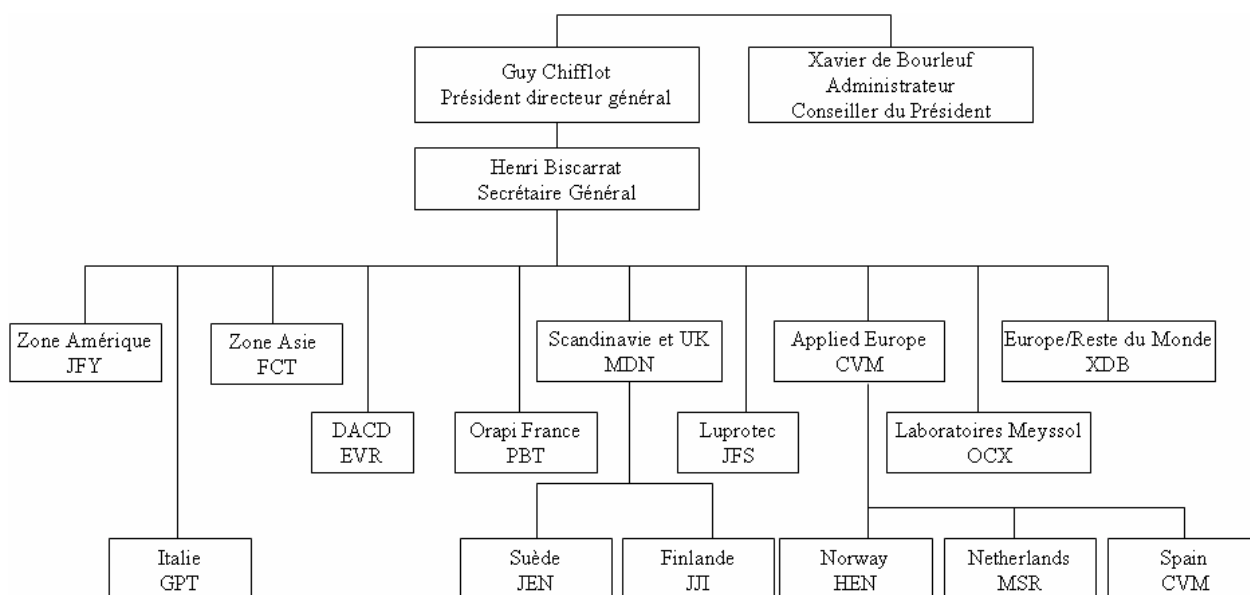
	2007	2006	Variation
Premier trimestre	11.88	9.5	25.01%
Second trimestre	14.23	9.77	45.62%
Troisième trimestre	15.66	8.13	92.45%
Quatrième trimestre	16.16	11	47.04%
Total année	57.93	38.40	50.85%

1.6 ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 01/01/2008

Le lecteur est renvoyé à la note "périmètre de consolidation à la clôture" de la partie 3 « Notes sur le bilan ».



1.7 ORGANISATION FONCTIONNELLE DU GROUPE AU 01/01/2008



1.8 RESSOURCES HUMAINES

Effectifs au 31/12/07	Employés	Cadres	Total
Europe	347	105	452
Amérique	34	2	36
Asie + Reste du monde	41	7	48
Total	422	114	536

Effectifs au 31/12/07	Femmes	Hommes	Total
Europe	127	325	452
Amérique	15	21	36
Asie + Reste du Monde	16	32	48
Total	158	378	536

1.9 OUTIL INDUSTRIEL

Le parc de machines appartient en pleine propriété au groupe, à l'exception d'une ligne de conditionnement installée dans l'usine principale de Vaulx en Velin en location financement pour une valeur brute de 159 KEUR (totalement amortie au 31/12/2007).

Les principales installations industrielles du groupe sont répertoriées ci-dessous :

	Occupant		Superficie (m ²)
	Locataire	Propriétaire	Bâtiments
ORAPI FRANCE (St Vulbas)	•		9 000
ORAPI FRANCE (Vaulx-en-Velin)		•	4 000
ORAPI APPLIED ASIA			
ORAPI APPLIED Singapore	•		2 137
ORAPI APPLIED Singapore		•	2 800
ORAPI APPLIED Malaysia	•		2 100
ORAPI CANADA	•		2 500
MEYSSOL	•		2 000
ORAPI APPLIED LTD	•		11 150
DACD	•		4 685

(*) : Le site dont Orapi Applied Singapore est propriétaire est loué à un tiers depuis le 01/12/2006. Conformément à la législation de Singapour, Orapi Applied Singapore n'est pas propriétaire du terrain qui est soumis à un bail de longue durée.

Le 1^{er} janvier 2007, ORAPI Far East et APPLIED Singapore ont fusionné en une seule entité ORAPI APPLIED Singapore.

En date du 4 février 2008, Orapi a signé un compromis de vente du bâtiment de Vaulx en Velin qui abritait le siège social et les principaux bâtiments administratifs et industriels d'Orapi en France. L'acte de cession de ce bâtiment devrait intervenir au courant du mois d'avril après la levée de différentes conditions suspensives.

Luprotec a déménagé sur le site principal de St Vulbas courant décembre 2007.

Les engagements hors –bilan contractés portant sur des installations industrielles sont inclus dans le détail du §6 « Autres informations » des Comptes consolidés inclus dans le présent document.

2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1 INFORMATIONS GENERALES

2.1.1 DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

ORAPI

5, Allée des Cèdres – 01150 – SAINT VULBAS

2.1.2 FORME JURIDIQUE

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par les dispositions du livre II de la partie législative du Code de Commerce et du livre II de la partie réglementaire du Code de Commerce.

2.1.3 DATE DE CREATION ET DUREE DE VIE

La société a été créée le 14 août 1968 pour une durée de vie de 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 14 août 2018, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.4 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

L'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation de tous produits et fabrications destinés à l'industrie.

La création, l'acquisition sous toutes formes, la prise en gérance avec ou sans promesse de vente, la location soit comme preneur soit comme bailleur, et l'exploitation de tout fonds de commerce et établissements commerciaux relatifs à cet objet.

Toutes opérations industrielles, commerciales, ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, ou sociétés en participation.

2.1.5 IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

R.C.S. BELLEY 682 031 224
Code NAF : 4669 B

2.1.6 DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES ET DES TIERS

Avant chaque assemblée générale, tout actionnaire a le droit d'obtenir la communication des documents lui permettant de se prononcer en connaissance de cause et de porter jugement informé sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à disposition des actionnaires sont déterminées par la réglementation.

Les documents seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2.1.7 EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 31 DES STATUTS)

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2.1.8 AFFECTATION ET REPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 33 DES STATUTS)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et provisions, le résultat de l'exercice.

Il est fait, sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement de cinq pour cent (5%) au moins, affecté à la formation d'une réserve dite « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

L'Assemblée Générale peut décider, outre le paiement du bénéfice distribuable, la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne leur permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

*2.1.9 DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES RELATIVES AUX MEMBRES DES
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION*

ARTICLE 12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

12.1 - La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, choisis parmi les actionnaires, nommés à l'origine par les statuts, et ultérieurement par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Par dérogation temporaire prévue en cas de fusion, l'effectif du conseil peut être porté à vingt-quatre

12.2 - La durée des fonctions des administrateurs nommés par les statuts est de trois années au plus ; celle des administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire est de six années au plus. Elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

12.3 - Le cumul des fonctions d'administrateur et de membre du conseil de surveillance dans plusieurs sociétés anonymes n'est autorisé que dans la limite permise par la loi.

12.4 - Si un siège d'administrateur devient vacant entre deux assemblées générales par suite de décès ou de démission, le conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire.

S'il ne reste plus que deux administrateurs en fonctions, ceux-ci ou à défaut le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, à l'effet de compléter le conseil.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

12.5 - La limite d'âge pour l'exercice des fonctions des administrateurs est fixée à 80 ans.

L'administrateur atteint par la limite d'âge sera considéré comme démissionnaire d'office à partir de la date de la plus prochaine assemblée générale ordinaire annuelle, qui prendra acte de cette démission, et nommera, le cas échéant, un nouvel administrateur en remplacement.

Toute nomination intervenue en violation de ces dispositions est nulle.

ARTICLE 13 - BUREAU DU CONSEIL. DELIBERATIONS. PROCES-VERBAUX

13.1 - Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge, pour l'exercice des fonctions de président, est fixée à 75 ans.

Lorsque l'intéressé atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office et ses fonctions expirent à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions qui précèdent est nulle.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

13.2 - Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société, sur convocation de son président, ou celle de la moitié de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Toutefois, le conseil peut se réunir sur convocation verbale et l'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la réunion, si tous les administrateurs en exercice sont présents à cette réunion et si leur consentement est recueilli sur la teneur de l'ordre du jour.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Pour la validité des délibérations la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Néanmoins, et sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, ou régulièrement représentés : chaque administrateur dispose d'une voix et chaque administrateur présent ne peut être muni que d'un seul pouvoir. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

13.3 – Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux couchés ou enliassés dans un registre spécial, coté et paraphé, conformément aux prescriptions réglementaires.

Les procès-verbaux sont signés par le Président de séance, le secrétaire, et un administrateur au moins. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits à produire en justice ou autrement sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

ARTICLE 14 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Il répartit les jetons de présence dont le montant global est voté par l'assemblée.

Les cautions, avals et garanties donnés par la société font obligatoirement l'objet d'une autorisation du conseil dans les conditions stipulées à l'article 15 ci-après.

ARTICLE 15 – DIRECTION GENERALE

1 - Choix entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre

de Directeur Général, selon la décision du Conseil d'administration qui choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il en informe les actionnaires dans les conditions réglementaires.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur Général lui sont applicables.

2 - Directeur Général

Le Directeur Général peut être choisi parmi les administrateurs ou non. Le Conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. Le Directeur Général ne doit pas être âgé de plus de soixante quinze ans.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans les rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

3 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général délégué dont il détermine la rémunération.

Le nombre de Directeurs Généraux délégués ne peut être supérieur à cinq.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La limite d'âge applicable au Directeur Général vise également les Directeurs Généraux délégués.

Le cumul des mandats du Président et des directeurs généraux n'est autorisé que dans la limite permise par la loi.

ARTICLE 16 – DELEGATION DE POUVOIRS

En dehors des délégations de pouvoirs prévues à l'article 15 ci-dessus au profit du Président et des directeurs généraux, le Conseil d'Administration peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

ARTICLE 17 – SIGNATURE SOCIALE

Les actes engageant la société à l'égard des tiers doivent porter la signature du Président du Conseil d'Administration ou celle de l'administrateur spécialement délégué pour le remplacer en cas d'empêchement ou celle d'un directeur général, ou enfin de celle d'un mandataire spécial.

ARTICLE 18 – REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

18.1 – L'Assemblée Générale Annuelle peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions confiées à des administrateurs : dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation, et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la procédure définie par l'article 30 des statuts, repris ci-après au 2.1.1.2 (Modalités de convocations et condition d'admission aux assemblées générales).

18.2 – le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage, de déplacement, et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la société.

2.1.10 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS DE LA SOCIETE (ARTICLE 11 DES STATUTS)

11.1 - Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions existantes.

11.2 - Les droits et obligations attachés aux actions les suivent, dans quelque main qu'elles passent ; la propriété d'une action emporte de plein droit l'adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement prises par les actionnaires.

Les représentants, ayants droits, conjoint et héritiers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation.

11.3 - Tout actionnaire a le droit, à toute époque, d'obtenir à ses frais, au siège social, la délivrance d'une copie certifiée conforme des statuts en vigueur au jour de la demande. La société doit annexer à ce document la liste des administrateurs et des commissaires aux comptes en exercice.

11.4 - Les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au delà, tout appel de fonds est interdit.

2.1.11 MODALITES DE MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

ARTICLE 8 - AUGMENTATION ET REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision extraordinaire des associés, conformément aux articles 225-127 et suivants, 225-204 et suivants du Code de Commerce.

Toutefois, il ne pourra être procédé à aucune augmentation de capital, réalisée par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire, sans que soit au préalable intervenue la libération intégrale du capital ancien, et ce, à peine de nullité de l'opération.

En outre, le capital social ne pourra être réduit au-dessous du minimum fixé par la loi. La valeur nominale des actions est fixée par les statuts.

2.1.12 MODALITES DE CONVOCATIONS ET CONDITION D'ADMISSION AUX
ASSEMBLEES GENERALES

ARTICLE -22 - DIFFÉRENTES FORMES D'ASSEMBLEES GENERALES

Les décisions collectives des actionnaires s'expriment en assemblées générales.
Selon les résolutions à elles soumises, les assemblées générales sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

ARTICLE 23 - CONVOCATION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration, ou à défaut, le ou les commissaires aux comptes.

En outre, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins cinq pour cent du capital, peuvent demander au président du tribunal de commerce du lieu du siège social, statuant par voie d'ordonnance de référé, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée et de fixer son ordre du jour.

La convocation des assemblées est faite par un avis inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires, trente cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, l'avis prévu à l'article R225-73 du Code de Commerce.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée prorogée est convoquée six jours au moins d'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

ARTICLE 24 - ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES

L'ordre du jour de l'assemblée, qui doit être indiqué dans la lettre de convocation, est arrêté par l'auteur de la convocation.

Sous réserve de questions diverses, qui ne doivent présenter qu'une minime importance, les questions inscrites à l'ordre du jour sont libellées de telle sorte que leur contenu et leur portée apparaissent clairement, sans qu'il y ait lieu de se reporter à d'autres documents.

ARTICLE 25 – PARTICIPATION – REPRESENTATION - NOMBRE DE VOIX AUX ASSEMBLEES GENERALES - QUORUM – VOTE

- 1) Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales, et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
- 2) Chaque actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Un actionnaire ne peut constituer un mandataire pour voter du chef d'une partie de ses actions et voter en personne du chef de l'autre partie.

Le mandat de représentation d'un actionnaire est donné pour une seule assemblée. Il peut également être donné pour deux assemblées tenues le même jour, ou dans un délai de sept jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

- 3) Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les Assemblées Spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

- 4) Sous réserve du droit de vote double ci-après prévu, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
- 5) Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

- 6) Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée.
- 7) Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

ARTICLE 26 – FEUILLE DE PRESENCE

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence : celle-ci dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

ARTICLE 27 – BUREAU DES ASSEMBLEES GENERALES

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration et à défaut par l'administrateur délégué pour le suppléer.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants disposant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission d'assurer le fonctionnement régulier de l'assemblée, et notamment, de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de contrôler les votes émis, et d'en assurer la régularité et encore de signer le procès-verbal des délibérations de l'assemblée.

ARTICLE 28 – PROCES-VERBAUX

Toute délibération de l'Assemblée Générale des actionnaires est constatée par un procès-verbal, dressé et signé par les membres du bureau.

Les procès-verbaux sont établis sur des registres spéciaux, tenus au siège social, cotés et paraphés, soit par un juge du Tribunal de Commerce, soit par un juge d'instance, soit par le maire de la commune ou un adjoint au maire, dans la forme ordinaire et sans frais.

Toutefois, les procès-verbaux peuvent être établis sur des feuilles mobiles, numérotées sans discontinuité, paraphées dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, et revêtues du sceau de l'autorité qui les a paraphées.

Dès qu'une feuille a été remplie, même partiellement, elle doit être jointe à celles précédemment utilisées. Toute addition, suppression, substitution ou interversion de feuilles est interdite.

Les copies ou extraits de délibérations des actionnaires sont valablement certifiées conformes par le Président du Conseil d'Administration ou l'administrateur délégué.

Au cours de la liquidation de la société, leur certification est valablement effectuée par un seul liquidateur.

ARTICLE 29 – DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

29.1 – L'Assemblée Générale Ordinaire peut prendre toutes les décisions autres que celles ayant pour effet de modifier, directement ou indirectement, les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice. Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- nommer et révoquer les administrateurs et les Commissaires aux Comptes ;
- donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs ;
- statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions intervenues entre la société et ses dirigeants ;
- fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- fixer la rémunération des Commissaires aux Comptes ;
- statuer sur toutes questions relatives aux comptes de l'exercice écoulé et sur le rapport du Conseil d'Administration ;
- affecter les résultats ;
- et d'une manière générale, conférer au Conseil d'Administration les autorisations nécessaires pour les actes excédant les pouvoirs de celui-ci.

29.2 – L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté à distance ou par visioconférence.

ARTICLE 30 – DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

30.1 – L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

30.2 – L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance ou par visioconférence possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

2.1.13 DISPOSITIFS PERMETTANT DE RETARDER, DIFFERER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Les statuts de la société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

2.1.14 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES

ARTICLE 9 - FORME / TRANSMISSION DES ACTIONS / FRANCHISSEMENT DE SEUIL

III -Franchissement de seuil

Les franchissements, à la hausse ou à la baisse des seuils de détention du capital prévus par la loi, doivent être déclarés, sous peine de sanction, par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

D'autre part, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la société, égale ou supérieure à 0,5% ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation des dispositions du paragraphe précédent des statuts peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits attachés excédant la fraction non déclarée, et ce, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue audit paragraphe.

La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 0,5% au moins du capital de la société.

2.1.15 NEGOCIABILITE DES ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction à la libre cession et à la négociabilité des actions.

2.2 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

2.2.1 CAPITAL SOCIAL

Le groupe Orapi a réalisé en juillet 2007 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant brut de 5 951 K€ par émission de 440 824 actions au prix de 13,50 euros. L'augmentation de capital souscrite en totalité a été suivie à hauteur de 164 500 actions soit 2 221 K€ par MG3F qui détient après augmentation 1 351 499 actions soit 61,3 % du capital d'Orapi SA.

L'augmentation de capital net des frais liés à l'opération s'élève à 5 728 K€ dont 441 K€ en capital social et 5 287 K€ au titre de la prime d'émission.

Le capital social s'élève à millions deux cent quatre mille cent vingt deux (2 204 122) EUR divisé en 2 204 122 actions d'une valeur nominale de un (1) EUR chacune, entièrement libérées. Toutes les actions sont de même catégorie.

Les statuts de la société prévoient un mécanisme d'attribution de droits de vote double pour les titres détenus au nominatif depuis deux ans au moins par un même actionnaire

Evolution et Répartition du capital et des droits de vote au 31 janvier 2008

	au 30/06/06		au 05/02/07		au 31/01/08			
	Nb d'actions	en %	Nb d'actions	en %	Nb d'actions	en %	Nb ddv	en %
Financière MG3F (1)	1 175 066	66.6%	1 175 066	66.6%	1 351 459	61,3%	2 474 379	69,1%
CHIFFLOT Marie-France	3 882	0.2%	3 882	0.2%	5 448	0,2%	9 330	0,3%
CHIFFLOT Guy	1 842	0.1%	1 342	0.1%	1 342	0,1%	2 684	0,1%
CHIFFLOT Fabienne	782	0.0%	737	0.0%	737	0,0%	1 474	0,0%
CHIFFLOT Fabrice	340	0.0%	295	0.0%	369	0,0%	664	0,0%
Total Famille CHIFFLOT	1 181 912	67.0%	1 181 322	67.0%	1 359 395	61,7%	2 488 531	69,5%
Autocontrôle	979	0.1%	5 198	0.3%	10 433	0,5%	0	0,0%
Salariés	47 414	2.7%	47 314	2.7%	44 134	2,0%	88 268	2,5%
CIC Banque de Vizille	131 978	7.5%	131 978	7.5%	164 972	7,5%	296 950	8,3%
Public	401 015	22.7%	397 486	22.5%	625 188	28,4%	706 260	19,7%
<i>Dont Actionnaires au nominatif</i>	<i>123 802</i>	<i>7.0%</i>	<i>97 254</i>	<i>5.5%</i>	<i>82 250</i>	<i>3,7%</i>	<i>163 328</i>	<i>4,6%</i>
<i>Dont Actionnaires au porteur</i>	<i>277 213</i>	<i>15.7%</i>	<i>300 232</i>	<i>17.0%</i>	<i>542 938</i>	<i>24,6%</i>	<i>542 932</i>	<i>15,2%</i>
TOTAL	1 763 298	100.0%	1 763 298	100.0%	2 204 122	100.0%	3 580 005	100.0%

(1) Holding contrôlée majoritairement par Guy CHIFFLOT. MG3F est une SA au capital social de 64 431,73EUR dont le siège social est situé au 5, Allée des Cèdres – 01150 SAINT-VULBAS.

Corrélativement à l'entrée dans le capital de la société holding Financière MG3F en juillet 2004 d'investisseurs financiers minoritaires, les principaux actionnaires de la Financière MG3F et ces investisseurs financiers minoritaires ont signé un pacte d'actionnaires dont l'objet est de définir les modalités juridiques de leurs relations en qualité d'actionnaire de la Financière MG3F. Ce pacte n'a pas pour objet la mise en place d'une concertation entre les principaux actionnaires de la Financière MG3F et les investisseurs financiers minoritaires. Ces investisseurs minoritaires ont vocation à céder leur participation à moyen terme. Cette opération pourrait s'inscrire dans une cession du contrôle du groupe décidée par les principaux actionnaires de la Financière MG3F ou dans un rachat par eux de la participation des investisseurs financiers minoritaires.

La société est contrôlée par la Financière MG3F, holding contrôlée majoritairement par Guy CHIFFLOT. CIC BANQUE DE VIZILLE qui détient 7,5% du capital et 8,3 % des droits de vote d'ORAPI n'est pas représentée au conseil d'administration de la société.

2.2.2 CAPITAL AUTORISE NON EMIS

Tableau de synthèse des délégations :

Nature de la délégation	Date de l'AG	Durée	Echéance	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice écoulé
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	27/05/2005	38 mois	27/07/2008	Nombre d'options restant à exercer : 49 800 options	Non
Autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription	19/05/2006	26mois	19/07/2008	5 millions d'Euros de valeur nominale (25 millions d'Euros de nominal pour les titres de créances donnant accès au capital social)	Emission de 440 824 actions avec maintien du DPS
Autorisation d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices	19/05/2006	26mois	19/07/2008	5 millions d'Euros de valeur nominale	Non
Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription	27/04/2007	26 mois	27/06/2009	5 millions d'Euros de valeur nominale (25 millions d'Euros de nominal pour les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)	Non
Délégation de compétence à l'effet de procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à une augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	27/04/2007	26 mois	27/06/2009	10% du capital social de la société ORAPI	Non
Autorisation au conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la société	19/05/2006	38 mois	19/07/2009	Nombre total maximum de titres attribuables : 35 265	Non

2.2.3 CAPITAL POTENTIEL

	2002			2003	2004	2005	2006
	Plan d'option au 06/03/2002	Plan d'option au 12/09/2002	Plan d'option au 20/12/2002	Néant	Plan d'option au 02/07/2004	Néant	Plan d'option au 19/09/2006
Date de l'assemblée	05/11/2001	05/11/2001	05/11/2001	Néant	05/11/2001	Néant	27/05/2005
Date du conseil d'administration	06/03/2002	12/09/2002	21/12/2002	Néant	02/07/2004	Néant	15/09/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :							
- les mandataires sociaux			4 000	Néant	0	Néant	0
<i>Xavier de BOURLEUF</i>	0	0	0	Néant	0	Néant	10 000
<i>Guy CHIFFLOT</i>							
- les dix premiers attributaires salariés	8 800	2 000	1 000	Néant	10 000	0	14 000
Point de départ d'exercice des options	06/03/2006	12/09/2005	20/12/2006	Néant	02/07/2008	Néant	20/10/2010
Date d'expiration	06/03/2008	12/09/2008	20/12/2008	Néant	02/07/2010	Néant	19/10/2012
Prix d'exercice	18,50 EUR	19,58 EUR	15,17 EUR	Néant	12,00 EUR	Néant	9,02 EUR
Nombre d'actions souscrites	0	0	0	Néant	0	Néant	Néant
Options de souscription ou d'achat annulées durant l'exercice	0	0	0	Néant	0	Néant	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2007	8 800	2 000	5 000	Néant	10 000	0	24 000

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Date d'échéance	Plan d'option
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par ORAPI et par toute société du groupe	0	Néant	Néant
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	0	Néant	Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan d'option
Options consenties, durant l'exercice, par ORAPI et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	Néant	Néant
Options détenues sur ORAPI et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevées	0	Néant	Néant

2.3 EVOLUTION DU CAPITAL

Tableau d'évolution du capital social

Date	Nature de l'opération	Augmentation ou réduction de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre cumulé de titres représentatifs du capital	Capital après opération
14/08/1968	Constitution	20 100 Frs	Néant	201	20 100 Frs
08/10/1975	Augmentation de capital en numéraire	99 900 Frs	Néant	1 200	120 000 Frs
29/09/1978	Incorporation de la réserve de réévaluation	360 000 Frs	Néant	1 200	480 000 Frs
03/04/1997	Incorporation de réserves	1 920 000 Frs	Néant	6 000	2 400 000 Frs
17/07/1997	Conversion d'obligations convertibles	148 400 Frs	114 000 Frs	6 371	2 548 400 Frs
09/12/1999	Fusion absorption de la société CELYOR	2 204 800 Frs	670 521 Frs		4 753 200 Frs
	Incorporation de réserves, conversion en EUR et division du nominal de 400 F à 2 euros	1 806 370 Frs	Néant	500 000	1 000 000 EUR
27/01/2000	Apport des participations minoritaires dans les sociétés LINNET (ORAPI Australie) et ORAPI Canada	70 664 EUR	28 586 EUR	535 332	1 070 664 EUR
22/02/2002	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles	104 868 EUR	1 835 190 EUR	587 766	1 175 532 EUR
12/09/2002	Division du nominal par 2	Néant	Néant	1 175 532	1 175 532 EUR
11/08/2004	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles	7 053 192 EUR	6 465 426 EUR	1 763 298	1 763 298 EUR
11/07/2008	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles	440 824 EUR	5 287 205 EUR	2 204 122	2 204 122 EUR

2.4 AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ORAPI

- Autorisation conférée au Conseil d'Administration de faire racheter par la société ses propres actions
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration d'annuler, en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision, tout ou partie des actions de la société acquises par celle-ci au titre des autorisations d'achats d'actions de la société conférées au conseil d'administration
- Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Autorisation au Conseil d'Administration d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la société
- Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions
- Autorisation d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices

- Délégation de compétence à l'effet de procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à une augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

2.5 COURS DE BOURSE

Introduite sur le Marché Libre d'Euronext Paris au mois de mars 2000, ORAPI s'est transférée au Second Marché en août 2002.

Les actions portent le code ISIN FR0000075392 et sont cotées sur le compartiment C d'EUROLIST Paris. Sa capitalisation boursière au 29 février 2008 est de 36 897 002 EUR.

Evolution du cours de bourse et volumes de transaction

Dates	Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Nombre de titres échangés	Nombre de séances de cotation
2006				
janv. 2006	11	9,55	27 518	21
févr. 2006	13,2	11,02	39 302	20
mars. 2006	13,35	12,2	30 568	22
avr. 2006	12,3	11,05	8 280	17
mai. 2006	11,75	10,67	12 816	22
juin. 2006	10,95	9,65	28 110	22
juil. 2006	11,01	10,75	3 600	21
août. 2006	11,21	10,55	4 120	23
sept. 2006	11,94	10,30	12 428	21
oct. 2006	11,45	11,15	9 010	22
nov. 2006	11,81	11,05	10 016	22
déc. 2006	14,50	12,19	41 755	19
2007				
janv. 2007	13,59	13,17	42 357	22
févr. 2007	13,38	12,34	8 414	20
mars. 2007	12,96	12,44	8 601	22
avr. 2007	13,59	12,95	5 782	19
mai. 2007	20,04	12,87	23 598	22
juin. 2007	17,5	14,7	27 268	21
juil. 2007	17,15	16,29	4 408	22
août. 2007	17,17	16,60	4 937	23
sept. 2007	17,12	16,00	8 033	20
oct. 2007	18,25	16,65	5 786	23
nov. 2007	17,6	14,35	6 222	22
déc. 2007	15,90	13,61	4 960	19
2008				
janv. 2008	15,38	10,95	22 088	22

Source : Euronext Paris

2.6 SCHEMAS D'INTERESSEMENT DES SALARIES

Participation et intéressement

A ce jour, aucun accord d'intéressement et/ ou de participation n'a été mis en place.

Plan de souscription d'actions

Au 31 janvier 2008, il existe 49.800 options de souscriptions ou d'achats en cours de validité dont 35.800 ont été consenties à des salariés de ORAPI.

L'assemblée Générale Mixte du 27 mai 2005 a autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois à consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions aux salariés de la société. Cette autorisation a été utilisée jusqu'à présent une seule fois (cf. Paragraphe 2.2.3).

2.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La société ORAPI envisage de distribuer 20 à 30% de son résultat net.

Exercice	Dividende net
31 décembre 2002	0,25 EUR
31 décembre 2003	0,00 EUR
31 décembre 2004	0,00 EUR
31 décembre 2005	0,10* EUR
31 décembre 2006	0,24* EUR
31 décembre 2007	0,27** EUR

*éligible à la réfaction 40%

** proposée à l'AG du 25 avril 2008

3 RAPPORT DE GESTION, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS 2007

3.1 RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2007 ET DEVANT ETRE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2008

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi, votre conseil a l'honneur de vous rendre compte de l'activité de votre Société, de ses filiales et du Groupe, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, de vous présenter les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir, et, enfin, de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels, sociaux et consolidés dudit exercice.

Le présent rapport fait apparaître les diverses rubriques sur lesquelles votre attention doit être plus particulièrement attirée.

1.1 ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE, DE SES FILIALES ET DU GROUPE/ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

Les comptes consolidés que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

La présentation des états financiers (compte de résultat, bilan, tableau de flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres) est conforme au référentiel IFRS.

Le périmètre de consolidation est décrit dans l'annexe des comptes consolidés. Les règles et les méthodes comptables vous sont également indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.1.1. Activité du groupe ORAPI au cours de l'exercice 2007

Le chiffre d'affaires du groupe ORAPI a progressé de 50,9 % pour atteindre 57,93 M€. La croissance organique à périmètre et change constant représente + 3,1% soit une hausse de 1,7M€.

Le chiffre d'affaires et les résultats par zone géographique s'analysent comme suit :

	Europe	Amérique du Nord	Asie et Reste du monde	Elim	Total
Chiffres d'affaires net du secteur	50 113	2 172	5 646		57 931
Ventes inter-activités	10 009	19	0	-10 028	0
Total chiffre d'affaires net	60 122	2 191	5 646	-10 028	57 931
Amortissement des immobilisations	-793	-73	-146		-1 012
Résultat opérationnel courant	4 841	-6	394	-51	5 178
Résultat Opérationnel	3 936	-6	350	-51	4 229
Coût de l'endettement financier net					-743
Autres produits et charges financières					-16
Impôt					-995
Résultat net de l'ensemble consolidé					2 475
Résultat Net (part des minoritaires)					84
Résultat net (part du Groupe)					2 392

Toutes les sociétés françaises du Groupe détenues à plus de 95 % au 1er janvier 2007 par ORAPI SA sont intégrées fiscalement.

L'activité de l'exercice a été marquée par une croissance dynamique de nos ventes en Scandinavie de près de 12% et de la zone Asie/reste du Monde en croissance de plus 5,3%. La France connaît une évolution plus atone à +0,6% en lien avec un contexte de marché stagnant.

Le chiffre d'affaires a également été fortement impacté par les variations de périmètre. En effet, les acquisitions Gramos Applied UK et DACD, réalisées au cours de l'exercice représentent un chiffre d'affaires additionnel de 10,9 M€.

Le taux de marge brute s'est dégradé de 1,6 points en 2007 en comparaison de 2006 à 70,1% principalement en raison des variations de périmètres ; en particulier les sociétés du groupe Applied ont des taux de marge plus faible du fait de la nature de leur activité. Les hausses de prix des matières ont été en majeure partie répercutée sur les prix de vente.

Malgré l'augmentation des charges locatives en raison de la mise en service de l'usine de Saint Vulbas, les charges externes et frais de personnel ont augmenté moins vite que le chiffre d'affaires ce qui résulte en particulier de la mise en œuvre des synergies de groupe

Les autres produits et charges opérationnels courants incluent également en 2007 des gains de changes pour 9 K€ contre une perte de 52 K€ en 2006.

Les autres produits et charges opérationnels incluent 840 K€ de frais non récurrents liés au déménagement vers le nouveau site de Saint Vulbas.

Les croissances externes et les efforts de gestion ont permis au groupe Orapi de réaliser en 2007 une croissance de son résultat opérationnel courant de + 111 % à 5,18 millions d'euros et de son résultat opérationnel de 82% tout en augmentant sa rentabilité portée à 7,3 % du chiffre d'affaires.

Cette hausse des résultats s'accompagne d'une hausse de la capacité d'autofinancement à 3,7 M€ soit +31,8%. Le besoin en fonds de roulement s'est accru de 1,4 M€ dont 1,3 M€ lié à la constitution du fonds de roulement de l'activité Gramos Applied reprise en Angleterre.

Ces évolutions favorables des ratios d'exploitation ont permis à Orapi de poursuivre une forte politique d'investissement tout en maintenant un ratio d'endettement net sur fonds propres à 64,9%.

1.1.2. Événements importants survenus au cours de l'exercice

AUGMENTATION DE CAPITAL

Le groupe Orapi a réalisé en juillet 2007 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant brut de 5 951 K€ par émission de 440 824 actions au prix de 13,50 euros. L'augmentation de capital souscrite en totalité a été suivie à hauteur de 164 500 actions soit 2 221 K€ par MG3F qui détient après augmentation 1 351 499 actions soit 61,3 % du capital d'Orapi SA.

L'augmentation de capital net des frais liés à l'opération s'élève à 5 728 K€ dont 441 K€ en capital social et 5 287 K€ au titre de la prime d'émission.

Le capital social après l'augmentation est composé de 2 204 122 actions de valeur nominale de 1 euro.

Les fonds levés grâce à l'augmentation de capital ont principalement permis de financer l'acquisition de certains éléments d'actifs de Gramos Applied UK ainsi que la constitution du BFR de cette acquisition.

IMPLANTATION SUR LE NOUVEAU SITE DE LA PLAINE DE L'AIN

Comme indiqué en 2006, compte tenu de sa croissance, le Groupe Orapi a réalisé, au cours de l'exercice, la construction d'une nouvelle unité de production d'une surface de plus de 9 000 m², ainsi que 1 000 m² de bureaux, dont la mise en service a été réalisée au cours de l'été 2007. Ce site de production, situé sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain près de Lyon, compte parmi les plus modernes en Europe sur ce métier.

Ce nouveau site a notamment pour objectifs :

- de disposer des capacités de production nécessaires au développement de Orapi
- de fabriquer nos produits dans des conditions optimales d'efficacité et de sécurité
- d'optimiser les coûts de production et administratifs.

Le 28 février 2007, Orapi a réalisé la vente en l'état futur d'achèvement de ce nouveau site à un investisseur. Dans le cadre de cette transaction, Orapi a d'une part enregistré les coûts liés à la construction facturés par l'entreprise générale de construction et d'autre part refacturé ces coûts à l'investisseur pour le montant prévu dans l'acte de vente en l'état futur d'achèvement. Un bail commercial de 9 ans a été signé concomitamment avec cet investisseur. Ce bail a pris effet à la date de livraison du bâtiment le 2 août 2007 et a été analysé comme un contrat de location simple selon IAS 17.

Le montant total de la cession s'élève à 6 007 K€ HT correspondant au coût de construction du site et de l'acquisition du terrain.

Au 31 décembre 2007, l'impact de ce projet est le suivant :

- montants facturés par le constructeur à Orapi dans le cadre de la construction du bâtiment : 5 892 K€ HT dont :
 - o montants payés par Orapi : 5 673 K€ HT
 - o montants restant dus par Orapi : 219 K€ HT
- actifs détenus en vue de la vente : 192 K€ (cf. note "actifs détenus en vue de la vente" de la partie 3 "Notes sur le bilan") correspondant à la part de l'investissement facturé par le constructeur à Orapi et non encore refacturée à l'investisseur.
- montants facturés par Orapi à l'investisseur et encaissés dans le cadre de la cession : 5 706 K€ HT.

ACQUISITION DES ACTIFS ET DU FONDS DE COMMERCE DE LA SOCIETE GRAMOS APPLIED LTD

Orapi Applied Ltd a signé le 17 Mai 2007 un protocole d'accord pour l'acquisition des actifs et du fonds de commerce de la société Gramos Applied UK, suite au dépôt de bilan de cette société.

Gramos Applied est un fabricant et un distributeur de produits consommables techniques pour les industries, les transports, les secteurs alimentaires et l'hygiène. Basée en Angleterre, près de Birmingham (West Midlands) à Smethwick, Gramos Applied fabrique plus de 3 000 références produits. En 2006, Gramos Applied a réalisé un chiffre d'affaires de près de 17 M€, dont 70% sur le Royaume-Uni. Compte tenu du contexte de la reprise, le chiffre d'affaires estimé en année pleine est de l'ordre de 11 M€.

La reprise de certains éléments des actifs a été réalisée par la société Orapi Applied Ltd, détenue à 80% par Orapi SA et à 20% par des dirigeants du groupe Orapi.

Orapi Applied Ltd est entrée dans le périmètre de consolidation le 17 mai 2007 et a réalisé un chiffre d'affaires comptabilisé sur la période de 6 057 K€ soit 10,5% du chiffre d'affaires consolidé annuel.

ACQUISITION DU GROUPE DACD

Dans son communiqué du 20 juillet 2007, Orapi a annoncé avoir réalisé, conformément à sa stratégie de croissance externe sur des marchés de niches, l'acquisition de 100% de la société Fideter, société mère du groupe DACD

Avec un site de production implanté à Valence, DACD fabrique et commercialise principalement en France des produits consommables techniques pour l'industrie et les services. DACD a réalisé un chiffre d'affaires de 10,6 millions d'euros au cours de son dernier exercice clos le 31 mars 2007.

DACD a été intégré au périmètre de consolidation le 1^{er} juillet et a réalisé depuis son intégration un chiffre d'affaires de 5 064 K€ soit 8,7% du chiffre d'affaires consolidé du groupe Orapi.

ABANDON DE CREANCES CONSENTI PAR ORAPI SA

Orapi SA a consenti un abandon de créance de 80 K€ au profit de sa filiale Italienne afin de permettre à cette société de poursuivre son développement commercial et de reconstituer ses capitaux propres.

1.1.3. Evénements postérieurs à la clôture

Exercice de l'option d'achat des 20% de titres de la société Orapi Applied LTD

Orapi a exercé le 2 janvier 2008 son option d'achat des 20% de titres de sa filiale Orapi Applied LTD. Cette opération sera réalisée par voie d'échange avec des actions Orapi SA et donnera lieu à une augmentation de capital à réaliser par le conseil d'administration sur délégation de l'assemblée générale.

Signature d'un compromis de vente de l'usine de Vaulx en Velin

En date du 4 février 2008, Orapi a signé un compromis de vente du bâtiment de Vaulx en Velin qui abritait le siège social et les principaux bâtiments administratifs et industriels d'Orapi en France. L'acte de cession de ce bâtiment devrait intervenir au courant du mois d'avril après la levée de différentes conditions suspensives.

Les termes de ce compromis ne sont pas de nature à générer de moins value comptable au moment de la cession.

Chiffre d'Affaires du 1^{er} trimestre 2008 : bonne dynamique

En M€	2007	2008	Variation
CA 1^{er} trimestre	11,92	16,56	39,7%

ORAPI enregistre une hausse de son chiffre d'affaires au premier trimestre de + 39,7% porté par une très bonne dynamique de ses principaux marchés.

A périmètre comparable et à taux de change constant, le CA est en retrait de 1,1% consécutivement aux bonnes intégrations d'Applied UK et de DACD.

Depuis son nouveau site de Saint Vulbas, inauguré le 3 avril 2008, le groupe poursuit :

- un développement actif de son offre produits avec notamment le lancement imminent de sa gamme de produits nanotechnologiques: Les NANOLUBRICANT®.
- la densification de son expansion géographique sur les nouvelles zones d'implantation.

Le Groupe ORAPI confirme sa stratégie de croissance rentable.

1.1.4 Perspectives d'avenir :

Pour l'exercice 2008, Orapi entend se concentrer sur :

- Le développement commercial et la conquête de nouveaux clients sur différents marchés,
- L'innovation et la centralisation de nos efforts de recherche et développement afin d'être en mesure d'anticiper les évolutions réglementaires et de proposer des gammes de produits porteuses d'avantages compétitifs
- La poursuite de la montée en puissance de son nouveau site de Lyon St Vulbas en intégrant des productions et rationalisant nos gammes.
- l'intégration des récentes acquisitions des sociétés du groupe incluant
 - o pour Orapi Applied : la fusion des équipes de Gramos Applied avec celles de notre filiale historique Orapi LTD
 - o pour DACD, la mise en œuvre des synergies commerciales et des synergies produits et l'intégration du site industriel de Valence dans notre plan de développement industriel groupe.

L'objectif de ces actions combinées est de poursuivre en 2008 la croissance rentable des activités du groupe.

1.2 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement d'Orapi SA se sont élevés à près de 500 K€ intégralement comptabilisés en charges de l'exercice.

Les équipes de recherche ORAPI (ingénieurs mécaniciens et ingénieurs chimistes) ont pour objectif de satisfaire les besoins de plus en plus pointus des utilisateurs dus à l'évolution technologique de leur parc machines. Elles répondent également à l'évolution constante des contraintes réglementaires. Ces équipes ont pour mission : l'élaboration de nouvelles formules, l'amélioration constante des produits, tant au niveau de la performance que de la sécurité pour l'homme et l'environnement.

Orapi dispose d'un laboratoire central sur le site industriel de la Plaine de l'Ain à Saint Vulbas et a dédié plus de 15 personnes à la recherche et au développement. Les connaissances internes du Groupe sont régulièrement associées à plusieurs structures externes, comme le CNRS, les universités comme Lyon I et les grandes écoles techniques.

L'activité 2007 a été principalement consacrée à la mise au point de nouvelles formulations en utilisant des composants ayant un impact réduit sur l'environnement ou se substituant à des composants interdits ou en voie d'interdiction. Les équipes d'Orapi ont également développé plusieurs nouvelles formulations biodégradables à base de composants naturelles. Enfin, de nouvelles formulations utilisant des procédés issus des dernières technologies de lubrification sont en voie de développement.

Dans le groupe, les activités de R&D représentent de 1 à 3% du chiffre d'affaires de nos usines en fonction des années.

1.3 ACTIVITE ET RESULTATS SOCIAUX DES FILIALES EN MILLIERS D'EUROS

Filiales et Participations	Chiffre d'affaires	Résultat net
ORAPI EUROPE *	9 822	153
ORAPI INTERNATIONAL *	1 310	10
ORAPI PACIFIQUE	661	80
ORAPI INC **	2 191	-31
ORAPI LIMITED	2 969	127
ORAPI Italie	1 063	-80
ORAPI NORDIC	10 025	462
LUPROTEC	6 106	-21
LABORATOIRE MEYSSOL	4 012	103
ORAPI ASIA	3 674	146
ORAPI APPLIED BENELUX	3 369	86
ORAPI APPLIED NORVEGE	2 141	124
ORAPI APPLIED SPAIN	788	5
DACD ***	10 129	681
ORAPI APPLIED UK ***	10 022	104

* ORAPI EUROPE, INTERNATIONAL, LUPROTEC et LABORATOIRES MEYSSOL sont intégrées fiscalement avec ORAPI SA

** ORAPI INC est une Holding en Amérique, les chiffres correspondent à la sous consolidation américaine,

*** Les chiffres d'affaires et résultats nets des filiales DACD et Applied UK couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007

1.4 STRUCTURE FINANCIERE ET INVESTISSEMENT

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 19 millions d'euros

Notre forte croissance d'activité a également débouché sur une croissance de notre rentabilité. En outre, une augmentation de capital a été souscrite afin d'accompagner et de poursuivre le développement du groupe, tout en maintenant ses équilibres financiers. Notre solidité financière nous a permis de poursuivre notre politique d'investissement avec des flux d'investissements de plus de 9 millions d'euros

La trésorerie s'élève à 4,1 M€ et la capacité d'autofinancement à 3,7 M€. Orapi n'a pas de covenants bancaires non respectés au 31/12/2007.

1.5 SOCIETE MERE : EXAMEN ET PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX/RESULTATS – AFFECTATION

1.5.1 Examen des comptes et résultats

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires s'est élevé à 11 415 K€ contre 9 499 K€ pour l'exercice précédent, soit une variation de + 20,2%.

Les charges de personnel se sont élevés à 2 049 K€ contre 1 696 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 11 462 K€ contre 9 092 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à +602 K€ contre +347 K€ pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de +194 K€ des produits et frais financiers, il s'établit à +797 K€ contre +219 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -20 K€ contre +13 K€ pour l'exercice précédent,
- d'une charge d'impôt sur les sociétés de 51 K€ contre une charge d'impôt société de 214 K€ pour l'exercice précédent,

L'exercice clos le 31 décembre 2007 se traduit par un bénéfice de 725 K€ contre un bénéfice de 18 K€ pour l'exercice précédent.

1.5.2 Affectation du résultat

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 se soldant par un bénéfice de 725 179 €, nous vous proposons de l'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	725 179 Euros
A la réserve légale.....	36 259 Euros
Le Solde	688 920 Euros
A titre de dividendes aux actionnaires	595 113 Euros

Soit un dividende par action de 0,27 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur depuis le 1er Janvier 2005, ce dividende ne serait assorti d'aucun avoir fiscal. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, seuls les actionnaires personnes physiques bénéficieraient d'un abattement égal à 40 % du montant du dividende distribué, sauf option pour le prélèvement libératoire.

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 9 mai 2008.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

1.5.3 Dividendes antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	dividende net	avoir fiscal	revenu global	revenus éligibles à la réfaction de 50 %	revenus éligibles à la réfaction de 40 %
31/12/2004	Néant	néant	néant	néant	néant
31/12/2005	0,10	néant	néant	néant	0,10
31/12/2006	0,24	néant	néant	néant	0,24

1.5.4 Dépenses et charges non déductibles

Au cours de l'exercice, la société n'a pas encouru de dépenses non déductibles visées par l'art 39-4 du Code Général des impôts.

1.6 CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité :

1.6.1 Conséquences environnementales

La Certification ISO 14001 obtenue en 2004 a été renouvelée en janvier 2007 pour le site principal de Vaulx en Velin et transféré à Saint Vulbas.

Le stockage des produits et notamment des matières premières est soumis à des règles strictes en fonction de leur dangerosité, incluant des dispositifs de confinement et de rétention, en cas d'incident pour éviter toute contamination des sols.

Les déchets de fabrication sont récupérés régulièrement par un récupérateur agréé et retraités. Les déchets retraités en 2007 représentent 59 tonnes en hausse de 71 % par rapport à 2006.

La consommation d'eau du site de VAULX EN VELIN s'est élevée à 80 m³ par mois en 2007; la consommation d'eau du site de SAINT VULBAS s'élève à 150 m³ par mois en 2007. Cet accroissement s'explique par l'intégration croissante de notre production sur notre site principal et la fermeture en août et décembre de deux sites secondaires situés Bourgoin Jallieu et Feyzin en région Lyonnaise.

La consommation en énergie sur le site s'est élevée à 10700 Kwh (*mensuel en 2007 st Vulbas*), contre 38000 Kwh (*mensuel 2007 Vaulx en Velin*) soit une baisse de 70 %. Cette baisse résulte notamment du changement de mode de chauffage de l'usine principal de Saint Vulbas vers un chauffage au gaz.

En effet, sur notre nouveau site de Saint Vulbas, le choix de l'énergie s'est naturellement porté sur une chaudière au gaz pour la production (consommation mensuelle moyenne de 75000 KWh soit moins de 7 m³ de gaz naturel). Tous les locaux administratifs sont thermiquement régulés par une pompe à chaleur réversible. Par ailleurs, le nouveau site de St Vulbas a été construit dans des matériaux isolants permettant de limiter au maximum la dépense énergétique.

Le fait de regrouper différents sites de production et de logistique oriente intrinsèquement le groupe ORAPI vers une diminution de son impact environnemental et une gestion des risques optimale.

Les différents sites d'exploitation suivent les directives en matière de récupération des eaux, des lubrifiants, des produits chimiques.

Concernant l'impact de l'utilisation de nos produits, Orapi développe en permanence de nouvelles formulations moins polluantes et utilise des gaz propulseurs inoffensifs pour la couche d'ozone pour la fabrication de ses aérosols.

La société n'a pas identifié de passif actuel ou latent qui nécessiterait de constituer des provisions au 31 décembre 2007 dans ces domaines. Aucune indemnité n'a été versée au titre de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. La société réalise les investissements ou dépenses pour se conformer à la législation chaque fois que nécessaire.

1.6.2 Conséquences sociales

Au 31 décembre 2007, la répartition des effectifs était la suivante :

	Employés	Cadres	Total
Europe	347	105	452
Amérique	34	2	36
Asie + Reste du monde	41	7	48
Total	422	114	536

Pour Orapi SA, l'effectif est composé de personnels embauchés en contrat à durée indéterminée. La société fait appel à du personnel intérimaire en production (9,6 personnes en moyenne sur l'année 2007).

La répartition par sexe est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Europe	127	325	452
Amérique	15	21	36
Asie + Reste du Monde	16	32	48
Total	158	378	536

Le taux de turnover d'Orapi SA est de 41% au cours de l'exercice 2007. Ce très fort turnover est essentiellement lié au départ de personnel dans le cadre du déménagement de Vaulx en Velin à St Vulbas.

Les sociétés françaises ont conclu un accord en Janvier 2000 fixant à 35 heures la durée du travail.

La société a globalement une politique d'embauches visant à limiter la réalisation d'heures supplémentaires. La société n'a pas signé d'autres accords d'entreprise et applique la convention collective du Commerce de Gros.

En France, un plan de formation est établi chaque année à partir des demandes effectuées par les différents services.

En 2007, l'effort de formation a porté, dans le prolongement des années 2005 et 2006 sur la sécurité sur le lieu de travail, sur le transport des produits et sur les systèmes d'information.

L'évolution des rémunérations fait l'objet d'un suivi individualisé. L'évolution des rémunérations est revue en concertation entre les chefs de service et la direction.

Aucune discrimination n'est effectuée entre les hommes et les femmes dans la politique de rémunération de l'entreprise.

Pour les filiales à l'étranger, le groupe respecte les différentes législations applicables localement notamment quant à la durée du temps de travail avec pour objectif de mettre en œuvre des conditions de travail en terme d'environnement et de sécurité similaires à celles applicables en France.

1.6.3 Description des principaux risques

A la connaissance d'ORAPI, hormis les risques cités ci-dessous il n'existe pas d'autre litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière d'ORAPI, son activité, son résultat et le cas échéant sur le Groupe.

Engagements hors bilan

L'ensemble des engagements hors bilan d'ORAPI est synthétisé ci-dessous :

	2006	2007
Cautions de contre - garantie sur marchés		16
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	9 815	14 735
Avals, cautions et garanties données	277	315
Autres engagements donnés		
Total	10 091	15 066

Les nantissements ont été octroyés aux établissements bancaires auprès desquels le Groupe ORAPI a souscrit des emprunts. Les montants nantis évoluent proportionnellement aux nouveaux emprunts contractés et aux remboursements effectués.

Risques juridiques

(i) Risques sociaux

Les principaux risques juridiques de la société identifiés sont de nature sociale et sont provisionnés selon la meilleure estimation du risque encouru. Il n'existe pas de risque significatif non provisionné.

Des informations complémentaires sont disponibles § 3.12 p. 65 du présent document.

(ii) Risques liés à la réglementation

La société a obtenu en janvier 2004 la double certification ISO 9001 version 2000 et ISO 14001. Cette certification a été renouvelée en janvier 2007.

Dans le cadre de ces activités, ORAPI est soumis à autorisation auprès de la préfecture et de la DRIRE. Les recommandations de cette dernière ont encadré la construction des bâtiments de la société.

Le laboratoire de R&D veille au respect des normes européennes pour les produits ORAPI et est garant de l'application de la réglementation en vigueur s'appliquant à notre société et nos marchés.

Les produits ORAPI font également l'objet d'un étiquetage conforme à la législation européenne et sont identifiés par un numéro de code fabriquant.

La société ORAPI est soumise à autorisation pour les activités suivantes :

- Rubrique 1432-2 : stockage de liquides inflammables
- Rubrique 2630 : fabrication industrielle de ou à base de détergents et de savons

Et soumise à déclaration pour les activités suivantes :

- Rubrique 1433A : installations de mélanges à froid de liquides inflammables
- Rubrique 2920.2 : installation de réfrigération ou compression
- Rubrique 2925 : ateliers de charges d'accumulateurs

Cette démarche assure à ORAPI une meilleure prise en compte et une meilleure gestion des risques environnementaux qui apparaissent, en fonction des déclarations qui ont été faites, relativement maîtrisables.

REACH :

Ce sont principalement les fournisseurs d'ORAPI qui portent la responsabilité de l'application de la directive REACH pour valider leurs substances chimiques. ORAPI pourra être indirectement concernée par la disparition de certaines substances. ORAPI a la capacité technique de faire évoluer et d'adapter ses formules en fonction des composants disponibles sur le marché.

C'est pourquoi nous n'anticipons pas de coûts supplémentaires majeurs pour le Groupe, qui s'est d'ores et déjà préparé à gérer cette nouvelle contrainte avec ses équipes actuelles.

Risques liés à l'environnement et la sécurité

La société a développé en interne un système d'identification et de prévention des risques environnementaux s'appuyant sur la conduite d'audits des installations et des procédés, et la mise en place de dispositifs sécuritaires. Un professionnel est au sein du groupe exclusivement dédié à l'évaluation, au suivi et au contrôle des dispositifs en place. Les principaux risques identifiés sont inhérents à la vente de produits avec des composants dangereux, ainsi que l'étiquetage incomplet des produits, et la non conformité des installations industrielles aux normes réglementaires. La maîtrise de ces risques s'inscrit dans une politique globale de maîtrise des risques du groupe en renforçant ses pratiques sécuritaires par des améliorations régulières afin d'être en conformité avec les normes et standards en vigueur. Les activités de la société sont entre autre agréées depuis janvier 2004 norme ISO 14001 et les produits ORAPI répondent aux exigences de législation européenne.

La société ORAPI a mis en œuvre et suit un système de management de l'environnement et s'inscrit dans une logique de développement durable et d'amélioration continue.

Risques de marché

(i) Risque de liquidité

Les financements du groupe sont majoritairement centralisés et gérés par la société mère : Orapi SA. La répartition par échéance est présentée en 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les crédits bancaires contractés par le groupe ne comportent aucun covenant financier ni « trigger event » non respecté à la clôture de l'exercice.

Les covenants à respecter par le groupe Orapi au 31/12/2007 concernent cinq de ses emprunts :

Capital emprunté (k€)	Solde au 31/12/2007 (k€)	Détail des covenants
800	684	✓ endettement net consolidé / capitaux propres <= 1,3 ✓ endettement net consolidé / marge brute d'autofinancement <= 4
1 800	1 585	✓ endettement net consolidé / capitaux propres <= 1 ✓ endettement net consolidé / marge brute d'autofinancement <= 3,5
1 000	853	✓ endettement net consolidé / capitaux propres < 1,1 ✓ endettement net consolidé / marge brute d'autofinancement < 4
800	676	✓ endettement net consolidé / capitaux propres < 1,3 ✓ endettement net consolidé / marge brute d'autofinancement < 4
1 723	1 661	✓ endettement net consolidé / capitaux propres < 1,1 ✓ endettement net consolidé / marge brute d'autofinancement < 3,5

(ii) Risque de change

En terme de flux d'exploitation, les charges et les revenus sont majoritairement encourus dans la même devise en fonction des zones géographiques : Euro pour les productions et ventes en Europe, USD pour les productions et ventes en Amérique du Nord, Dollar Singapourien pour les productions et ventes en Asie.

De ce fait, Orapi est peu exposé au risque de change sur ses flux d'exploitation à l'exception des flux réalisés avec la filiale anglaise. Toutefois, compte tenu du montant de ces flux (ventes France et Pays Bas vers UK : 518 K€ en 2007) et des niveaux de marge brute réalisée par la filiale UK sur ventes (63% du chiffres d'affaires), le risque sur l'activité et les résultats du groupe demeurent relativement limités.

Dans la mesure où les besoins de financement des filiales sont majoritairement centralisés auprès de la société Mère Orapi SA, le groupe Orapi est exposé à un risque de change lié aux fluctuations des comptes inter - compagnies entre Orapi SA et ses filiales.

En 2007, 71% du chiffre d'affaires était exprimé en euros, 15% en livre sterling, 4% en dollar US et dollar canadien, 6% en dollar Singapourien et 4% en couronne norvégienne.

L'exposition au risque de change par principale devise est présentée en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous :

	£	USD	SGD	NOK	€	Total	Elim.	Total
Actif Circulant	3 585	1 179	1 540	350	18 492	25 146	-1 856	23 290
Dettes	7 012	650	1 625	294	24 487	34 068	921	34 989
Position nette	-3 427	529	-85	56	-5 995	-8 922	-2 777	-11 699

Le groupe Orapi n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de change.

Une hausse de 1 cent de la livre, du dollar US, du dollar singapourien et de la couronne norvégienne entraîne une variation de change dans les capitaux propres consolidés respectivement de 11,6 K€, 13,7 K€, 20,7 K€ et 17,9 K€.

(iii) Risque de taux

Le groupe Orapi n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de taux.

Les actifs et dettes financiers se ventilent comme suit au 31 décembre 2007 :

	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Passifs financiers	-5 855	-10 989	-2 448
Actifs financiers	602		
Position nette avant gestion	-5 253	-10 989	-2 448
Hors bilan			
Position nette après gestion	-5 253	-10 989	-2 448

Les dettes financières se ventilent comme suit au 31 décembre 2007 :

	31/12/2007
Emprunts	14 906
Découvert bancaire	858
Dettes sur crédit bail	2 016
Dettes auprès des minoritaires	1 508
Autres dettes financières	3
Total	19 291

Les dettes financières sont à taux fixes à hauteur de 8 429 K€, et à taux variables à hauteur de 9 354 K€.

Une augmentation de 1% du taux court terme aurait un impact de 93 K€ sur le coût de l'endettement soit 11% du coût de l'endettement financier brut de l'exercice 2007.

Risques sur actions

Les seules actions détenues par ORAPI sont ses propres actions. La trésorerie du groupe est principalement placée en SICAV monétaires. Le risque actions de la société ORAPI porte ainsi sur les évolutions du cours de bourse de ses seules actions. Le montant des actions propres détenues au 31/12/2007 s'élève à 163 K€ (valeur déterminée au 31/12/2007 sur la base des 20 derniers cours de bourse précédant cette date).

Risques de dépendance

(i) Brevets, Licences et marques

Orapi est propriétaire de l'ensemble des marques et formules exploitées. Orapi dispose d'un portefeuille de plus de 7 000 formules dont 3 000 d'entre elles sont intégrées dans ses catalogues et gammes de produits en exploitation. Ces formules ne sont pas brevetées conformément à la pratique du secteur.

Les marques exploitées par le groupe sont la propriété d'Orapi et sont déposées sur les marchés sur lesquelles elles sont utilisées.

(ii) Clients

Orapi réalise son chiffre d'affaires avec un très grand nombre de clients. En conséquence, la dépendance du groupe vis-à-vis des plus gros clients est limitée.

Clients	% du chiffre d'affaires consolidé
1	1,9%
2	0,9%
3	0,8%
4	0,7%
5	0,5%
6	0,5%
7	0,5%
8	0,5%
9	0,4%
10	0,4%
Poids des 10 premiers clients	7,2%

(iii) Fournisseurs

Orapi s'approvisionne en composants chimiques auprès de près de 200 fournisseurs français et européens. Afin de limiter la dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs, Orapi conserve deux ou trois sources d'approvisionnement pour les matières premières essentielles.

Les dix principaux fournisseurs de matières premières et emballages en pourcentage des achats de matières et emballages s'analyse comme suit :

Fournisseurs	en % des achats consolidés
1	4,4%
2	3,7%
3	2,4%
4	2,4%
5	1,6%
6	1,5%
7	1,5%
8	1,3%
9	1,2%
10	1,1%
Poids des 10 premiers fournisseurs	21,1%

1.7 ASSURANCES

Bâtiment

L'usine principale de Saint Vulbas fait l'objet d'un bail commercial de longue durée. L'usine de Valence fait l'objet d'un contrat de crédit bail.

Orapi est propriétaire d'un site à Singapour, mis en location à un tiers suite au regroupement sur le site d'Applied Singapore.

Les autres bâtiments ou bureaux administratifs font l'objet de location simple.

Les bâtiments sont assurés à hauteur de 26,7 M€ dont 7,2 M€ pour le bâtiment de Saint Vulbas, 0,9 M€ pour les Laboratoires Meyssol 6,2 M€ pour DACD, 0,9 M€ pour Orapi UK, 9,9 M€ pour Orapi Applied Ltd, 0,9 M€ pour Orapi Italia et 0,6 M€ pour Singapour.

Autres actifs

Le groupe Orapi a également des polices d'assurance afin de garantir les autres actifs (machines, équipements, stocks) pour un montant global de 19,2 M€ dont 9,2 M€ pour les actifs situés en France.

Pertes d'exploitation

Des assurances pour pertes d'exploitation ont été souscrites et couvrent un montant total de 27,2 M€ dont 17 M€ au titres des sociétés françaises.

Responsabilité civile

Le groupe est couvert au titre de la responsabilité civile, et notamment de la responsabilité pour les produits pour un montant global de 13,4 M€.

Une assurance a également été souscrite pour couvrir la responsabilité civile des dirigeants à hauteur de 1 M€.

Les contrats d'assurance souscrits devraient apporter une couverture suffisante des risques liés aux activités du groupe dans le monde.

Les primes d'assurances ont représenté 0,96% du chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2007.

1.8 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET AUX DROITS DE VOTE

1.8.1 Répartition du capital social et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Au 31 décembre 2007 :

La Société FINANCIERE MG3F possède plus de 50 % du capital social et plus de 66,66 % des droits de vote, La société Banque de Vizille détient plus du vingtième du capital social et des droits de vote.

Le 4 juillet 2007, la société Nem Invest SAS a fait une déclaration de franchissement de seuil de 5% du capital.

Au 31 décembre 2007, Nem Invest SAS détient plus du vingtième du capital social.

Le 6 septembre 2007, la société Berner GmbH a fait une déclaration de franchissement du seuil de 5% du capital.

Au 31 décembre 2007, Berner GmbH détient plus du vingtième du capital social.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

1.8.2 Evolution du cours de Bourse de l'action

Le cours de l'action ORAPI était de 13,39 € à l'ouverture le 2 janvier 2007, et de 15,35 € à la clôture, le 29 décembre 2007, soit une hausse/baisse sur l'année de 14,6%.

1.8.3 Actionnariat des salariés de la société

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2007. Celle-ci s'élève à 2,1%.

1.8.4 Informations relatives aux mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions issues de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001, reprises par l'Article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

1. de la rémunération totale et des avantages en nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des Sociétés contrôlées et contrôlantes au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce.

Rémunérations brutes et avantages reçus par les mandataires sociaux de la société et des sociétés contrôlées

Les rémunérations totales et les avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, sont les suivants :

	Eléments de rémunération fixe	Eléments de rémunération variable	Indemnités Et/ou avantages	Eléments de rémunération exceptionnels	Total
Guy CHIFFLOT	209 564		10 588		220 152
MG3F représentant permanent	73 260		32 698		105 958
Fabrice CHIFFLOT					
Xavier de BOURLEUF	58 500				58 500
René PERRIN					Néant
BANEXI CAPITAL PARTENAIRES					Néant
Fabienne CHIFFLOT	38 275				38 275
Caroline WEBER				5 000	5 000

2. de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires.

Tableau des mandats en 2007

- Liste des mandats et fonctions au cours de l'exercice 2007.

- Monsieur Guy CHIFFLOT, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de notre société, Gérant des sociétés ORAPI EUROPE et ORAPI INTERNATIONAL, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société FINANCIERE M.G.3.F, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société LABORATOIRES MEYSSOL, Président de la société LUPROTEC, gérant de la société GC CONSULT, Président de la société DACD.
- Madame Fabienne CHIFFLOT, administrateur de notre société, administrateur de la société FINANCIERE MG3F, administrateur de la société LABORATOIRES MEYSSOL.
- LA FINANCIERE MG3F, Administrateur de notre société, dont le représentant permanent est Monsieur Fabrice CHIFFLOT.
- Monsieur Xavier de BOURLEUF, Administrateur de notre société, Gérant de la société F I D.
- Monsieur René PERRIN, Administrateur de notre société, administrateur de la société OLYMPUS.
- La société SUKA, représentée par sa gérante, Madame Caroline WEBER, administrateur de notre société, administrateur de la société Ferco développement,
- La société BANEXI CAPITAL PARTENAIRES, administrateur de notre société dont le représentant permanent est Monsieur Bruno LAVOLLE ; Monsieur Bruno LAVOLLE est également administrateur de la société GROUPE FRANCE TERRE, membre du conseil de surveillance de la société CALCITROP 5, membre du conseil de surveillance de la société BRUNET HOLDING, représentant permanent de BANEXI CAPITAL PARTENAIRES au conseil de surveillance de TROIS CHENES INVEST.

- Renouvellement et remplacement d'administrateurs.

Les mandats d'administrateur de

- Monsieur Guy CHIFFLOT
- La société FINANCIERE MG3F
- Monsieur Xavier de BOURLEUF
- Monsieur René PERRIN

Arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une nouvelle période de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La société SUKA, dont le représentant permanent est Madame Caroline WEBER, a notifié en date du 12 janvier 2008 sa démission du conseil d'administration de la société ORAPI. Son remplacement n'est pas à l'ordre du jour immédiat.

En date du 18 janvier 2008, Monsieur André BELARD a été désigné représentant permanent de la société BANEXI CAPITAL PARTENAIRES en remplacement de Monsieur Bruno LAVOLLE.

1.8.5 Ratification du transfert du siège social

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance du 20 juillet 2007, a décidé de transférer le siège social du 12 rue Pierre Mendès France, 69120 VAULX EN VELIN, au Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, 5 Allée des Cèdres, 01150 SAINT VULBAS à compter du 1^{er} septembre 2007, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

1.8.6 Stock options

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, l'assemblée générale est informée des plans d'options mis en oeuvre par le biais d'un rapport spécial, déposé sur le bureau de l'assemblée générale.

1.8.7 Nombre d'actions achetées ou vendues par la société au cours de l'exercice

Suite aux autorisations accordées par l'assemblée générale mixte du 27 avril 2007, nous vous informons que la Société a réalisé les opérations suivantes sur ses propres titres.

Nombre de titres achetés au cours de l'exercice	44 252
Nombre de titres vendus au cours de l'exercice	35 458
Cours moyen des achats	15,49
Cours moyen des ventes	15,41
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31/12/2007	10 962
Valeur des actions au cours d'achat	164 452
Valeur nominale des actions	1
Motifs des acquisitions effectuées	Contrat de liquidité
Fraction du capital auto détenu	0,50%

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de Bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

1.8.8 Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions auto - détenues

Nous vous proposons de conférer à nouveau au Conseil, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 220 412 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 27 avril 2007.

Conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Orapi au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- annuler des actions, (sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale du 25 avril 2008 de la cinquième résolution relative à l'annulation d'actions) ;
- respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions de la société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe et de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe,
- remettre des actions à titre d'échanges ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le prix maximum d'achat serait de 30 euros par action.

Le nombre maximum d'actions à acquérir serait de 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2007, 209 450 actions, (220 412 – 10 962 actions, ce dernier chiffre représentant le nombre d'actions possédées par la société au 31 décembre 2007). Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 6 283 500 euros.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, y compris l'utilisation d'instruments financiers dérivés, à l'exception des ventes d'options de vente et sous réserve que cela n'accroisse pas la volatilité du titre, ainsi, le cas échéant, que toute opération de cession de blocs, dans le respect des contraintes légales et réglementaires qui trouveraient à s'appliquer en pareille hypothèse. Les opérations d'acquisition et de cession pourraient intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation boursière.

Les actions acquises dans le cadre du programme de rachat pourront être conservées, cédées, transférées ou annulées. En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demanderons de bien vouloir soumettre à l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2008, l'autorisation à donner au conseil d'administration pour une durée maximale de dix huit mois, d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 220 412 actions, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1.8.9 Délégations en matière d'augmentations de capital

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2.

Le tableau fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Nous vous demandons par ailleurs de bien vouloir renouveler les délégations de compétence en la matière et donc conférer au conseil d'administration :

- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital soit par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices).
- Nous vous proposons de soumettre au vote des actionnaires une délégation au conseil d'administration lui conférant la compétence nécessaire à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait :
 - 1) A l'émission d'actions de la société et/ou de bons et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
 - 2) Et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
- la durée de validité de cette délégation serait de vingt-six mois à compter du jour de l'assemblée générale mixte (25 avril 2008).
- le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de ladite délégation, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros de nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ; la libération des souscriptions pourrait intervenir par rapport de numéraire et/ou par compensation de toute créance du souscripteur sur la société.
- le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de ladite délégation, ne pourrait être supérieur à 25 000 000 euros.
- Si le conseil d'administration usait de cette délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1°) ci-dessus :
 - la ou les émissions seraient réservées par préférence aux actionnaires qui pourraient souscrire à titre irréductible ;

- confère néanmoins au conseil d'administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
 - si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'absorbent pas la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminerait, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après : — limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celles-ci atteignent les trois quarts au moins de l'augmentation décidée ; — répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits ; — offrir au public tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international ;
 - ladite délégation emporterait de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.
 - le conseil d'administration aurait tous les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
 - Le conseil d'administration serait notamment habilité à l'effet :
 - De décider la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, la date de jouissance des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des titres émis, de conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées. En cas d'émission de titres d'emprunt, le conseil d'administration aurait tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneraient droit à des actions de la société
 - D'imputer, à sa seule initiative, les frais d'émission sur le montant des primes qui y seraient afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
 - En ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, le conseil aurait compétence de décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne sont pas négociables et que les actions correspondantes sont vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales ;
 - Le conseil aurait compétence pour déléguer lui-même au Président les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'émission des valeurs mobilières, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le conseil d'administration pourrait préalablement fixer.
- Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions dans le cadre d'options de surallocation

Nous vous proposons de soumettre au vote des actionnaires une résolution tendant à permettre, dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application des délégations visées au paragraphe précédent, d'augmenter le nombre de titres à émettre prévu dans l'émission, en cas de demandes excédentaires, dans les conditions et limites prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et son décret d'application et dans la limite des plafonds prévus par l'assemblée.

- Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous informons que nous soumettrons au vote des actionnaires l'autorisation de déléguer au conseil d'administration pour une durée de vingt six mois la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société et ce, conformément aux articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 443-1 et suivants du Code du travail.

L'assemblée des actionnaires devrait se prononcer à cette occasion sur la suppression en faveur de ces personnes du droit préférentiel de souscription aux actions et/ou titres donnant accès au capital qui seraient émis en vertu de la présente autorisation ;

Par ailleurs cette délégation comporterait renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels ces titres pourront donner droit ;

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation serait limité à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation. En conséquence, le montant nominal des actions ou titres pouvant être émis en vertu de la présente autorisation ne s'imputerait pas sur le plafond maximal des émissions que le conseil d'administration est habilité à réaliser en vertu de ses autres délégations ;

Le prix des actions à souscrire ne pourrait être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Le conseil aurait tous pouvoirs pour procéder aux évaluations ci-dessus afin d'arrêter le prix de souscription. Il aurait également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

1.8.10 Mise a jour des statuts pour supprimer les références résiduelles a la loi du 24 juillet 1966, au décret du 23 mars 1967 et au conseil des marches financiers

Nous vous demandons de bien vouloir proposer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires la mise à jour des statuts en vue de supprimer les références résiduelles à la loi du 24 juillet 1966, au décret du 23 mars 1967 et au Conseil des Marchés Financiers.

1.8.11 Conventions visées a l'article l. 225-38 du code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Nous vous précisons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 du Code de commerce, le texte des conventions courantes et conclues à des conditions normales a été communiqué au Président par les intéressés, et que le Président a lui-même communiqué la liste et l'objet de ces conventions aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

Contrôle des co-commissaires aux comptes

Nous allons vous donner lecture :

- du rapport général de vos co-commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- de leur rapport sur les comptes consolidés
- de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce
- de leur rapport sur le rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux procédures de contrôle interne visé à l'article L 225-235 dernier alinéa du Code de commerce
- de leur rapport sur la délégation faite au Conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital social.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner acte aux membres du conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre conseil d'administration et de donner quitus à chacun de ses membres pour l'exercice considéré.

Le conseil d'administration

Documents annexés au présent rapport :

- Présentation comptes consolidés
- Résultats des cinq derniers exercices (en €)

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007
En milliers d'euros

	31 Décembre 2006	31 Décembre 2007
Produits des activités ordinaires	38 403	57 931
Achats consommés et variation de stocks	-10 904	-17 333
Charges externes	-8 125	-12 144
Charges de personnel	-15 387	-21 254
Impôts et taxes	-645	-846
Dotations aux amortissements	-680	-1 012
Dotations aux provisions	-147	-243
Autres produits et charges opérationnels courants	-61	78
Résultat Opérationnel courant	2 454	5 178
Autres produits et charges opérationnels	-133	-949
Résultat opérationnel	2 321	4 229
Produits de trésorerie	56	78
Coût de l'endettement financier brut	-384	-821
Coût de l'endettement financier net	-328	-743
Autres produits et charges financiers	-4	-16
Charge d'impôt	-573	-995
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 416	2 475
Résultat net (Part des minoritaires)		84
Résultat net (Part du Groupe)	1 416	2 392
Nombre d'actions existantes	1 761 053	1 961 274
Résultat net par actions en euros	0,80	1,22
Nombre d'actions maximales après les levées	1 810 853	2 011 074
Résultat net dilué par action en euros	0,78	1,23

Bilan consolidé au 31 décembre 2007
En milliers d'euros

ACTIFS	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Goodwill	11 130	16 886
Autres immobilisations incorporelles	405	1 659
Immobilisations corporelles	2 131	5 540
Actifs financiers non courants	283	400
Impôt différé actif	203	359
ACTIFS NON COURANTS	14 153	24 845
Stocks	5 801	7 910
Clients	9 749	13 780
Autres créances courantes	1 175	1 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 260	4 111
ACTIFS COURANTS	19 985	27 401
Actifs détenus en vue de la vente	3 153	1 770
TOTAL ACTIFS	37 291	54 016

PASSIFS	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Capital	1 763	2 204
Primes, réserves, report à nouveau, variation de conversion (a)	10 440	15 223
Réserve de conversion	-129	-792
Résultat (part du Groupe)	1 416	2 392
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	<i>13 490</i>	<i>19 027</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>		
CAPITAUX PROPRES	13 490	19 027
Dettes financières à plus d'un an	7 874	13 363
Provisions	326	494
Impôt différé passif	800	1 119
Autres dettes non courantes	345	1 148
PASSIFS NON COURANTS	9 345	16 125
Dettes financières à moins d'un an (a)	3 195	5 589
Fournisseurs	5 466	7 496
Impôt exigible courant	235	182
Autres dettes courantes	4 079	5 039
PASSIFS COURANTS	12 976	18 306
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	1 480	558
TOTAL PASSIFS	37 291	54 016

(a) une dette financière de 1 508 K€, relative à une option de vente sur intérêts minoritaires, a été enregistrée avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres pour un montant équivalent.

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2007
En milliers d'euros

Tableau des flux de trésorerie consolidé	31 Décembre 2006	31 Décembre 2007
Flux de trésorerie lié à l'activité		
Résultat net des sociétés	1 416	2 475
Amortissements et provisions cf. détail 1	1 130	1 023
Variation des impôts différés	249	172
Plus values de cession nettes d'impôts	21	41
Capacité d'autofinancement	2 816	3 712
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité cf. détail 2	1 467	-1 413
Total Flux de trésorerie lié à l'activité	4 283	2 298
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-2 382	-7 586
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		6 760
Variation nette des actifs financiers non courants	209	-136
Variation des dettes sur immobilisations	1 051	-922
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	-7 275	-7 205
Total flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-8 397	-9 089
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires société mère	-176	-422
Augmentation de capital en numéraire net frais		5 728
Emissions d'emprunts	6 680	5 599
Remboursement emprunts	-1 649	-2 810
Total flux de trésorerie lié aux opérations de financement	4 855	8 095
Variation de Trésorerie	741	1 305
Trésorerie d'ouverture	3 159	3 260
Concours bancaires d'ouverture	-1 684	-1 079
Trésorerie d'ouverture	1 475	2 181
Trésorerie de clôture	3 260	4 111
Concours bancaires de clôture	-1 079	-858
Trésorerie de clôture	2 181	3 253
Variation de trésorerie	706	1 072
Variations cours devises	-34	-233

Détail Tableau des Flux Groupe Orapi

Détail Tableau des Flux	31 Décembre 2006	31 Décembre 2007
<i>Détail 1 Amortissements et provisions</i>		
Amortissements	1 086	1 283
Variation nette Provision risque et charges	44	-261
Total détail 1	1 130	1 023
<i>Détail 2 Variation besoin en fonds de roulement</i>		
Variation stock	138	-647
Variation clients	116	-1 459
Variations fournisseurs	284	460
Variations autres créances	26	-60
Variation autres dettes et autres dettes à plus d'un an	903	292
Total détail 2	1 467	-1 413

Tableau d'évolution des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2007
En milliers d'euros

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Actions auto contrôle	Ecart de Conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts Minoritaires	Capitaux propres Total
Au 31 décembre 2005	1 763 298	1 763	7 966	2 638	-252	-45	12 070	0	12 070
Augmentation (diminution) de capital et réserves							0		
Dividendes versés				-176			-176		-176
Ecart de conversion						-84	-84		-84
Résultat de l'exercice				1 416			1 416		1 416
Valorisation des options accordées				7			7		7
Autres mouvements				33	224		257		290
Au 31 décembre 2006	1 763 298	1 763	7 966	3 918	-28	-129	13 490	0	13 490
Augmentation (diminution) de capital et réserves	440 824	441	5 287				5 728		5 728
Dividendes versés				-422			-422		-422
Ecart de conversion						-656	-656		-656
Résultat de l'exercice				2 392			2 392	84	2 476
Valorisation des options accordées				36			36		36
Effet des variations de périmètre (a)			-1 421				-1 421	-87	-1 508
Autres mouvements				23	-136	-7	-120	3	-134
Au 31 décembre 2007	2 204 122	2 204	11 832	5 947	-164	-792	19 027	0	19 027

(a) Les effets des variations de périmètre observées sur le part des capitaux propres revenant au groupe sont liés au traitement des acquisitions d'intérêts minoritaires et des put sur intérêts minoritaires dans les sociétés contrôlées (cf. paragraphe 1.12).

Présentation de la société

Orapi SA, société mère du Groupe Orapi, est une société anonyme de droit français et dont le siège social est situé Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, 5 allée des cèdres, 01 150 Saint Vulbas, France. Orapi SA est une société cotée au compartiment C sur le marché Euronext Paris.

Les activités de la société sont la conception, la fabrication et la commercialisation de tous les produits consommables nécessaires à l'entretien et la maintenance du matériel et des machines dans tous les secteurs d'activité.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 22 février 2008 et qui seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 25 avril 2008.

1 Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation

1.1 PRINCIPES GENERAUX

Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés au 31 décembre 2007 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee de l'IASB (IFRIC) applicables à cette date et telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes.

Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro et toutes les valeurs sont arrondis au millier le plus proche (000 €) sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Orapi SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année (ci-après désigné comme "le Groupe"). Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité. Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels relatifs à l'exercice 2006.

Les normes, amendements et interprétations suivants adoptés dans l'Union Européenne sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2007 :

- norme IFRS 7 « instruments financiers » sur les informations à fournir concernant les actifs et passifs financiers
- amendements à l'IAS 1 « informations à fournir sur le capital ».

L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe. Toutefois, elles ont engendré des notes annexes complémentaires.

Les principaux effets de ces changements sont présentés ci-après :

IFRS 7 Instruments Financiers - Informations à Fournir

Cette norme requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers. Les nouvelles informations à présenter sont incluses dans les états financiers. Bien que sans incidence sur la performance ou la situation financière, l'information comparative a été revue.

IAS 1 Présentation des Etats Financiers

Cet amendement requiert que le Groupe présente de nouvelles informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Groupe. Ces nouvelles informations sont données en dans la note « Capitaux Propres ».

Par ailleurs, les interprétations IFRIC 8 "Champ d'Application d'IFRS 2" et IFRIC 9 "Réévaluation des Dérivés Incorporés", applicables en 2007, n'ont pas trouvé à s'appliquer sur l'exercice.

Orapi n'a pas opté pour une application anticipée au 31 décembre 2007 des normes dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2008. Ainsi, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les options, interprétations ou normes suivantes et dont l'application est obligatoire après le 31 décembre 2007 :

Adoptées par l'Union Européenne :

- Norme IFRS 8 « secteurs opérationnels ».

Non encore adoptées par l'Union Européenne :

- Norme IAS 1 révisée « présentation des états financiers »
- Norme IAS 23 révisée « coûts d'emprunt »
- Norme IAS 27 révisée « états financiers consolidés et individuels »
- Norme IFRS 3 révisée « regroupements d'entreprises »
- Amendement à IFRS 2 « conditions d'acquisitions et annulations »
- Interprétation IFRIC 11 « actions propres et transactions intra-groupe »
- Interprétation IFRIC 12 « contrats de concession »
- Interprétation IFRIC 13 « programme de fidélité clients »
- Interprétation IFRIC 14 « IAS 19 –limite relative à l'actif au titre des prestations définies, les obligations minimales de financement et leur interaction ».

1.2 RESUME DES JUGEMENTS ET ESTIMATIONS SIGNIFICATIFS

Jugements

Pour préparer les états financiers conformes aux méthodes comptable du groupe, le management a fait des hypothèses, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations. Les hypothèses retenues concernent principalement les litiges prud'homaux pour lesquels la société évalue, au cas par cas et le cas échéant en fonction des jugements déjà rendus, le montant des provisions éventuelles.

Recours à des estimations

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur, sont présentées ci-dessous :

Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier le goodwill au moins une fois par an. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. La valeur nette comptable des goodwill au 31 décembre 2007 est de 16 886 K€. De plus amples détails sont donnés dans la note « Goodwill ».

Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente

Le Groupe qualifie certains actifs de disponibles à la vente, et enregistre en capitaux propres, leurs variations de juste valeur. Lorsqu'une diminution de la juste valeur est constatée, le management fait des hypothèses pour estimer la nature de cette perte de valeur, et déterminer si une dépréciation de l'actif doit être constatée en résultat. Au 31 décembre 2007, il n'a été reconnu aucune perte de valeur d'actifs disponibles à la vente (2006 : néant).

Indemnités de départs à la retraite et Autres Avantages Postérieurs à l'Emploi

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. De plus amples détails sont communiqués dans la Note « Provisions ».

1.3 PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Toutes les filiales sont placées sous le contrôle de la société mère et sont donc consolidées par la méthode de l'intégration globale à l'exception d'Orapi Chili qui est mise en équivalence.

Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels, qui sont actuellement exerçables ou convertibles, sont pris en considération.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert du contrôle effectif et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

L'ensemble des filiales clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

1.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les états financiers des filiales ont été convertis en euros conformément à IAS 21 en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan, autres que les éléments de capitaux propres,
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat.

La variation de conversion mentionnée dans les capitaux propres résulte de l'utilisation historique de ces différents taux.

L'impact des variations de change sur les prêts et dettes à caractère financier entre les sociétés du groupe est comptabilisé dans les variations de conversion des capitaux propres.

Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger par une société étrangère et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

1.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition (y compris les coûts annexes directement attribuables) des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels à la date des prises de participation. Ces goodwill constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actifs et passifs, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'écart d'évaluation.

Ces écarts sont calculés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises.

Les goodwill des sociétés acquises au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements durant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis.

Les goodwill ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36, ils sont évalués à la clôture à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, comme décrit en note "Suivi de la valeur des actifs immobilisés". En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel.

Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie non définie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture conformément à IAS 36.

Les immobilisations incorporelles correspondent :

- A des logiciels achetés qui sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 an à 5 ans
- A des marques qui sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont dépréciées en cas de perte de valeur ou dépréciées sur la durée d'utilité de l'actif.

Il n'est tenu compte d'aucune valeur résiduelle en fin de période d'utilisation.

1.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (y compris frais accessoires) conformément au traitement de référence d'IAS 16, ou à leur juste valeur pour celles acquises par voie de regroupement d'entreprises. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants. Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 "Contrats de location", sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Elle est garantie par les actifs qui sont la propriété juridique du bailleur durant la durée du contrat. Les contrats sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Si le Groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété à l'issue du contrat l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

Il n'existe pas, dans le Groupe, d'immobilier de placement.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes:

- Constructions et agencement :	10 à 20 ans	linéaire
- Installations techniques, matériel & outillage :	2 à 8 ans	linéaire
- Matériel de bureau & informatique	4 à 5 ans	linéaire

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans les montants amortissables, quand celle-ci est jugée significative.

Les biens financés par crédit-bail sont amortis au même rythme que les immobilisations de même nature détenues en pleine propriété.

1.7 SUIVI DE LA VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient. Les goodwill, dont la durée de vie n'est pas déterminée, font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an. Les indices de pertes de valeur suivis par le Groupe sont basés sur un multiple d'excédent brut d'exploitation.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, les immobilisations (y compris les goodwill) ainsi que les éléments de Besoin en Fonds de Roulement sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable qui est la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'UGT a été définie comme étant le plus petit groupe d'actifs générant des cash-flows indépendamment d'autres éléments d'actifs. Un tel groupe est constitué des :

- actifs incorporels d'une même zone géographique
- actifs corporels situés sur cette zone géographique
- actifs corporels de production permettant d'alimenter en produits la zone concernée.

Selon cette définition, il est possible de définir trois unités génératrices de trésorerie dans le groupe :

- L'Europe et l'unité de production de Vaulx en Velin
- L'Amérique du Nord et l'unité de production de Montréal
- L'Asie et l'unité de production de Singapour.

La valeur d'utilité estimée par la méthode des cash-flows futurs actualisés, notamment retenue pour les tests sur goodwill, repose sur les principes suivants :

- Les cash-flow (avant impôt) sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) élaborés par le contrôle de gestion du Groupe
- Les free cash-flow ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour toutes les UGT dans la mesure où les risques spécifiques à certaines zones géographiques ont été pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des cash-flows actualisés, déterminés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance
- Des taux individuels de croissance sont retenus si nécessaire en fonction des spécificités des différents marchés.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Il est tenu compte des éventuels coûts associés à la cession de cet actif ou de cette UGT.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

1.8 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs évalués en juste valeur par résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

Les créances commerciales font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Lorsque cela est nécessaire, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles en fonction du risque encouru.

1.9 ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue les actifs non courants au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

1.10 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Conformément à la norme IAS 2 "Stocks", les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de la Société sont constitués de deux catégories suivantes :

- Matières premières
- En cours de production et Produits finis.

Matières premières et marchandises

Les stocks de matières premières, emballages et marchandises sont évalués à leur prix d'achat. Les dépréciations des matières premières et marchandises sont évaluées au cas par cas en fonction des possibilités d'utilisation futures.

En cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes rattachables à la production, et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son coût.

1.11 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) ainsi qu'aux caisses. Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne « disponibilités » et au passif sur la ligne « emprunts et dettes financières à moins d'un an »

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont classés à l'actif sur la ligne « disponibilités ».

1.12 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES ET ACTIONS PROPRES

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe, conformément au programme de rachat d'actions et à l'existence de contrats de liquidités, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres.

Paiement en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du groupe bénéficient de plans d'options de souscription d'actions. Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution. Ces opérations ont été évaluées selon le modèle de Black and Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêt sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Intérêts minoritaires

Les acquisitions d'intérêts complémentaires et les options de vente détenues par des minoritaires dans des sociétés contrôlées sont traitées comme des transactions de capitaux propres. L'écart, positif ou négatif, entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisé en capitaux propres. Dans le cas des options de vente, les engagements d'achat du groupe sont évalués à leur valeur actuelle et reclassés en dettes financières au bilan.

1.13 REGIME DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX A LONG TERME

Régime à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe, les cotisations étant enregistrées en charge.

Régime à prestations définies

Les estimations des engagements des sociétés du Groupe au titre des régimes à prestations définies (indemnités de départ à la retraite) sont calculées annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées par un expert indépendant selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces estimations reposent sur des hypothèses actuarielles qui intègrent la probabilité de durée du service futur du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel ; les engagements correspondants sont actualisés.

Gains et pertes actuariels

Les pertes et gains actuariels significatifs liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèses sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice.

Coût des services passés

Le coût des services passés est comptabilisé en charges, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du régime ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé.

1.14 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le reste en non courant.

Ces provisions couvrent:

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux
- les provisions pour perte de change
- les provisions pour restructuration.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé et à échéance propre ou d'un début d'exécution.

Lorsque cela a un impact significatif, les provisions sont actualisées.

1.15 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les emprunts sont constatés sur la base du coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.16 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent des passifs financiers comptabilisés au coût amorti et des passifs financiers comptabilisés selon l'option juste valeur. La ventilation des passifs financiers entre courant et non courant est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieur ou supérieur à un an.

1.17 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Les produits de l'activité sont enregistrés conformément à IAS 18 en se basant sur la méthode de la comptabilité d'engagement et sur le principe de rattachement des charges aux produits.

Les produits sont ainsi comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise ;
- leur montant peut-être estimé de façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La valeur comptable des produits enregistrés correspond à leur juste valeur.

Les produits liés à la vente de biens sont constatés dès lors que le transfert des risques et avantages a eu lieu et que les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable. Les produits liés aux ventes de service sont comptabilisés au prorata des coûts réels. Ces produits enregistrés en autres produits de l'activité restent marginaux.

1.18 RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus ou moins-values de cessions d'actifs ;
- des dépréciations d'actifs ;
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des coûts de restructuration et des litiges ou événements très inhabituels ;
- du coût de l'endettement financier net ;
- des autres produits et charges financiers ;
- des impôts.

1.19 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note "Autres produits et charges opérationnels".

1.20 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET – AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le coût de l'endettement financier net est composé de intérêts sur emprunts et sur découverts bancaires diminué des produits financiers liés aux placements de la trésorerie disponible.

Les coûts des emprunts sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.21 IMPOT

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé en capitaux propres.

Impôt sur le résultat exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que la société s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Orapi a opté pour le régime de l'intégration fiscale de groupe en France. Les modalités de répartition de l'impôt sont les suivantes :

- L'impôt pris en charge par chaque filiale est le même que celui qu'elle aurait supporté si elle n'avait pas été intégrée fiscalement,
- Orapi prend en compte l'économie ou la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts calculés individuellement et l'impôt dû conformément au résultat fiscal d'ensemble.

Impôt sur le résultat différé

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage

de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

1.22 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en prenant en compte le nombre d'action moyen de l'année déduction faite des actions d'auto contrôle comptabilisées en réduction des capitaux propres. Le résultat par action dilué tient compte des instruments dilutifs.

2 Principaux événements de l'exercice

2.1 AUGMENTATION DE CAPITAL

Le groupe Orapi a réalisé en juillet 2007 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant brut de 5 951 K€ par émission de 440 824 actions au prix de 13,50 euros. L'augmentation de capital souscrite en totalité a été suivie à hauteur de 164 500 actions soit 2 221 K€ par MG3F qui détient après augmentation 1 351 499 actions soit 61,3 % du capital d'Orapi SA.

L'augmentation de capital net des frais liés à l'opération s'élève à 5 728 K€ dont 441 K€ en capital social et 5 287 K€ au titre de la prime d'émission.

Le capital social après l'augmentation est composé de 2 204 122 actions de valeur nominale de 1 euro.

2.2 IMPLANTATION SUR LE NOUVEAU SITE DE LA PLAINE DE L'AIN

Comme indiqué en 2006, compte tenu de sa croissance, le Groupe Orapi a réalisé, au cours de l'exercice, la construction d'une nouvelle unité de production, d'une surface de plus de 9 000 m² dont la mise en service a été réalisée au cours de l'été 2007. Ce site de production, situé sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain près de Lyon, compte parmi les plus modernes en Europe sur ce métier.

Ce nouveau site a notamment pour objectifs :

- de disposer des capacités de production nécessaires au développement de Orapi
- de fabriquer nos produits dans des conditions optimales d'efficacité et de sécurité
- d'optimiser les coûts de production et administratifs.

Le 28 février 2007, Orapi a réalisé la vente en l'état futur d'achèvement de ce nouveau site à un investisseur. Dans le cadre de cette transaction, Orapi a d'une part enregistré les coûts liés à la construction facturés par l'entreprise générale de construction et d'autre part refacturé ces coûts à l'investisseur pour le montant prévu dans l'acte de vente en l'état futur d'achèvement. Un bail commercial de 9 ans a été signé concomitamment avec cet investisseur. Ce bail a pris effet à la date de livraison du bâtiment le 2 août 2007 et a été analysé comme un contrat de location simple selon IAS 17.

Le montant total de la cession s'élève à 6 007 K€ HT correspondant au coût de construction du site et de l'acquisition du terrain.

Au 31 décembre 2007, l'impact de ce projet est le suivant :

- montants facturés par le constructeur à Orapi dans le cadre de la construction du bâtiment : 5 892 K€ HT dont :
 - o montants payés par Orapi : 5 673 K€ HT
 - o montants restant dus par Orapi : 219 K€ HT

- actifs détenus en vue de la vente : 192 K€ (cf. note "actifs détenus en vue de la vente" de la partie 3 "Notes sur le bilan") correspondant à la part de l'investissement facturé par le constructeur à Orapi et non encore refacturée à l'investisseur.
- montants facturés par Orapi à l'investisseur et encaissés dans le cadre de la cession : 5 706 K€ HT.

2.3 ACQUISITION DES ACTIFS ET DU FONDS DE COMMERCE DE LA SOCIETE GRAMOS APPLIED LTD

Orapi Applied Ltd a signé le 17 mai 2007 un protocole d'accord pour l'acquisition de certains éléments des actifs et du fonds de commerce de la société Gramos Applied UK, suite au dépôt de bilan de cette société.

Gramos Applied est un fabricant et un distributeur de produits consommables techniques pour les industries, les transports, les secteurs alimentaires et l'hygiène. Basée en Angleterre, près de Birmingham (West Midlands) à Smethwick, Gramos Applied fabrique plus de 3 000 références produits. En 2006, Gramos Applied a réalisé un chiffre d'affaires de près de 17 M€, dont 70% sur le Royaume-Uni. Compte tenu du contexte de la reprise, le chiffre d'affaires estimé en année pleine est de l'ordre de 11 M€.

La reprise des actifs a été réalisée par la société Orapi Applied Ltd, société et détenue à 80% par Orapi SA et à 20% par des dirigeants du groupe Orapi.

Orapi Applied Ltd est entrée dans le périmètre de consolidation le 17 mai 2007 et a réalisé un chiffre d'affaires comptabilisé sur la période de 6 057 K€ soit 10,5% du chiffre d'affaires consolidé annuel (cf. note "périmètre de consolidation à la clôture" de la partie 3 "Notes sur le bilan").

2.4 ACQUISITION DU GROUPE DACD

Dans son communiqué du 20 juillet 2007, Orapi a annoncé avoir réalisé, conformément à sa stratégie de croissance externe sur des marchés de niches, l'acquisition de 100% de la société Fideter, société mère du groupe DACD.

Avec un site de production implanté à Valence, DACD fabrique et commercialise principalement en France des produits consommables techniques pour l'industrie et les services. DACD a réalisé un chiffre d'affaires de 10,6 millions d'euros au cours de son dernier exercice clos le 31 mars 2007.

DACD a été intégré au périmètre de consolidation le 1^{er} juillet et a réalisé depuis son intégration un chiffre d'affaires de 5 064 K€ soit 8,7% du chiffre d'affaires consolidé du groupe Orapi (cf. note "périmètre de consolidation à la clôture" de la partie 3 "Notes sur le bilan").

3 Notes relatives au bilan

3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION A LA CLOTURE

Désignation	Société de droit	2006		2007	
		pourcentage d'intérêt	pourcentage de contrôle	pourcentage d'intérêt	pourcentage de contrôle
Orapi SA*	Français	société mère	société mère	société mère	société mère
Orapi Europe*	Français	100%	100%	100%	100%
Orapi International*	Français	100%	100%	100%	100%
Luprotec*	Français	100%	100%	100%	100%
Laboratoires Meyssol*	Français	100%	100%	100%	100%
DACD*	Français			100%	100%
Orapi Pacifique LTD	Anglais	100%	100%	100%	100%
Orapi Applied UK	Anglais			80%	80%
Orapi Nordic	Finlandais	100%	100%	100%	100%
Orapi LTD	Anglais	100%	100%	100%	100%
Orapi USA Holding	Américain	100%	100%	100%	100%
Orapi Canada	Canadien	100%	100%	100%	100%
Orapi Atlanta	Américain	100%	100%	100%	100%
Orapi Puerto Rico	Portoricain	100%	100%	100%	100%
Orapi Italie	Italien	100%	100%	100%	100%
Orapi Asia PTE LTD	Singapourien	100%	100%	100%	100%
Applied Chemicals (S) PTE	Singapourien	100%	100%	100%	100%
Orapi Applied (M) SDN BHD	Malaysien	100%	100%	100%	100%
Orapi Applied Nederland BV	Hollandais	100%	100%	100%	100%
Orapi Applied Belgium SA	Belge	100%	100%	100%	100%
Orapi Applied Norge AS	Norvégien	100%	100%	100%	100%
Orapi Applied España SAU	Espagnol	100%	100%	100%	100%
Orapi Chili	Chilien	20%	20%	20%	20%

*adresse des sociétés françaises : 5, Allée des Cèdres Parc Industriel de la Plaine de l'Ain 01150 St Vulbas
 Laboratoires Meyssol : route de Morgon, ZI du Mornant 69440 St Laurent d'Agny
 DACD : Mathias Sud 26320 Saint Marcel Les Valence.

Prise de contrôle de Gramos Applied

La prise de contrôle de Gramos Applied a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition en date du 17 mai 2007.

S'agissant de rachat d'actifs d'une société ayant déposé son bilan, la juste valeur provisoire des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, est résumée ci-dessous (montants en K€).

Actifs et passifs à la date d'acquisition	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition
Actifs non courants incluant Goodwill	2 895
Actifs courants	182
Passifs courants	-742

Les évaluations en juste valeur de tous les actifs et passifs n'étant pas encore terminées, le goodwill provisoire (comptabilisé pour 1 177 K€) sera modifié dans le délai d'allocation de 12 mois autorisé par IFRS 3.

Dans la mesure où la société Gramos Applied UK qui a cédé ses actifs était en dépôt de bilan, il n'existe pas de données comparables permettant de déterminer quel aurait été le chiffre d'affaires et le résultat du groupe si l'acquisition était intervenue en début d'exercice.

Prise de contrôle de DACD

La prise de contrôle du groupe DACD a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

La juste valeur provisoire des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, est résumée ci-dessous.

Actifs et passifs à la date d'acquisition	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition
Actifs non courants incluant le Goodwill	7 017
Actifs courants	4 884
Passifs non courants	3 974
Passifs courants	2 865

Les évaluations en juste valeur de tous les actifs et passifs n'étant pas encore terminées, ce goodwill provisoire sera modifié dans le délai d'allocation de 12 mois autorisé par IFRS 3.

Si l'acquisition était intervenue en début d'exercice, le résultat net du Groupe aurait été de 2 816 milliers d'euros, et le chiffre d'affaires se serait élevé à 62 996 milliers d'euros.

Le goodwill de DACD (4 705 K€) intègre un earn-out de 1 000 K€ payable pour moitié en 2008 et pour moitié en 2009 en fonction d'objectifs de performances commerciales définis dans le protocole d'acquisition du 12 juillet 2007.

Les sociétés du groupe DACD clôturant leurs comptes au 31 mars (avant l'acquisition), nous ne disposons pas d'information fiable sur une période du 12 mois (1^{er} janvier 2007, 31 décembre 2007) pour ces sociétés.

3.2 GOODWILL

Goodwill	2 006	+	-	Variation périmètre	Var conv & autres variations	2 007
Valeur brute	12 638			5 972	-201	18 410
Dépréciation (*)	-1 508	-35			20	-1 524
Total Goodwill net	11 130	-35	0	5 972	-181	16 886

(*) cf. note "dépréciation des immobilisations"

L'augmentation de l'exercice résulte de l'acquisition des actifs et du fonds de commerce de la société Gramos Applied Ltd, ainsi que de l'acquisition de la société DACD (cf. note "périmètre de consolidation à la clôture").

3.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles	2 006	+	-	Variation périmètre	Var conv & autres variations	2 007
Autres immobilisations incorporelles	1 021	142		1 428	-129	2 461
Amortissements autres immobilisations incorporelles	-616	-167		-15	-3	-802
Immobilisations incorporelles nettes	405	-26	0	1 413	-133	1 659

Une liste de clients ainsi qu'un droit d'utilisation des marques détenues par Gramos Applied Ltd ont été reconnus pour un total de 1 289 k€ comme actifs incorporels distincts du goodwill dans le cadre de l'acquisition des actifs et du fonds de commerce de Gramos Applied Ltd (cf. note "périmètre de consolidation à la clôture").

3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	2006	+	-	Variation périmètre	Immobilisations destinées à être cédées (*)	Var conv & autres variations	2007
Terrain	0	0	0	104	0		104
Construction	868	718	-75	2 872	55	-23	4 415
Machines et équipements	3 381	683	-12	744		-41	4 756
Autres immobilisations corporelles	1 118	516	-348	237		-44	1 478
Immobilisations en cours	98	5 372	-6 433		963		
Total brut	5 465	7 287	-6 868	3 957	1 018	-108	10 754
Amortissements constructions	-375	-211	52	-865	-22	6	-1 414
Amortissements machines et équipements	-2 222	-598	110	-285		-18	-3 012
Amortissements autres immobilisations	-735	-235	330	-174		28	-787
Total amortissements	-3 333	-1 043	493	-1 324	-22	16	-5 214
Total immobilisations corporelles nettes	2 131	6 244	-6 375	2 634	996	-92	5 540

(*) cf. note "actifs détenus en vue de la vente"

3.5 DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels aux taux de 9,5% après impôt (contre 8,4% en 2006). Le taux de croissance perpétuelle retenue est de 2% (2 % également en 2006).

Les tests de dépréciation effectués sur l'exercice ont conduit le Groupe à comptabiliser des pertes de valeurs nettes comptabilisées au cours de l'exercice s'élevant à 35 milliers d'euros concernant le goodwill d' Orapi Applied España.

3.6 ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les immobilisations destinées à être cédées incluent :

- 1 578 K€ constituant la valeur nette comptable du site de Vaulx-en-Velin. Ce site a vocation à être cédé à la suite du transfert sur le nouveau site de la Plaine de L'Ain réalisé en août 2007.
- 192 K€ relatifs aux dépenses immobilisées relatives à la construction du site de la Plaine de l'Ain.

Les passifs directement liés aux actifs immobilisés destinés à être cédés s'élèvent à 558 K€ (219 K€ : dettes sur immobilisations ; 339 K€ : dettes financières).

3.7 ACTIFS FINANCIERS

Exercice 2007 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments			
			Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs évalués en juste valeur par résultat
Valeurs mobilières	75	75	68			7
Prêts	23	23		23		
Dépôts de garantie des locaux commerciaux	302	302	302			
Actifs financiers non courants	400	400	370	23		7
Créances clients et comptes rattachés	13 780	13 780		13 780		
Clients et comptes rattachés	13 780	13 780		13 780		
Autres créances	664	664		664		
Autres créances courantes	664	664		664		
Disponibilités	3 375	3 375				3 375
Équivalents de trésorerie	782	782	782			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 111	4 111	782			3 375

Les créances clients brutes s'établissent à 14 301 K€ et les provisions à 521 K€ soit un montant net de 13 780 K€. Le Groupe ne dispose pas de créances nettes supérieures à un an significatives.

3.8 STOCKS

	2 006	2 007	Var
Matières premières	1 472	2 560	1 088
Produits finis	4 567	5 870	1 303
Provision pour dépréciation	-238	-520	-282
Total Stocks	5 801	7 910	2 109

3.9 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	2006	2007	Var
Équivalents de trésorerie (euro)	1 133	736	-397
Trésorerie en euro	1 372	1 796	424
Trésorerie en devises	755	1 579	824
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 260	4 111	851

Les postes de « trésorerie et équivalents de trésorerie » au bilan sont comptabilisés à leur juste valeur. Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires. 160 K€ sont gagés en couverture d'une caution bancaire consentie par notre banque à un tiers.

3.10 CAPITAUX PROPRES

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Groupe prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres totaux et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Occasionnellement le Groupe achète ses propres actions sur le marché dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Ces actions sont acquises notamment en vue d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres (via un contrat de liquidité), de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de couvrir les plans d'options d'achat et ou de souscription d'actions consentis aux salariés et aux mandataires sociaux, de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants ou de les annuler.

Le capital social d'Orapi SA au 31 décembre 2007 est composé de 2 204 122 actions, entièrement libérées, de 1 € chacune. Au 31 décembre 2007, 10 962 actions sont détenues en propre par Orapi SA. Le nominal de ces actions est imputé sur les capitaux propres consolidés.

Les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans obtiennent un droit de vote double. Au 31 décembre 2007, 1387 582 actions possèdent un droit de vote double.

Orapi a signé en octobre 2007 un contrat d'option prévoyant une option d'achat et de vente des actions détenues par les actionnaires minoritaires de sa filiale Orapi Applied LTD. Au 31 décembre 2007, l'engagement d'Orapi SA a été comptabilisé sous la forme d'une dette financière additionnelle s'élevant à 1 508 K€ avec pour contrepartie, une réduction des capitaux propres pour le même montant.

3.11 DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Dividendes décidés et payés au cours de l'exercice écoulé :

La société a versé un dividende de 422 K€ en 2007 au titre du résultat de 2006, soit 0,24 euros par action.

Dividendes proposés pour approbation à l'assemblée générale (non reconnus comme un passif au 31 décembre) :

Un dividende de 27 cents d'euros par action soit un montant global maximum de 595 113 € est proposé à l'assemblée générale pour 2007.

3.12 PROVISIONS

	2 006	Dotations	Reprises		Variation périmètre	2 007
			Provision utilisée	Provision non utilisée		
Provisions non courantes : retraites	326	48	-74	20	175	494
Provisions courantes : risques et litiges	435	204	-179	-76	17	402
Total provisions	760	252	-253	-57	192	896

La part courante des provisions pour risques et charges est classée dans la ligne « autres dettes » du bilan.

Les provisions pour risques et litiges sont principalement constituées de litiges pour risques prud'homaux et licenciement pour 225 K€ et de provisions pour restructuration des filiales françaises pour 150 K€.

Les provisions ne sont pas actualisées, à l'exception des provisions pour engagements sociaux, l'effet d'actualisation n'ayant pas d'incidence significative.

Provisions pour retraites

Les provisions pour retraite sont constituées par l'indemnité de départ en retraite des sociétés françaises.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2006 étaient les suivantes :

- Départ volontaire	
- Taux d'actualisation :	4 %
- Revalorisation annuelle des salaires	1,5 %
- Turnover :	10 % dégressif jusqu'à 50 ans

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2007 sont les suivantes :

- Départ volontaire	
- Taux d'actualisation :	4,25 %
- Revalorisation annuelle des salaires	2 %
- Turnover :	10 % dégressif jusqu'à 50 ans

	2006	Coût des services rendus 2007	Paiement	Ecart actuariels et autres	Variation périmètre	2007
Dettes actuarielles indemnités de départ en retraite	326	49	-74	19	175	494

3.13 PASSIFS FINANCIERS

Ventilation par catégories d'instruments

Exercice 2007 (K€)	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégories d'instruments	
			Juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti
Passifs financiers non courants	13 363	13 363		13 363
Passifs financiers courants	5 589	5 589		5 589
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	7 496	7 496		7 496
Autres dettes	6 187	6 187		6 187
Total des passifs financiers	32 635	32 635		32 635

Décomposition de la dette financière

	31/12/2006	31/12/2007
Emprunts	9 903	14 906
Découvert bancaire	1 079	858
Dettes sur crédit bail	626	2 016
Dettes auprès des minoritaires	0	1 508
Autres dettes financières	0	3
Total	11 608	19 291

Au 31/12/2007, les dettes financières comprennent 339 K€ présentés au bilan en tant que Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente.

L'accroissement de 7 683 K€ de la dette financière s'explique à hauteur de :

- 3 806 K€ par les dettes financières figurant au bilan d'ouverture de DACD :
 - emprunts bancaires : 2 073 K€
 - dette relative au crédit-bail immobilier : 1 733 K€
- 2 369 K€ par les nouvelles dettes financières contractées au cours de l'exercice diminuées des remboursements effectués :
 - emprunts bancaires : 2 930 K€
 - découverts bancaires : -221 K€
 - dette relative aux crédits –bail : -343 K€
 - autres dettes : 3 K€
- 1 508 K€ par les dettes relatives au contrat d'option (cf. §3.10).

3.14 GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de change et du risque de taux.

- **Risque de crédit**

Compte tenu de l'absence de concentration des clients et de la politique de gestion des comptes clients, le risque crédit est considéré comme non significatif.

- **Risque de marché**

Risque de taux

Les excédents de trésorerie et les besoins de financement sont majoritairement centralisés dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie et gérés par la Trésorerie Groupe.

Besoins de financement

Le Groupe dispose de lignes de découverts pour faire face aux variations de trésorerie d'exploitation et hors exploitation.

Excédents de trésorerie

Le choix des supports de placement des excédents de trésorerie est effectué par le Groupe dans le cadre défini par la politique de gestion qui privilégie les critères de liquidité et de sécurité.

Dette financière

La ventilation des dettes en taux variables et taux fixes est la suivante :

	31/12/2006	31/12/2007
Emprunts à taux fixe	6 135	9 937
Emprunts à taux variable	5 473	9 354
Total	11 608	19 291

Une augmentation de 1% du taux court terme aurait un impact de 93 K€ sur le coût de l'endettement soit 11% du coût de l'endettement financier brut de l'exercice 2007.

Le groupe Orapi n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de taux.

Risque de change

Le Groupe Orapi est exposé à deux types de risque de change :

- un risque de change patrimonial qui provient des participations détenues par Orapi SA dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon long terme
- un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées par chaque société du Groupe dans des monnaies autres que leur monnaie locale.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur Orapi SA et provient principalement des ventes réalisées aux filiales anglaises, américaines et asiatiques ;

L'exposition du Groupe aux risques de change porte principalement sur la livre sterling, le dollar américain et le dollar de Singapour.

En 2007, 71% du chiffre d'affaires était exprimé en euros, 15% en livre sterling, 4% en dollar US et dollar canadien, 6% en dollar Singapourien et 4% en couronne norvégienne.

L'exposition au risque de change par principale devise est présentée en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous :

	£	USD	SGD	NOK	€	Total	Elim	Total
Actif Circulant	3 585	1 179	1 540	350	18 492	25 146	-1 856	23 290
Dettes	7 012	650	1 625	294	24 487	34 068	921	34 989
Position nette	-3 427	529	-85	56	-5 995	-8 922	-2 777	- 11 699

Le groupe Orapi n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture du risque de change.

Une hausse de 1 cent de la livre, du dollar US, du dollar singapourien et de la couronne norvégienne entraîne une variation de change dans les capitaux propres consolidés respectivement de 11,6 K€, 13,7 K€, 20,7 K€ et 17,9 K€.

La ventilation des actifs et passifs financiers par devise en contre valeur euros est la suivante :

	2006	2007
Clients libellés en euro	8 057	10 492
Clients libellés en devises	2 061	3 809
Provision pour dépréciation	-369	-521
Total Clients	9 749	13 780

	2006	2007
Dettes financières libellées en euro	11 097	18 877
Dettes financières libellées en devises	511	414
Dettes financières	11 608	19 291

Les dettes financières libellées en euro comprennent 339 K€ présentés au bilan en tant que Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente.

	2006	2007
Fournisseurs libellés en euro	5 012	5 340
Fournisseurs libellés en devises	1 395	2 375
Total Fournisseurs	6 407	7 715

Les dettes fournisseurs libellées en euro comprennent 219 K€ présentées au bilan en tant que Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés.

Risques sur actions

Orapi n'est pas soumis au risque actions

- **Risque de liquidité**

L'échéancier de remboursement des dettes financières s'analyse comme suit :

	31/12/2006	31/12/2007
A moins d'un an	3 394	5 855
A plus d'un an et moins de 5 ans	5 966	10 989
A plus de 5 ans	2 248	2 448
Total	11 608	19 291

Les dettes financières comprennent 212 K€ de dettes sur location financement à moins d'un an et 127 K€ de dettes sur location financement à plus d'un an reclassées au bilan en tant que Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés.

Les crédits bancaires contractés par le groupe ne comportent aucun covenant financier ni « trigger event » non respecté à la clôture de l'exercice.

4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

	2 006	2 007
Pertes sur créances irrécouvrables	-53	-94
Pertes et gains de change	-52	9
Divers	44	163
Autres produits et charges opérationnels courants	-61	78

4.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	2 006	2 007
Dépréciation d'actifs incorporels (1)	-302	-35
Dépréciation d'actifs corporels (1)	-98	
Frais de restructuration France		-840
Frais de restructuration Singapour		-48
Badwill sur acquisition Condit'Europe (2)	305	
Autres charges de restructurations et divers	-38	-26
Autres produits et charges opérationnels	-133	-949

(1) cf. note "dépréciations des immobilisations"

(2) cf. note "périmètre de consolidation à la clôture"

4.3 IMPOT SUR LES SOCIETES

Ventilation de la charge d'impôt :

	2 006	2 007
Impôts exigibles	323	645
Impôts différés	250	350
Total	573	995
Taux effectif	28%	29%

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui serait constaté au taux facial s'analyse comme suit :

	2007
Impôt théorique	1 157
Effet des taux d'imposition à l'étranger	-145
Pertes fiscales reportées en avant	24
Profit non taxé sur perte passée non activée	-5
Différences permanentes (net)	80
Crédits d'impôts et autres	-116
Impôt réel	995

Les bases d'impôt différé s'analysent comme suit :

Actif (+), Passif (-)	2006	2007
Impôt différé sur crédit bail	-163	-348
impôts différés sur avantages sociaux	108	165
Impôts différés liés à la fiscalité locale (net)	59	123
Impôts différés retraitements de consolidations	-601	-700
Impôts différés autres		
Total impôt différé net	-597	-760

Les sociétés françaises Orapi SA, Orapi Europe et Orapi International sont intégrées fiscalement. La convention d'intégration est basée sur un principe de neutralité.

Les sociétés françaises ne présentent plus de déficits reportables au 31/12/2007.

4.4 TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

Rémunération des organes de direction

Les rémunérations des organes de direction au titre de l'exercice 2007 sont :

	Eléments de rémunération fixe	Eléments de rémunération variable	Indemnités Et/ou avantages	Eléments de rémunération exceptionnels	Total
Rémunérations des organes de direction du groupe	708 645	103 850	88 192	5 000	905 687

Il n'existe pas de retraites « chapeau » pour les dirigeants ni de convention entre la société et ses mandataires sociaux relatives à des indemnités de départ.

Transaction avec MG3F

MG3F (SIREN 353 946 577 00015), société holding qui détient plus des deux tiers des droits de vote de la société Orapi SA, a facturé 5 K€ au cours de l'exercice 2007 à Orapi SA au titre des frais d'assurance en responsabilité des dirigeants.

Transaction avec les dirigeants salariés

Préalablement à l'acquisition des actifs de la société Gramos Applied en Mai 2007, une société nouvelle Orapi Applied Ltd a été créée pour la reprise de ces actifs. Trois dirigeants salariés ont souscrit 20 % de la société Orapi Applied Ltd au côté de la société Orapi SA, détentrice de 80% du capital. Orapi a signé le 2 octobre 2007 un contrat d'option avec ces salariés (cf. paragraphe 3.10).

5 Information sectorielle

Orapi a retenu le secteur géographique, fonction de l'implantation des actifs comme critère unique d'information sectorielle. Selon ce critère, l'activité peut être répartie en 3 segments principaux : Europe, Amérique du Nord, Asie + Reste du monde.

Cette répartition est présentée selon des principes comptables identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle synthétique définie pour gérer et mesurer en interne les performances de l'entreprise.

Le métier du Groupe étant assimilable à une seule activité, il n'existe pas de secteur secondaire.

5.1 INFORMATION PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE L'EXERCICE 2007

	Europe	Amérique du Nord	Asie et Reste du monde	Elim	Total
Chiffres d'affaires net du secteur	50 113	2 172	5 646		57 931
Ventes inter-activités	10 009	19	0	-10 028	0
Total chiffre d'affaires net	60 122	2 191	5 646	-10 028	57 931
Amortissement des immobilisations	-793	-73	-146		-1 012
Résultat opérationnel courant	4 841	-6	394	-51	5 178
Résultat Opérationnel	3 936	-6	350	-51	4 229
Coût de l'endettement financier net					-743
Autres produits et charges financiers					-16
Impôt					-995
Résultat net de l'ensemble consolidé					2 475
Résultat Net (part des minoritaires)					84
Résultat net (part du Groupe)					2 392

	Europe	Amérique du Nord	Asie et Reste du monde	Elim	Total
Goodwills	14 200	0	2 686		16 886
Immobilisations corporelles nettes	4 801	36	703		5 540
Immobilisations destinées à être cédées	1 770	0	0		1 770
Autres immobilisations	1 581	78	0		1 659
Actifs sectoriels autres	21 807	1 179	2 160	-1 856	23 290
Actifs financiers	4 042	54	416		4 512
Actifs d'impôt	240	2	4	112	359
Total Actif	48 441	1 349	5 969	-1 743	54 016
Passifs sectoriels	14 534	237	1 326	-1 511	14 586
Dettes financières	18 864	324	96		19 284
Dette inter - sociétés	-710	66	649	-5	0
Passifs d'impôt	1 091	23	5		1 119
Capitaux propres	14 662	699	3 893	-227	19 027
Total Passif	48 441	1 349	5 969	-1 743	54 016
Investissements	18 410	16	171		18 597

5.2 INFORMATION PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE DE L'EXERCICE 2006

	Europe	Amérique du Nord	Asie et Reste du monde	Elim	Total
Chiffres d'affaires net du secteur	32 928	2 325	3 150		38 403
ventes inter-activités	8 478	26	2	-8 506	0
Total Produits sectoriels	41 406	2 351	3 152	-8 506	38 403
Amortissement des immobilisations	-518	-68	-94		-680
Résultat opérationnel courant	2 465	-9	58	-60	2 454
Résultat Opérationnel sectoriel	2 751	-253	-117	-60	2 321
Coût de l'endettement financier net					-328
Autres produits et charges financiers					-4
Impôt					-573
Résultat net					1 416

	Europe	Amérique du Nord	Asie et Reste du monde	Elim	Total
Goodwills	8 444	0	2 686		11 130
Immobilisations corporelles nettes	1 294	82	756		2 132
Immobilisations destinées à être cédées	3 153	0	0		3 153
Autres immobilisations	310	95	0		405
Actifs sectoriels autres	15 250	1 530	2 037	-2 092	16 725
Actifs financiers	3 148	-7	403	0	3 544
Actifs d'impôt	105	0	2	96	203
Total Actif	31 704	1 700	5 884	-1 996	37 291
Passifs sectoriels	11 659	309	1 073	-1 648	11 394
Dettes financières	11 097	362	149		11 608
Dette intersociété	-1 009	258	907	-156	0
Passifs d'impôt	778	22	0		800
Capitaux propres	9 178	749	3 755	-192	13 490
Total Passif	31 704	1 700	5 884	-1 996	37 291
Investissements	5 592	16	3 036		8 644

6 Autres informations

6.1 NANTISSEMENTS, CAUTIONS ET GARANTIES

Dette	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti au 31/12/2007	Total du poste de bilan au 31/12/2007	% nanti ou hypothéqué
Emprunt BRA	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	247		
Emprunt BNP	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	246		
Emprunt CA	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	248		
Emprunt SLB	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	247		
Emprunt SG	Nantissement actions société non cotée	oct-05	oct-12	250		
Emprunt SLB	Nantissement fonds de commerce	mars-04	mars-14	222		
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	mars-04	mars-14	133		
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	mai-03	nov-08	68		
Emprunt CA	Nantissement fonds de commerce	mai-03	nov-08	63		
Emprunt CA	Nantissement fonds de commerce	juil-04	juil-09	34		
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	nov-04	Nov-09	82		
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	nov-06	oct-13	853		
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	sept-06	sept-13	676		
Emprunt CA	Nantissement fonds de commerce	déc-06	sept-13	1 807		
Emprunt SLB	Nantissement fonds de commerce	nov-06	oct-13	684		
Emprunt SG	Nantissement fonds de commerce	oct-06	sept-13	1 585		
Emprunt SG	Nantissement actions société non cotée	juil-07	Juil-14	1 662		
Emprunt SCA	Nantissement actions société non cotée	juil-07	juil-14	1 805		
Emprunt SG	Nantissement fonds de commerce	juin-05	juin-11	627		
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	juin-05	juin-11	632		
Emprunt CAMEFI	Nantissement fonds de commerce	juin-05	juin-11	627		
Emprunt SLB	Nantissement fonds de commerce	juin-07	juin-13	649		
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	déc-07	déc-13	700		
	Total Immobilisations Incorporelles			14 149	16 886	84%
Emprunt SLB	Nantissement immo. corporelle	mai-03	nov-08	52		
Emprunt CA	Nantissement immo. corporelle	sept-04	sept-09	79		
Emprunt BNP	Nantissement immo. corporelle	févr-05	févr-09	43		
Emprunt HSBC	Caution solidaire	oct-05	janv-10	51		
Emprunt HSBC	Nantissement immo. corporelle	janv-05	janv-10	26		
Emprunt SG	Nantissement immo. corporelle	avr-04	mars-09	49		
CB SAT Finan.	Nantissement immo. corporelle	fév-06	fév-11	37		
CB SAT Finan.	Nantissement immo. corporelle	déc-05	déc-10	9		
CB SAT Finan.	Nantissement immo. corporelle	oct-07	sep-12	20		
	Total Immobilisation corporelles			366	5 540	7%
SLB	Gage	nov-06	mai-08	160		
Caution OAS	Dépôt de garantie	déc-05	juil-08	29		
Caution OAS	Garantie de bonne exécution	déc-07	déc-12	16		
	Total Trésorerie			205	4 111	5%
Emprunt Canada	Nantissement sur stocks et clients	juil-07	juil-08	346		
	Total Nant. sur stock et clients			346	21 690	2%

6.2 AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble de Singapour, Orapi bénéficie d'un droit d'utilisation du terrain jusqu'en 2009. Dans l'hypothèse où ce droit serait renouvelé par les autorités locales pour une durée minimale de 30 ans, Orapi devra verser un complément de prix de 100 KUSD au vendeur.

Au 31 décembre 2007, la société n'a pas d'instruments financiers sur devises ou sur taux.

Le Droit Individuel de Formation des sociétés françaises ne donne pas lieu à provision car, à ce stade, les modalités d'utilisation de ce droit ne permettent pas d'estimer le caractère significatif de l'engagement.

6.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (STOCK OPTIONS)

La charge comptabilisée sur l'exercice au titre des services reçus des salariés sur l'exercice s'élève à 36,5 K€.

L'évolution des stocks options est la suivante :

Options de souscription d'actions	En nombre	Valeur unitaire	Valeur totale	Date limite d'exercice
Capital : nombre d'actions à la clôture	2 204 122			
Nombre d'options à l'ouverture	49 800	12,34	614 357	2008 & 2010
Nombre d'options attribuées durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'options exercées durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'options déchuées durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'options expirées durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'option en circulation à la clôture	49 800	12,34	614 357	2008, 2010 et 2012
Nombre d'option exerçables	15 800	17,58	277 810	

Concernant le plan d'option attribué en 2006 (24 000 actions), le prix d'exercice des options est égal à 80% des 20 derniers cours de l'action à la date d'attribution. La période d'acquisition est de 4 ans.

Le Groupe n'a aucune pratique passée de dénouement en trésorerie.

Les paramètres utilisés pour l'évaluation du plan de stock options attribuées en 2006 sont :

Taux de dividendes attendu : 1,25%

Volatilité attendue : 59%

Taux d'intérêt sans risque : 3,92%

Durée de vie attendue de l'option : 5 ans

Prix d'exercice moyen pondéré : 9,02 €

6.4 EFFECTIFS

Les effectifs au 31 décembre 2007 se répartissent comme suit :

	Employés	Cadres	Total
Europe	347	105	452
Amérique	34	2	36
Asie + Reste du monde	41	7	48
Total	422	114	536

6.5 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Exercice de l'option d'achat des 20% de titres de la société Orapi Applied LTD

Orapi a exercé le 2 janvier 2008 son option d'achat des 20% de titres de sa filiale Orapi Applied LTD. Cette opération sera réalisée par voie d'échange avec des actions Orapi SA et donnera lieu à une augmentation de capital à réaliser par le conseil d'administration sur délégation de l'assemblée générale.

Signature d'un compromis de vente de l'usine de Vault en Velin

En date du 4 février 2008, Orapi a signé un compromis de vente du bâtiment de Vault en Velin qui abritait le siège social et les principaux bâtiments administratifs et industriels d'Orapi en France. L'acte de cession de ce bâtiment devrait intervenir au courant du mois d'avril après la levée de différentes conditions suspensives.

Les termes de ce compromis ne sont pas de nature à générer de moins value comptable au moment de la cession.

3.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Orapi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les notes 1.5 et 1.7 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des goodwill. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Issy-les-Moulineaux et Lyon, le 21 mars 2008
Les Commissaires aux Comptes

EUCLIDE EXPERTISE
Guillaume BALDON

ERNST & YOUNG Audit
Nicolas SABRAN

3.4 INFORMATIONS PRO FORMA

3.4.1 PRINCIPES D'ETABLISSEMENT

Comme indiqué dans la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés annuels au 31/12/2007, ORAPI a intégré dans ses comptes consolidés de l'exercice 2007 :

- la société ORAPI APPLIED Ltd à compter du 1^{er} juin 2007
- le groupe DACD à compter du 1^{er} juillet 2007

Dans la mesure où la société Gramos Applied UK qui a cédé ses actifs était en dépôt de bilan, il n'existe pas de données comparables permettant de déterminer quel aurait été le chiffre d'affaires et le résultat du groupe si l'acquisition était intervenue en début d'exercice.

Les sociétés du groupe DACD clôturant leurs comptes au 31 mars (avant l'acquisition), nous ne disposons pas d'information fiable sur une période du 12 mois (1^{er} janvier 2007, 31 décembre 2007) pour ces sociétés.

3.5 EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES COMPTES

Exercice de l'option d'achat des 20% de titres de la société Orapi Applied LTD

Orapi a exercé le 2 janvier 2008 son option d'achat des 20% de titres de sa filiale Orapi Applied LTD. Cette opération sera réalisée par voie d'échange avec des actions Orapi SA et donnera lieu à une augmentation de capital à réaliser par le conseil d'administration sur délégation de l'assemblée générale.

Signature d'un compromis de vente de l'usine de Vaulx en Velin

En date du 4 février 2008, Orapi a signé un compromis de vente du bâtiment de Vaulx en Velin qui abritait le siège social et les principaux bâtiments administratifs et industriels d'Orapi en France. L'acte de cession de ce bâtiment devrait intervenir au courant du mois d'avril après la levée de différentes conditions suspensives.

Les termes de ce compromis ne sont pas de nature à générer de moins value comptable au moment de la cession.

Chiffre d'Affaires du 1^{er} trimestre 2008 : bonne dynamique

En M€	2007	2008	Variation
CA 1^{er} trimestre	11,92	16,56	39,7%

ORAPI enregistre une hausse de son chiffre d'affaires au premier trimestre de + 39,7% porté par une très bonne dynamique de ses principaux marchés.

A périmètre comparable et à taux de change constant, le CA est en retrait de 1,1% consécutivement aux bonnes intégrations d'Applied UK et de DACD.

Depuis son nouveau site de Saint Vulbas , inauguré le 3 avril 2008, le groupe poursuit :

- un développement actif de son offre produits avec notamment le lancement imminent de sa gamme de produits nanotechnologiques: Les NANOLUBRICANT ®.
- la densification de son expansion géographique sur les nouvelles zones d'implantation.

Le Groupe ORAPI confirme sa stratégie de croissance rentable.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 DIRECTION GENERALE

Monsieur Guy CHIFFLOT Président Directeur Général

4.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Informations sur la composition du conseil d'administration

	Date de nomination ou de dernier renouvellement	Date d'expiration	Fonction principale exercée dans la société	Autres fonctions et mandats exercés au cours des cinq dernières années
Guy CHIFFLOT	6 mai 2002	6 mai 2008	Président Directeur Général	Gérant des sociétés ORAPI EUROPE et ORAPI INTERNATIONAL, PCA et DG de la Société FINANCIERE M.G.3.F, PCA et DG de la société LABORATOIRES MEYSSOL, Président de la société LUPROTEC, gérant de la société GC CONSULT
MG3F	6 mai 2002	6 mai 2008	Administrateur	
Xavier de BOURLEUF	6 mai 2002	6 mai 2008	Administrateur	Gérant de la société F I D
René PERRIN	6 mai 2002	6 mai 2008	Administrateur	Administrateur de la société OLYMPUS
Banexi Capital Partenaires	25 juin 2004	25 juin 2010	Administrateur	Voir la liste ci-dessous des autres mandats exercés par BANEXI*
Fabienne CHIFFLOT	27 mai 2005	27 mai 2011	Administrateur	Administrateur de la société FINANCIERE MG3F, Administrateur de la société LABORATOIRES MEYSSOL
Société SUKA	19 mai 2006	démissionnaire au 12 janvier 2008	Administrateur	Administrateur de la société Ferco développement

Le renouvellement des mandats d'administrateurs est prévu lors de la prochaine Assemblée Générale.

* Liste des autres mandats de BANEXI :

Société	Forme	Organe
BHP	SA	Conseil d'administration
SLOTA	SA	Conseil d'administration
FINTA	SA	Conseil d'administration
THARREAU INDUSTRIES	SA	Conseil de Surveillance
FINANCIERE ARGASSI	SAS	Conseil de Surveillance
LIEVINOISE DE PARTICIPATION	SAS	Conseil de Surveillance
A&A MADER	SA	Conseil d'administration
SOFIMAGEST	SA	Conseil de Surveillance
STAR SERVICE	SA	Conseil de Surveillance
VETOQUINOL	SA	Conseil d'administration
MG3F	SA	Conseil d'administration
ORAPI	SA	Conseil d'administration
TROIS CHENES INVEST	SA	Conseil de Surveillance
NEWCOMEX	SAS	Conseil de Surveillance
GROUPE FRANCE TERRE	SA	Conseil d'administration
FINANCIERE DE L'AVENIR	SAS	Conseil de Surveillance
PAPREC INVEST	SAS	Conseil de Surveillance
ALOIXOISE DE PARTICIPATION	SAS	Présidence

Liens familiaux entre les membres du conseil d'administration et de la direction générale

- Fabienne CHIFFLOT est la fille de Guy CHIFFLOT.
- Fabrice CHIFFLOT représentant permanent de la société MG3F est le fils de Guy CHIFFLOT.

Eventuelles condamnations et/ou incriminations des membres du conseil d'administration et de la direction générale

A la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration et de la direction générale :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social, et de leurs intérêts privés ou autres devoirs.

4.3 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

Les membres des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale sont :

Guy Chiffлот	5, Allée des Cèdres - 01150 - France	Président Directeur Général
Xavier de Bourleuf	15 rue D'Aumale 75009 Paris - France	Administrateur, Conseiller du président
Fabrice Chiffлот	80 Robinson road, n°17-02 Singapour 068898	Représentant de la société MG3F administrateur, Direction Zone Asie
René Perrin	5, Allée des Cèdres - 01150 - France	Administrateur
Fabienne Chiffлот	5, Allée des Cèdres - 01150 - France	Administrateur, Responsable communication
Bruno Lavollé	32 bd Haussmann 75 009 Paris - France	Représentant de Banexi Capital Partenaires, administrateur
Henri Biscarrat	5, Allée des Cèdres - 01150 - France	Secrétaire Général
Martin Duncan	Unit 1, Rosse Street Bradford West Yorkshire, BD 8 9 AS, England	Direction Zone UK et pays Nordiques
Juha Jarvi	Salpakuja 6 - 01200 Vantaa, Finland	Direction Zone Amérique du Nord

Rémunération brute avant impôts des organes de direction

Les rémunérations totales et les avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, sont les suivants :

	Eléments de rémunération fixe	Eléments de rémunération variable	Indemnités Et/ou avantages	Eléments de rémunération exceptionnels	Total
Guy CHIFFLOT	209 564	0	10 588	0	220 152
MG3F représentant permanent	73 260	0	32 698	0	105 958
Fabrice CHIFFLOT					
Xavier de BOURLEUF	58 500	0	0	0	58 500
René PERRIN	0	0	0	0	Néant
BANEXI CAPITAL PARTENAIRES	0	0	0	0	Néant
Fabienne CHIFFLOT	38 275	0	0	0	38 275
Caroline WEBER	0	0	0	5 000	5 000
Martin Duncan	108 750	48 083	21 907		178 740
Henri Biscarrat	106 371	20 096	4 799		131 266
Juha Jarvi	113 925	35 671	18 200		167 796

Les rémunérations variables sont principalement liées à l'atteinte d'objectifs commerciaux et financiers définis chaque année.

Les éléments de rémunération exceptionnels accordés à Mme Caroline Weber correspondent à une prestation de conseil portant sur l'évolution et l'amélioration de nos systèmes d'information.

Les indemnités versées sont liées à l'utilisation de véhicules, ou de logements dans le cas de personnels détachés.

La société n'a pas constaté de sommes aux fins de versement de pensions, de retraites ou autres avantages. Il n'y a pas d'indemnité de départ prévue pour les mandataires sociaux à l'exception, pour les mandataires sociaux qui y ont droit, des indemnités légales de départ en retraite.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux organes de direction

	Plan d'option du 6/03/2002	Plan d'option du 6/03/2002	Plan d'option du 20/12/2002	Plan d'option du 02/07/2004	Plan d'option du 19/09/2006
Date de l'assemblée	05/11/2001	05/11/2001	05/11/2001	05/11/2001	27/05/2005
Date du Conseil d'Administration	06/03/2002	12/09/2002	20/12/2002	02/07/2004	15/09/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par :					
<i>Guy Chiffлот</i>	0	0	0	0	10 000
<i>Xavier de BOULEUF</i>	0	0	4 000	0	0
<i>Fabrice Chiffлот</i>	0	0	0	0	1 000
<i>Martin Duncan</i>	2 000	2 000	0	0	1 000
<i>Henri Biscarrat</i>	0	0	0	10 000	5 000
<i>Jean Fallouey</i>	700	0	0	0	1 000
Point de départ d'exercice des options	6/03/2006	12/09/2005	20/12/2006	2/07/2008	20/10/2006
Date d'expiration	6/03/2008	12/09/2008	20/12/2008	2/07/2010	19/10/2012
Prix d'exercice	18,5 EUR	19,58 EUR	15,17 EUR	12,0 EUR	9,02 EUR
Nombre d'actions souscrites	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat annulées durant l'exercice	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2007	2 700	2 000	4 000	10 000	18 000

4.4 PRINCIPES DE CONTROLE INTERNE

La société a mis en place un ensemble de procédures de contrôle interne visant à prévenir et à maîtriser les risques provenant de son activité, à garantir la fiabilité des informations comptables et financières et à s'assurer du respect de la réglementation applicable à la société. Il n'existe pas à l'heure actuelle de comités de travail spécialisés (comité d'audit et de rémunération).

Trois membres du conseil d'administration sont des personnes non salariées de la société et non apparentées au Président. Les membres du conseil se réunissent régulièrement pour discuter préalablement à leur engagement, les orientations stratégiques du groupe, les projets de croissance externe ainsi que les investissements significatifs.

4.5 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG Audit, nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2005, en remplacement du cabinet EUROPE CONSULTANTS dont le mandat arrivait à échéance à cette date, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 (ERNST & YOUNG Audit – Tour Crédit Lyonnais – 129, rue Servient – 69326 Lyon Cedex 03).

EUCLIDE EXPERTISE, représenté par Guillaume BALDON, nommé par l'Assemblée Ordinaire du 5 novembre 2001 en remplacement de Monsieur CHA, démissionnaire, pour la durée du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le cabinet EUCLIDE EXPERTISE a été renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2006 pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (EUCLIDE EXPERTISE – 86, rue du gouverneur Félix Eboué – 92130 Issy-Les-Moulineaux)

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean-Pierre BUISSON, domicilié au 129, rue Servient, 69326 Lyon cedex 03, nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2005 en remplacement de M. Laurent DUPAS dont le mandat arrivait à échéance à cette date, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Gérard LEIBOVICI, renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2006 pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Honoraires des commissaires aux comptes

Exercices couverts : 2006 et 2007 (a)

	<i>Ernst & Young audit</i>				<i>Euclide Expertise</i>			
	<i>Montant (€HT)</i>		<i>%</i>		<i>Montant (€HT)</i>		<i>%</i>	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
(b)								
Emetteur	41 600	44 500			28 900	26 800		
Filiales intégrées globalement	88 479	75 194			17 400	12 850		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
(c)								
Emetteur	54 865	67 004			6 000			
Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	<i>184 944</i>	<i>186 698</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>52 300</i>	<i>39 650</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>
TOTAL	184 944	186 698	100%	100%	52 300	39 650	100%	100%

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette ligne reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

4.6 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention et l'engagement qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

a) Rémunération d'un administrateur salarié dans le cadre de son contrat de travail

La rémunération de Mme Fabienne CHIFFLOT a fait l'objet en 2007 d'une augmentation de 1 % par rapport à 2006. Son salaire est passé à EUR 3.180 bruts par mois pour douze mois.

La rémunération a été autorisée par un conseil d'administration en date du 24 mars 2007.

b) Abandon de créance au profit de la société Orapi Italie

Votre société a procédé à deux abandons de créance au profit de la filiale ORAPI Italie.

Le montant du premier abandon de créance est de € 36 000. Cet abandon de créance a été autorisé par un conseil d'administration du 8 février 2007.

Le montant du deuxième abandon de créance est de € 80 000. Cet abandon de créance a été autorisé par un conseil d'administration du 27 décembre 2007.

c) Contrat de prestations de services liant votre société et la société GC Consult SARL

Ce contrat a été conclu entre votre société et la société GC Consult S.A.R.L., dont le gérant est Mr Guy Chiffot, président et directeur général de votre société.

Les travaux d'assistance technique et commerciale se sont élevés au titre de l'exercice 2007 à un montant global de € 160 064.

Ce contrat et le montant des prestations facturées ont été modifiées et autorisées par un conseil d'administration en date du 14 septembre 2007. A partir du 1^{er} septembre 2007, les honoraires mensuels sont facturés € 18 016.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

a) Contrat de prestations de services et de conseils informatiques

Ce contrat a été conclu entre votre société et la société SUKA S.A.R.L., dont la gérante est M^{me} Caroline Weber, administrateur de votre société.

Le montant global des honoraires pour l'exercice 2007 s'est élevé à € 5 000 hors taxes.

La conclusion de ce contrat et le montant des honoraires facturés à ce titre ont été autorisés par un conseil d'administration en date du 1er juillet 2005.

b) Refacturation de frais d'assurance en responsabilité des dirigeants

La société Financière MG3F, dont le président et directeur général est Monsieur Guy Chiffлот, a refacturé à votre société les frais d'assurance en responsabilité des dirigeants.

Les montants facturés sur l'exercice 2007 se sont élevés à € 5 000.

Cette refacturation a été autorisée par un conseil d'administration en date du 2 décembre 2005.

c) Honoraires de consultants

La société F.I.D., dont le gérant est Monsieur de Bourleuf, facture à votre société divers honoraires de consultants. Le montant facturé sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 s'élève à € 58 500 hors taxes et les frais de déplacement s'élèvent à € 18 000 hors taxes.

La conclusion de ce contrat et le montant des honoraires facturés à ce titre, ont été autorisés par un conseil d'administration en date du 1^{er} octobre 2001.

d) Convention de gestion

Votre société facture à diverses sociétés du Groupe, différentes charges correspondant à des fournitures administratives et informatiques, à des coûts salariaux (Direction administrative et informatique – laboratoire) et divers coûts liés aux déplacements de ces personnes, des frais de publicité, des coûts d'échantillonnage, ainsi que des coûts liés à la vente des produits.

Les administrateurs concernés sont Monsieur Guy Chiffлот et Madame Fabienne Chiffлот.

Les montants facturés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007 s'élèvent à :

▪ Orapi Europe	€ 1 204 042 hors taxes
▪ Orapi International	€ 91 728 hors taxes
▪ Orapi Limited	€ 51 000 hors taxes
▪ Orapi Pacific	€ 142 418 hors taxes
▪ Orapi Suède	€ 66 000 hors taxes
▪ Orapi Finlande	€ 96 000 hors taxes
▪ Orapi Canada	€ 40 424 hors taxes
▪ Orapi Applied Singapour	€ 68 260 hors taxes
▪ Orapi Italie	€ 56 791 hors taxes
▪ Laboratoire Meyssol	€ 112 351 hors taxes
▪ Luprotec	€ 223 737 hors taxes
▪ Orapi Applied Netherlands	€ 58 800 hors taxes
▪ Orapi Applied Spain	€ 9 600 hors taxes
▪ Orapi Applied Norve	€ 30 000 hors taxes
▪ Orapi Applied LTD	€ 118 396 hors taxes
▪ DACD	€ 239 280 hors taxes

Cette convention a été étendue aux sociétés Orapi Applied Asia, Orapi Applied Netherlands, Orapi Applied Spain et Orapi Applied Scandinavia par un conseil d'administration en date du 8 février 2007.

Cette convention a été également étendue aux sociétés Orapi Applied LTD et DACD en date du 4 décembre 2007.

e) Sous-location des locaux

Votre société facture des loyers à ses filiales, les sociétés Orapi Europe et Orapi International. Les loyers facturés sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 se sont élevés à € 93 000 hors taxes pour Orapi Europe et à € 6 800 hors taxes pour Orapi International.

Issy-les-Moulineaux et Lyon, le 21 mars 2008
Les Commissaires aux Comptes

EUCLIDE EXPERTISE
Guillaume BALDON

ERNST & YOUNG Audit
Nicolas SABRAN

4.7 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L225-37, alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007
- De l'étendue des pouvoirs du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1.1 PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1.1 Composition du Conseil

Votre Conseil d'administration est, à ce jour, composé de six membres. La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

Les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet et d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres Sociétés sont exposées ci-après.

	Date nomination ou dernier renouvellement	Date expiration du mandat
Guy CHIFFLOT	6 mai 2002	6 mai 2008
MG3F	6 mai 2002	6 mai 2008
Xavier de BOURLEUF	6 mai 2002	6 mai 2008
René PERRIN	6 mai 2002	6 mai 2008
Banexi Capital Partenaires	25 juin 2004	25 juin 2010
Fabienne CHIFFLOT	27 mai 2005	27 mai 2011

1.1.2 Liste des mandats et fonctions au cours de l'exercice 2007

- Monsieur Guy CHIFFLOT, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de notre société, Gérant des sociétés ORAPI EUROPE et ORAPI INTERNATIONAL, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société FINANCIERE M.G.3.F, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société LABORATOIRES MEYSSOL, Président de la société LUPROTEC, gérant de la société GC CONSULT, Président de la société DACD.
- Madame Fabienne CHIFFLOT, administrateur de notre société, administrateur de la société FINANCIERE MG3F, administrateur de la société LABORATOIRES MEYSSOL.
- LA FINANCIERE MG3F, Administrateur de notre société, dont le représentant permanent est Monsieur Fabrice CHIFFLOT.
- Monsieur Xavier de BOURLEUF, Administrateur de notre société, Gérant de la société F I D.
- Monsieur René PERRIN, Administrateur de notre société, administrateur de la société OLYMPUS.
- La société SUKA, représentée par sa gérante, Madame Caroline WEBER, administrateur de notre société, administrateur de la société Ferco développement,

- La société BANEXI CAPITAL PARTENAIRES, administrateur de notre société dont le représentant permanent est Monsieur Bruno LAVOLLE ; Monsieur Bruno LAVOLLE est également administrateur de la société GROUPE FRANCE TERRE, membre du conseil de surveillance de la société CALCITROP 5, membre du conseil de surveillance de la société BRUNET HOLDING, représentant permanent de BANEXI CAPITAL PARTENAIRES au conseil de surveillance de TROIS CHENES INVEST.

Nota :

Par courrier en date du 12 janvier 2008, la société SUKA, représentée par Madame Caroline WEBER, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société ORAPI. Cette démission sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

En date du 18 janvier 2008, Monsieur André BELARD a été désigné représentant permanent de la société BANEXI CAPITAL PARTENAIRES en remplacement de Monsieur Bruno LAVOLLE.

Rémunération brute des mandataires sociaux

Les rémunérations totales et les avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, sont les suivants :

	Eléments de rémunération fixe	Eléments de rémunération variable	Indemnités Et/ou avantages	Eléments de rémunération exceptionnels	Total
Guy CHIFFLOT	209 564		10 588		220 152
MG3F représentant permanent	73 260		32 698		105 958
Fabrice CHIFFLOT					
Xavier de BOURLEUF	58 500				58 500
René PERRIN					Néant
BANEXI CAPITAL PARTENAIRES					Néant
Fabienne CHIFFLOT	38 275				38 275
Caroline WEBER				5 000	5 000

Les rémunérations fixes sont celles décidées lors des Conseils d'Administration ayant traité cette question.

La société n'a pas constaté de sommes aux fins de versement de pensions, de retraites ou autres avantages.

1.1.3 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice 2007, votre Conseil d'Administration s'est réuni sept fois, aux dates suivantes

- Le 8 février 2007, les administrateurs de la société ORAPI se sont réunis au siège social en vue délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - o Autorisation de conventions réglementées
 - o Questions diverses.
- Le 16 février 2007, les administrateurs de la société ORAPI se sont réunis au siège social en vue délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - o Examen et arrêté des comptes consolidés,
 - o Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
 - o Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
 - o Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
 - o Convocation de l'Assemblée Générale Mixte,
 - o Préparation du rapport de gestion, du rapport de gestion du groupe et du projet de résolutions,
 - o Acquisitions ; financements
 - o Questions diverses,
- Le 25 mai 2007, les administrateurs de la société ORAPI se sont réunis au siège social en vue délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - o Acquisition APPLIED UK
 - o Acquisition Groupe FIDETER

- Augmentation du capital social par émission d'actions nouvelles de numéraire ; conditions et modalités de l'émission,
 - Modalités d'exécution de l'augmentation de capital,
 - Questions diverses,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Le 12 juin 2007, les administrateurs de la société ORAPI se sont réunis au siège social en vue délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Augmentation du capital social de 440 824 Euros par la création de 440 824 actions nouvelles de numéraire ; conditions et modalités de l'émission,
 - Modalités d'exécution de l'augmentation de capital,
 - Questions diverses,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Le 20 juillet 2007, les administrateurs de la société ORAPI se sont réunis au siège social en vue délibérer sur l'ordre du jour suivant
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
 - Transfert de siège social,
 - Modification corrélative des statuts,
 - Questions diverses,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Le 14 septembre 2007, les administrateurs de la société ORAPI se sont réunis au siège social en vue délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Examen, arrêté des comptes semestriels au 30 Juin 2007,
 - Arrêté des termes du rapport d'activité,
 - Autorisation des conventions réglementées ; contrats de prestations de services,
 - Questions diverses.
- Le 4 décembre 2007
- Examen du budget 2008
 - Autorisation des conventions réglementées
 - Questions diverses.

Toutes les réunions ont eu lieu au siège social sur convocation du Président. Le taux de présence moyen au conseil a été de 93.19 %.

Au cours de ces réunions, les propositions du président ont toutes été adoptées par le conseil.

1.1.4 Convocations des Administrateurs

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société, sur convocation de son président, ou celle de la moitié de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Toutefois, le conseil peut se réunir sur convocation verbale et l'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la réunion, si tous les administrateurs en exercice sont présents à cette réunion et si leur consentement est recueilli sur la teneur de l'ordre du jour.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

1.1.5 Information des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués en temps utiles un nombre de jour suffisant avant la réunion du Conseil.

1.1.6 Participation aux réunions

Pour la validité des délibérations la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Néanmoins, et sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du conseil d'administration peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication, et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

1.1.7 Délibérations

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, ou régulièrement représentés : chaque administrateur dispose d'une voix et chaque administrateur présent ne peut être muni que d'un seul pouvoir. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux couchés ou enliassés dans un registre spécial, coté et paraphé, conformément aux prescriptions réglementaires.

Les procès-verbaux sont signés par le Président de séance, le secrétaire, et un administrateur au moins. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits à produire en justice ou autrement sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Il n'existe pas de règlement intérieur du conseil d'administration. Compte tenu de la taille de la société, de son conseil d'administration et de la fréquence des réunions du conseil, il n'a pas été constitué de comité spécialisé.

1.1.8 Pouvoirs du conseil d'administration et du Président Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du Code Commerce, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales.

Le président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président convoque ainsi les réunions du Conseil d'Administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Guy CHIFFLOT.

Aucun directeur Général délégué n'a été nommé.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général qui dispose en conséquence des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et aux Conseils d'Administration. Il représente la société ORAPI dans ses rapports avec les tiers.

1.2 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

L'objet de ce présent rapport est de décrire de manière synthétique les procédures de contrôle mises en place chez ORAPI. ORAPI SA est à la fois la tête de groupe et l'entité la plus significative en terme de matérialité des comptes et de niveau de risque. Par conséquent, ce chapitre met l'accent sur les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la société mère pour son propre fonctionnement et pour le contrôle de ses filiales. Ces procédures ont été établies selon le référentiel de contrôle propre à la société.

Pour la préparation de ce rapport, une revue des procédures existantes a été effectuée et de leur adéquation en fonction de la perception des risques actuels de la société.

Les procédures de contrôle interne sont décentralisées pour partie aux filiales, celles-ci assurant elles-mêmes la distribution et, pour certaines d'entre elles, la production des produits.

1.2.1 Les objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne se définit comme un ensemble de processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent à l'organisation d'atteindre ses objectifs de bases, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine ;
- les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés.

Compte tenu de l'activité de la société Orapi SA, les objectifs généraux de contrôle interne se traduisent dans les domaines suivants :

- s'assurer de la sécurité et de la protection des produits et des sites de production,
- vérifier la qualité des produits fabriqués ou distribués,
- s'assurer de l'intégration de personnels compétents et que les comportements s'inscrivent dans le cadre des orientations définies par les organes de direction, les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, les lois et règlements,
- contrôler le bon fonctionnement du système d'information,
- produire une information financière fiable et de qualité.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

1.2.2 Procédures de contrôle interne relatives aux processus opérationnels et fonctionnels

Les principaux acteurs exerçant des activités de contrôle :

- **Le conseil d'administration**
- **La direction générale et le comité de direction** : constitué de cadres dirigeants de la société mère et de ses filiales ; plusieurs de ses membres participent également au conseil d'administration.
- **La direction administrative et financière** : constitué du secrétaire général, d'un contrôleur de gestion et des responsables financiers dans les filiales
- **Le responsable industriel**
- **Le responsable qualité**
- **Le responsable des ressources humaines**
- **La direction marketing et commercial** : composé d'un directeur commercial et de la direction marketing

1.2.3 Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Procédures de conduite et de suivi des projets stratégiques

Le comité de direction composé du Président Directeur Général et des principaux cadres dirigeants du groupe se réunit de 3 à 5 fois par an pour échanger sur les risques d'activités, les implications découlant de la poursuite du projet d'entreprise et l'application des grandes orientations stratégiques. Il examine également la performance financière des différentes filiales du groupe et décide des mesures éventuelles à adopter.

Les projets d'acquisition sont examinés en comité de direction. Les acquisitions significatives font systématiquement l'objet préalablement d'audit d'acquisition par des cabinets extérieurs. Xavier de Bourleuf, en tant qu'administrateur et conseiller du président est en charge de l'analyse des projets d'acquisition. Les acquisitions de sociétés sont également examinées en conseil d'administration.

Pour la mise en œuvre de la construction et installation de la nouvelle usine de Saint Vulbas, Orapi a recruté en 2007 un responsable du suivi de la construction et de l'organisation du transfert totalement dédié à ce projet.

Procédures relatives au suivi des filiales

Le président directeur général assure la présidence des sociétés françaises et appartient aux organes de direction des sociétés filiales étrangères, dirigées par des managers locaux.

En tant qu'administrateur et conseiller du président Xavier de BOURLEUF assure spécifiquement la surveillance des filiales en particulier au plan opérationnel.

Les filiales font l'objet de visite d'un membre du comité de direction 3 à 4 fois par an au minimum.

Un manuel de procédures « Groupe Orapi » fixe les règles de contrôles devant être suivies par les filiales pour les principaux processus de l'entreprise. Ces procédures « Groupe Orapi » constituent un cadre minimal s'ajoutant aux procédures localement mise en place par les filiales dans le cadre d'un mode d'organisation décentralisé.

Procédures relatives au suivi de la production et des risques industriels

Le responsable industriel est en charge de l'organisation industriel du site de Saint Vulbas, du laboratoire et des activités de Recherche et Développement, de l'approbation des fournisseurs, de la gestion des règles de sécurité et d'environnement.

Le management des personnels de production, la mise en œuvre des outils de production et le suivi des fabrications sont sous la supervision du responsable de la production.

Les productions réalisées font l'objet de tests de qualité par le laboratoire. L'ensemble des formulations et des étiquetages produits sont répertoriées informatiquement et mises à jour quotidiennement en fonction des évolutions technologiques et/ou réglementaires.

L'ensemble des processus de production fait l'objet d'un suivi par le responsable qualité et est intégré au système de management certifié selon les exigences ISO 9001 et 14001.

Un inventaire exhaustif des stocks est réalisé deux fois par an.

1.2.4 Procédures relatives au suivi de la performance commerciale

L'équipe de ventes est répartie en différentes régions. Chaque région est affectée à un responsable chargé de l'animation, de la formation et du contrôle de son équipe. Le directeur commercial effectue deux fois par an avec chaque commercial et responsable de région une revue détaillée des performances réalisées et fixe les objectifs à atteindre pour la période à venir.

Un suivi des performances commerciales est effectué mensuellement par la direction générale, la direction commerciale et les responsables de régions à partir des statistiques commerciales par vendeur. Des actions sont menées en fonction des tendances observées sur des zones géographiques, des gammes de produits ou des clients spécifiques.

1.2.5 Sécurité des systèmes d'information

Le responsable informatique œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques de l'entreprise et pour assurer l'intégrité et la confidentialité des informations contenues dans le système d'information. Les sociétés françaises du groupe et certaines des filiales étrangères sont gérées sur un système ERP unique permettant d'assurer une plus grande homogénéité des données et des processus des différentes sociétés. Ce système d'information permet également d'opérer un certains nombres de contrôles et de produire des éléments d'analyses et de comparaison de manière centralisée et décentralisée.

Des procédures de sauvegardes sont en place pour assurer la conservation des données en cas de sinistre. Les systèmes d'information sont installés dans une salle informatique dont l'accès est protégé et disposant de systèmes anti incendie.

1.2.6 Procédures de contrôle relatives à l'information comptable et financière

Processus budgétaire

Chaque société du groupe établit un budget détaillé au cours du deuxième semestre de l'année civile. Ces budgets sont revus par la direction financière avant présentation à la direction générale. Les investissements et la rémunération des dirigeants de filiales sont fixés au cours de ce processus. Tout investissement non inscrit dans le budget fait l'objet d'une autorisation préalable systématique de la direction générale. Le budget est présenté pour validation au conseil d'administration.

Procédures de reporting

Une procédure définit les formats, modalités et planning de reporting applicables à l'ensemble des sociétés du groupe Orapi. La performance réalisée par chaque filiale est suivie mensuellement au regard des budgets et des résultats de l'année précédente. Le reporting mensuel comprend des données sur :

- la performance commerciale,
- le compte de résultat,
- le bilan
- des commentaires synthétiques d'analyses de la performance préparés par la filiale.

Ces données sont revues et analysées par la direction financière du groupe et font l'objet d'une synthèse mensuelle à l'attention du président directeur général et du comité de direction.

Procédures d'élaboration des comptes consolidés du groupe

Chaque société applique les procédures des référentiels comptables en vigueur et contrôle notamment les procédures liées à son activité et à son patrimoine qui sont relatives :

- au suivi de la gestion des stocks et à la dépréciation éventuelle,
- à la gestion des encaissements clients et à la gestion de la trésorerie,
- à l'évaluation des provisions pour risques et charges et des passif sociaux,
- au suivi des engagements hors bilan.

L'organisation des travaux et des structures comptables s'appuie sur le principe de séparation des fonctions et des tâches. En France et dans la plupart des filiales du groupe, les déclarations d'impôt sur les sociétés sont traitées par des experts-comptables externes.

Selon un planning de clôture prédéfini, les sociétés envoient à la direction financière du groupe leur liasse de consolidation. Cette liasse fait l'objet d'un contrôle deux fois par an par des auditeurs externes pour l'ensemble des sociétés du groupe.

Les travaux de consolidation sont réalisés de manière centralisée par la direction financière qui prépare pour chaque consolidation un dossier incluant :

- les liasses de consolidation auditées,
- les supports des retraitements et des éliminations effectuées,
- les tableaux de variations des capitaux propres consolidés,

- les tableaux de preuve d'impôt
- un suivi d'évaluation des actifs incorporels et les tests de pertes de valeurs éventuelles,
- une note de commentaires sur les évolutions du bilan et du compte de résultat

Les annexes sont préparées par la direction financière. Les comptes consolidés sont revus et contrôlés par la direction générale et les commissaires aux comptes.

Une synthèse des risques, des données financières et juridiques est réalisée au travers de la production d'un document de référence.

Fait à Saint Vulbas, le 22 février 2008

Guy Chiffot
Président Directeur Général

4.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Orapi, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Orapi et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-237 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-237 du Code de commerce.

Issy-les-Moulineaux et Lyon, le 21 mars 2008
Les Commissaires aux Comptes

EUCLIDE EXPERTISE
Guillaume BALDON

ERNST & YOUNG Audit
Nicolas SABRAN

5 ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2008

AVIS DE REUNION VALANT CONVOCATION

Mmes, MM. les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire suivie d'une assemblée générale extraordinaire, le vendredi 25 avril 2008, à 14 heures au siège social, Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, 5 Allée des Cèdres, 01150 SAINT VULBAS, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ; Rapport du président prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce; Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ; Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ; Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration ; Rapport des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels ; Quitus à donner aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Affectation du résultat
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- non remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Ratification de la décision de transfert du siège social prise par le Conseil d'Administration,
- Renouvellement de l'autorisation donnée à la société d'acheter en bourse ses propres actions
- Pouvoirs à donner
- Questions diverses,

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Autorisation et pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation des propres actions de la société acquises par elle en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital soit par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices).
- Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions dans le cadre d'options de surallocation
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise
- Modification des dispositions statutaires pour supprimer les références résiduelles à la loi du 24 juillet 1966, au décret du 23 mars 1967 et au conseil des marchés financiers
- Pouvoirs pour les formalités.

Seront soumis à l'assemblée en vue de leur approbation les projets de résolutions suivants :

I - RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés)

L'assemblée générale, connaissance prise des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration et des comptes consolidés du même exercice tels qu'ils ont été établis par la société à la diligence du conseil d'administration, et connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 auquel est annexé le rapport du président relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et de contrôle interne, et des rapports des commissaires aux comptes pour ce même exercice :

- approuve les comptes sociaux dudit exercice tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ce rapport de gestion ;

- approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils ont été présentés au cours de la présente assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION (affectation du résultat)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante.

Bénéfice de l'exercice..... 725 179 Euros
A la réserve légale..... 36 259 Euros
Le Solde 688 920 Euros
A titre de dividendes aux actionnaires 595 113 Euros
Soit un dividende par action de 0,27 euros.

Le dividende sera éligible à l'abattement de 40 % compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal, conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement libératoire.

Les dividendes que la société ne pourra percevoir pour les actions acquises par elle dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce et qui seront en sa possession à la date de mise en paiement du dividende, seront portés au crédit du compte report à nouveau.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 9 mai 2008.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, l'avoir fiscal ou la réfaction qui y correspondent, ont été les suivants :

Exercice	dividende net	avoir fiscal	revenu global	revenus éligibles à la réfaction de 50 %	revenus éligibles à la réfaction de 40 %
31/12/2004	néant	néant	néant	néant	néant
31/12/2005	0,10	néant	néant	néant	0,10
31/12/2006	0,24	néant	néant	néant	0,24

TROISIEME RESOLUTION (approbation des conventions de l'article L.225-38 du code de commerce)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions et conventions figurant dans ledit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION (programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration autorise ce dernier, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce à faire acheter par la société ses propres actions en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Orapi au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- annuler des actions, (sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale du 25 avril 2008 de la onzième résolution relative à l'annulation d'actions) ;
- respecter dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions de la société aux salariés ou mandataires sociaux du Groupe et de l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe,
- remettre des actions à titre d'échanges ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'assemblée fixe le prix maximum d'achat à 30 euros par action.

Le nombre maximum d'actions à acquérir serait de 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2007, 209 450 actions, (220 412 – 10 962 actions, ce dernier chiffre représentant le nombre d'actions possédées par la société au 31 décembre 2007). Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 6 283 500 euros.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue leur conservation ou échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens, y compris l'utilisation d'instruments financiers dérivés, à l'exception des ventes d'options de vente et sous réserve que cela n'accroisse pas la volatilité du titre, ainsi, le cas échéant, que toute opération de cession de blocs, dans le respect des contraintes légales et réglementaires qui trouveraient à s'appliquer en pareille hypothèse. Les opérations d'acquisition et de cession peuvent intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation boursière.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération

Les actions acquises dans le cadre du programme de rachat pourront être conservées, cédées, transférées ou annulées, sous réserve pour cette dernière destination de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2008 de la onzième résolution à caractère extraordinaire autorisant ces annulations. Les cessions ne pourront intervenir que dans le respect des dispositions applicables au contrat de liquidité.

L'assemblée fixe à dix huit mois à compter de la présente assemblée la durée de cette autorisation qui remplace désormais celle donnée par la quatrième résolution de l'assemblée générale du 27 avril 2006.

Le conseil d'administration informera les actionnaires dans son rapport de gestion des acquisitions, cessions ou annulations réalisées en application de la présente autorisation.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes, effectuer toutes déclarations auprès des autorités boursières et toutes autres formalités et, de manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

CINQUIEME RESOLUTION (renouvellement d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Guy CHIFFLOT, administrateur sortant, pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION (renouvellement d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Xavier DE BOURLEUF, administrateur sortant, pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIEME RESOLUTION (renouvellement d'un administrateur)

L'assemblée générale renouvelle le mandat de La Société LA FINANCIERE M.G.3.F., représentée par Monsieur Fabrice CHIFFLOT, administrateur sortant, pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIEME RESOLUTION (renouvellement d'un administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur René PERRIN, administrateur sortant, pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIEME RESOLUTION (ratification de la démission d'un administrateur)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la société SUKA, dont le représentant permanent est Madame Caroline WEBER, avec effet en date du 12 janvier 2008 et son absence de remplacement.

DIXIEME RESOLUTION (ratification du transfert de siège)

L'assemblée générale ratifie la décision prise par le conseil d'administration en date du 20 juillet 2007, de transférer le siège social du 12 rue Pierre Mendès France, 69120 VAULX EN VELIN, au Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, 5 Allée des Cèdres, 01150 SAINT VULBAS à compter du 1^{er} septembre 2007, et prend acte qu'à la suite de cette décision, la nouvelle adresse a été substituée d'office à l'ancienne dans l'article 4 des statuts

II - RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ONZIEME RESOLUTION (Autorisation d'annulation par la société de ses propres actions)

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la société par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions « Orapi » acquises dans le cadre du rachat autorisé par la quatrième résolution de la présente assemblée, dans le respect des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

L'excédent éventuel du prix d'achat des actions annulées par rapport à leur valeur nominale sera imputé, sur décision du conseil d'administration, sur les postes de prime d'émission, de fusion et d'apports ou sur tout poste de réserve disponible y compris la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit (18) mois et se substitue à la cinquième résolution adoptée par l'assemblée générale du 27 avril 2007.

DOUZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital soit par émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de l'alinéa 3 de son article L. 225-129-2 :

Délègue au conseil d'administration la compétence nécessaire à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il apprécierait :

- A l'émission d'actions de la société et/ou de bons et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière
- Et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.
- Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée

Décide que :

le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de ladite délégation, ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ; la libération des souscriptions pourra intervenir par rapport de numéraire et/ou par compensation de toute créance du souscripteur sur la société.

Le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de ladite délégation, ne pourra être supérieur à 25 000 000 euros.

En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1°) a) ci-dessus :

- a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;
- b) confère néanmoins au conseil d'administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
- c) décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions

prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :i)- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celles-ci atteignent les trois quarts au moins de l'augmentation décidée ;ii) répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits iii) - offrir au public tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international ;

d) constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.

- Décide que le conseil d'administration aura tous les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation de capital, en constatant la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts. Le conseil d'administration est notamment habilité à l'effet :
- De décider la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, la date de jouissance des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des titres émis, de conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées. En cas d'émission de titres d'emprunt, le conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;
- D'imputer, à sa seule initiative, les frais d'émission sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- En ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, de décider, le cas échéant que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales ;
- De déléguer lui-même au président les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'émission des valeurs mobilières, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le conseil d'administration peut préalablement fixer.
- La présente délégation annule et remplace la délégation de même nature conférée par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2006.

TREIZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions dans le cadre d'options de surallocation)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires et ayant pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide que dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application des délégations conférées au conseil d'administration en vertu de la douzième résolution, le nombre de titres à émettre prévu dans l'émission pourra, en cas de demandes excédentaires, être augmenté dans les conditions et limites prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et son décret d'application et dans la limite des plafonds prévus auxdites résolutions.

QUATORZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L 225-129-6 et L 225-138 du code de commerce et L 443-5 du code du travail :

- Autorise le conseil d'administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions réservées aux salariés de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société ;
- Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;
- Décide que cette délégation comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels ces titres pourront donner droit ;

- Fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation ;
- Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation, étant précisé que ce plafond est fixé de manière indépendante. En conséquence, le montant nominal des actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ne s'impute pas sur le plafond maximal des émissions que le conseil d'administration est habilité à réaliser en vertu de la délégation visée à la douzième résolution ci-dessus ;
- Décide que le prix des actions à souscrire ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne. Le conseil a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations ci-dessus afin d'arrêter le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société et déterminer le nombre et la valeur des actions qui seraient ainsi attribuées ;
- Confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en oeuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

QUINZIEME RESOLUTION (Modification des dispositions statutaires pour supprimer les références résiduelles à la loi du 24 juillet 1966, au décret du 23 mars 1967 et au conseil des marchés financiers)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de supprimer les références à la loi du 24 juillet 1966, au décret du 23 mars 1967 et au conseil des marchés financiers subsistant dans les statuts de la société et de modifier en conséquence les articles 8, 9, 21 et 23 des statuts de la Société qui seront désormais rédigés comme suit :

ARTICLE 8 - AUGMENTATION ET REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision extraordinaire des associés, conformément aux articles 225-127 et suivants, 225-204 et suivants du Code de Commerce.

Le reste de l'article est inchangé.

ARTICLE 9 - FORME / TRANSMISSION DES ACTIONS / FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Les deux premiers paragraphes sont inchangés.

III - Franchissement de seuil

Les franchissements, à la hausse ou à la baisse des seuils de détention du capital prévus par la loi, doivent être déclarés, sous peine de sanction, par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers

Le reste de l'article est inchangé.

ARTICLE 21. - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les trois premiers paragraphes sont inchangés.

IV - Fonctions des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la loi.

Le reste de l'article est inchangé.

ARTICLE 23 - CONVOCATION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les six premiers alinéas sont inchangés.

La société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires, trente cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, l'avis prévu à l'article R225-73 du Code de Commerce.

Le reste de l'article est inchangé.

SEIZIEME RESOLUTION (Pouvoirs)

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration ainsi qu'à son président pour effectuer ou faire effectuer par toutes personnes qu'il se substituera toutes les formalités nécessaires à la publication des résolutions qui précèdent.

En application de l'article R225-71 du Code de Commerce, les demandes d'inscription de projets de résolutions devront être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la société jusqu'à vingt cinq jours avant l'assemblée générale. Si dans ces délais aucun actionnaire n'a déposé de projets de résolutions, le présent avis vaut avis de convocation. Les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires. Le droit de participer à l'Assemblée, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance est subordonné :

- soit à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives de la société tenu par CM- CIC-SECURITIES c/o CM-CIC Titres, service assemblée, 3 allée de l'étoile 95014 CERGY PONTOISE trois jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée :

- soit au dépôt CM- CIC-SECURITIES c/o CM-CIC Titres, service assemblée, 3 allée de l'étoile 95014 CERGY PONTOISE, trois jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur du compte des actions au porteur de l'actionnaire.

Les actionnaires n'assistant pas à l'Assemblée peuvent se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire dûment habilité. Des formules de pouvoir sont à leur disposition auprès de CM- CIC-SECURITIES c/o CM-CIC Titres, service assemblée, 3 allée de l'étoile 95014 CERGY PONTOISE.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter un formulaire de vote par correspondance auprès de CM- CIC-SECURITIES c/o CM-CIC Titres, service assemblée, 3 allée de l'étoile 95014 CERGY PONTOISE au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée. S'il retourne ledit formulaire aux fins de voter par correspondance, il n'aura plus la possibilité de se faire représenter (procuration) ou de participer directement à l'assemblée. Les formulaires de procuration et de vote par correspondance des actionnaires ayant effectué les formalités ci-dessus, devront être renvoyés de telle façon que la société puisse les recevoir au plus tard trois jours avant la date de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Documents accessibles au public

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes peuvent être demandés à la Société : Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, 5 Allée des Cèdres, 01150 SAINT VULBAS.

Document d'information annuel

Liste des publications effectuées sur les sites Internet de l'Emetteur (www.ORAPI.com), de l'AMF (www.amf-france.org) et dans la presse financière depuis le 24 janvier 2007. (Article 221-1-1 et 222-7 du Règlement général de l'AMF)

Date	Objet de la publication	Références de la publication
17/04/2008	Communiqué Chiffre d'Affaires du 1 ^{er} trimestre 2008	Site internet Emetteur
11/03/2008	Communiqué résultats annuels 2007	Site internet Emetteur/Les Echos
22/02/2008	Déclaration par les mandataires des transactions effectuées sur les titres de la société	Site AMF
19/02/2008	Déclaration par les mandataires des transactions effectuées sur les titres de la société	Site AMF
07/02/2008	Déclaration par les mandataires des transactions effectuées sur les titres de la société	Site AMF
31/01/08	Déclaration par les mandataires des transactions effectuées sur les titres de la société	Site AMF
30/01/2008	Déclaration par les mandataires des transactions effectuées sur les titres de la société	Site AMF
23/01/2008	Publication chiffre d'affaires annuel 2007	
Janvier 2008	Bilan annuel du contrat de liquidité contracté avec la société de Bourse Gilbert Dupont	Site internet Emetteur
31/12/2007	Droits de vote	Site internet Emetteur
21/12/2007	Déclaration des transactions sur actions en propre – décembre 2007	Site internet Emetteur
19/12/2007	Communiqué - ORAPI remporte le 1 ^{er} trophée de la finance	Site internet Emetteur
30/11/2007	Déclaration des transactions sur actions en propre – novembre 2007	Site internet Emetteur
30/10/2007	Déclaration des transactions sur actions en propre – octobre 2007	Site internet Emetteur
30/10/2007	Publication descriptive du programme de rachat d'actions mis en œuvre à compter du 30/10/2007	Site internet Emetteur
19/10/2007	Communiqué - Publication chiffre d'affaires 3 ^{eme} trimestre 2007	Site internet Emetteur
28/09/2007	Déclaration des transactions sur actions en propre – septembre 2007	Site internet Emetteur
19/09/2007	Communiqué - Présentation premier semestre 2007	Site internet Emetteur/La Tribune
07/09/2007	Déclaration de franchissement de seuil	Site AMF
Septembre 2007	Communiqué -Publication Comptes consolidés semestriels 2007	Site internet Emetteur
Septembre 2007	Publication rapport financier semestriel 2007	Site internet Emetteur
31/08/2007	Déclaration des transactions sur actions en propre – août 2007	Site internet Emetteur
30/08/2007	Communiqué - Présentation rapport d'activité du premier semestre 2007	Site internet Emetteur
23/08/2007	Déclaration par les mandataires des transactions effectuées sur les titres de la société	Site AMF
31/07/2007	Déclaration des transactions sur actions en propre – juillet 2007	Site internet Emetteur
31/07/2007	Droits de vote	Site internet Emetteur
20/07/2007	Communiqué chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2007 et acquisition DACD	Site internet Emetteur/La Tribune
10/07/2007	Communiqué réalisation augmentation de capital	Site internet Emetteur
06/07/2007	Déclaration de franchissement de seuil	Site AMF
21/06/2007/	Déclaration des transactions sur actions en propre – juin 2007	Site internet Emetteur
15/06/2007	Communiqué annonçant l'augmentation du capital avec maintien du DPS	Site internet Emetteur/La Tribune
14/06/2007	Note d'opération augmentation de capital	Site AMF/ Site internet

		Emetteur
31/05/2007	Déclaration des transactions sur actions en propre – mai 2007	Site internet Emetteur
26/04/2007	Déclaration des transactions sur actions en propre – avril 2007	Site internet Emetteur
22/05/2007	Communiqué acquisition Gramos Applied UK et cotation en continu	Site internet Emetteur
19/04/2007	Communiqué Chiffre d'affaires 1 ^{er} Trimestre 2007	Site internet Emetteur
03/04/2007	Publication document de référence 2006	Site AMF/ Site internet Emetteur
Mars 2007	Rapport activité 2006	Site internet Emetteur
Mars 2007	Publication Comptes consolidés 2006	Site internet Emetteur
28/03/2007	Déclaration des transactions sur actions en propre – mars 2007	Site internet Emetteur
06/03/2007	Communiqué résultats annuels 2006	Site internet Emetteur/La Tribune
28/02/2007	Déclaration des transactions sur actions en propre – février 2007	Site internet Emetteur
31/01/2007	Déclaration des transactions sur actions en propre - janvier 2007	Site internet Emetteur
27/01/2007	Note d'information programme de rachat d'actions 2006	Site AMF
24/01/2007	Publication du chiffre d'affaires annuel 2006	Site internet Emetteur
08/01/2007	Déclaration des transactions sur actions en propre – décembre 2006	Site AMF

Liste des publications effectuées dans des journaux d'annonces légales, dans le Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) et accessibles sur le site Internet du BALO (www.balo.journal-officiel.gouv.fr), dans des journaux d'information économique et financière depuis le 24 janvier 2007 (article 221-1-1 et 222-7 du Règlement général de l'AMF)

Date	Objet de la publication	Références de la publication
13/02/2008	Publication du chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre 2007	BALO du 13 février 2008 parution N°19
12/11/2007	Publication du chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2007	BALO du 12 novembre 2007 parution N°136
07/11/2007	Désignation de teneur de comptes de titres nominatifs	BALO du 7 novembre 2007 parution N°134
10/10/2007	Comptes consolidés semestriels 2007 Rapport d'activité semestriel Rapport des Commissaires aux comptes	BALO du 10 octobre 2007 parution N° 122
03/09/2007	Avis relatifs à l'approbation des comptes annuels	BALO du 3 septembre 2007 parution N°106
01/08/2007	Publication du chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2007	BALO du 1er août 2007 parution N° 92
15/06/2007	suspension d'exercice des options de souscription d'actions	BALO du 15 juin 2007 parution n°72
15/06/2007	Emission et cotation	BALO du 15 juin 2007 parution n°72
16/05/2007	Publication des droits de vote à l'assemblée du 27 avril 2007	BALO du 16 mai 2007 parution n°59
16/05/2007	Publication du chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2007	BALO du 16 mai 2007 parution n°59
07/04/2007	Avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2007 dans un journal d'annonces légales dans le ressort du siège social	LE TOUT LYON du 7 avril 2007
06/04/2007	Additif à l'avis de réunion valant convocation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 Avril 2007	BALO du 6 avril 2007 parution N°42
30/03/2007	Publication des comptes sociaux et comptes consolidés 2006	BALO du 30 mars 2007 parution N°39
19/03/2007	Avis de réunion valant convocation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 Avril 2007	BALO du 19 mars 2007 Parution n°34
09/02/2007	Publication du chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre 2006	BALO du 9 février 2007 affaire n°1099

6 DOCUMENTS SOCIAUX

6.1 COMPTES ANNUELS DE ORAPI SA

Bilan ORAPI SA au 31 décembre 2007 En milliers d'Euros

ACTIF	Brut	Amort. Prov 31/12/2007	Net	Net 31/12/2006	Net 31/12/2005
Actif incorporel	1 359	534	824	857	739
Actif corporel	3 578	1 404	2 174	2 275	645
Actif financier	17 381	230	17 152	12 839	8 631
Actif immobilisé	22 318	2 168	20 150	15 970	10 015
Stocks	2 362	83	2 279	1 583	1 653
Clients	1 115	0	1 115	890	579
Autres créances et divers	8 738	5	8 733	4 512	2 580
Disponibilités	736	0	736	1 301	2 061
Actif circulant	12 952	88	12 864	8 285	6 873
Comptes de régularisations	238		238	152	78
TOTAL ACTIF	35 508	2 256	33 251	24 408	16 966

PASSIF	En milliers d'Euros		
	Net	Net	Net
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capital social	2 204	1 763	1 763
Primes, réserves et report à nouveau	13 966	9 083	8 673
Résultat	725	18	586
Provisions réglementées	94	75	56
Capitaux propres	16 989	10 939	11 078
Provisions	68	76	74
Emprunts et dettes financières	13 083	9 544	3 889
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 571	2 165	1 506
Dettes fiscales et sociales	539	600	396
Dettes sur immobilisations	0	1 064	6
Autres dettes et divers	0	17	3
Dettes	16 193	13 391	5 800
Ecart de conversion	2	2	14
TOTAL PASSIF	33 251	24 408	16 966

Compte de résultat ORAPI SA au 31 décembre 2007
En milliers d'Euros

	En milliers d'euros	
	31/12/2007	31/12/2006
Chiffres d'affaires	11 415	9 499
Production stockée	593	-104
Reprises provisions et transfert charges	55	44
Subvention d'exploitation	1	
Autres produits	0	
Produits d'exploitation	12 064	9 439
Achats de matières premières	-5 543	-3 869
Sous-traitance	-374	-340
Autres charges externes	-2 812	-2 690
Valeur ajoutée	3 336	2 540
Impôts et taxes	-230	-200
Charges de personnel	-2 050	-1 696
Autres charges	0	0
E.B.E	1 056	644
Dotations amortissements	-386	-242
Dotations provision actif	-21	-7
Dotations provision passif	-47	-48
TOTAL DES CHARGES	-11 462	-9 092
RESULTAT D'EXPLOITATION	602	347
RESULTAT FINANCIER	194	-128
RESULTAT COURANT	796	219
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-20	13
Impôt société	-51	-214
BENEFICE NET	725	18

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2007. Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 février 2008. Le total du bilan au 31 décembre 2007 s'élève à 33 251 K euros et le compte résultat fait apparaître un résultat net de 725 K euros.

1 – PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

Construction d'une usine dans la plaine de l'Ain, à proximité de Lyon

Comme indiqué en 2006, compte tenu de sa croissance, le Groupe Orapi a réalisé, au cours de l'exercice, la construction d'une nouvelle unité de production, d'une surface de plus de 9 000 m² dont la mise en service a été réalisée au cours de l'été 2007. Ce site de production, situé sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain près de Lyon, compte parmi les plus modernes en Europe sur ce métier.

Ce nouveau site a notamment pour objectifs :

- de disposer des capacités de production nécessaires au développement de Orapi
- de fabriquer nos produits dans des conditions optimales d'efficacité et de sécurité
- d'optimiser les coûts de production et administratifs.

Le 28 février 2007, Orapi a réalisé la vente en l'état futur d'achèvement de ce nouveau site à un investisseur. Dans le cadre de cette transaction, Orapi a d'une part enregistré les coûts liés à la construction facturés par l'entreprise générale de construction et d'autre part refacturé ces coûts à l'investisseur pour le montant prévu dans l'acte de vente en l'état futur d'achèvement. Un bail commercial de 9 ans a été signé concomitamment avec cet investisseur. Ce bail a pris effet à la date de livraison du bâtiment le 2 août 2007.

Le montant total de la cession s'élève à 6 007 K€ HT correspondant au coût de construction du site et de l'acquisition du terrain.

Au 31 décembre 2007, l'impact de ce projet est le suivant :

- montants facturés par le constructeur à Orapi dans le cadre de la construction du bâtiment : 5 892 K€ HT dont :
 - o montants payés par Orapi : 5 691 K€ HT
 - o montants restant dus par Orapi : 201 K€ HT
- montants facturés par Orapi à l'investisseur et encaissés dans le cadre de la cession : 5 706 K€ HT.

Acquisition des actifs de la société Gramos Applied

Orapi a signé le 17 mai 2007 un protocole d'accord pour l'acquisition des actifs et du fonds de commerce de la société Gramos Applied UK, suite au dépôt de bilan de cette société.

Gramos Applied est un fabricant et un distributeur de produits consommables techniques pour les industries, les transports, les secteurs alimentaires et l'hygiène. Basée en Angleterre, près de Birmingham (West Midlands) à Smethwick, Gramos Applied fabrique plus de 3 000 références produits. En 2006, Gramos Applied a réalisé un chiffre d'affaires de près de 17 M€, dont 70% sur le Royaume-Uni. Compte tenu du contexte de la reprise, le chiffre d'affaires estimé en année pleine est de l'ordre de 11 M€.

La reprise des actifs a été réalisée par la société Orapi Applied Ltd, société nouvellement créée et détenue à 80% par Orapi SA et à 20% par des dirigeants salariés du groupe Orapi.

Orapi Applied Ltd a réalisé un chiffre d'affaires depuis sa création le 17 mai 2007 de 6 057 K€ soit 10,5% du chiffre d'affaires consolidé annuel.

Acquisition de la société DACD

Dans son communiqué du 20 juillet 2007, Orapi a annoncé avoir réalisé, conformément à sa stratégie de croissance externe sur des marchés de niches, l'acquisition de 100% de la société Fideter, société holding détenant la société DACD.

Avec un site de production implanté à Valence, DACD fabrique et commercialise principalement en France des produits consommables techniques pour l'industrie et les services. DACD a réalisé un chiffre d'affaires de 10,6 millions d'euros au cours de son dernier exercice clos le 31 mars 2007.

DACD a réalisé depuis le 1^{er} juillet un chiffre d'affaires de 5 064 K€ soit 8,7% du chiffres d'affaires consolidé du groupe Orapi.

Le prix d'acquisition comptabilisé en titres de participation intègre les frais liés à l'acquisition. Par ailleurs, Orapi SA pourra verser un earn out de 1 000 K€ payable pour moitié en 2008 et pour moitié en 2009 en fonction d'objectif de performances commerciales définis dans le protocole d'acquisition du 12 juillet 2007. Cet earn out n'a pas été comptabilisé.

Augmentation de capital avec DPS

Le groupe Orapi a réalisé en juillet 2007 une augmentation de capital d'un montant brut de 5 951 K€ par émission de 440 824 actions au prix de 13,50 euros. L'augmentation de capital souscrite en totalité a été suivie à hauteur de 164 500 actions soit 2 221 K€ par MG3F qui détient après augmentation 1 351 499 actions soit 61,3 % du capital d'Orapi SA.

L'augmentation de capital net des frais liés à l'opération s'élève à 5 728 K€ dont 441 K€ en capital social et 5 287 K€ au titre de la prime d'émission.

Le capital social après l'augmentation est composé de 2 204 122 actions de valeur nominale de 1 euro.

Abandon de créance

Un abandon de créances d'un montant de 80 000 euros a été réalisé au profit de la filiale Italienne ORAPI SRL.

2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis, dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - o continuité de l'exploitation,
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - o indépendance des exercices.
- conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement du CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.
- conformément aux règlements CRC 2004-06 – relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements.

2.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|---|-------------------------|
| - Constructions : | 10 à 20 ans en linéaire |
| - Agencements et aménagements des constructions | 5 à 10 ans en linéaire |
| - Installations techniques, matériel et outillage industriels | 2 à 5 ans en linéaire |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans en linéaire |

2.3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche et développement : Depuis 2001, les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. Les dépenses antérieures immobilisées sont totalement amorties.

Brevets, licences et marques : les brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisés. Seuls les brevets ou marques acquises sont classés dans cette rubrique.

Logiciels informatiques : les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition.

Droits au bail : le montant des droits au bail inscrit à l'actif du bilan représente leur prix d'acquisition.

Fonds commerciaux : les fonds commerciaux sont amortis sur 10 ans. Ces amortissements sont enregistrés en charges d'exploitation.

Lorsque des indices de perte de valeur sont décelés dans l'activité ou dans la rentabilité de l'actif, des tests de dépréciation sont pratiqués. Les tests de pertes de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable (actualisation de cash flow futurs ou valeur de marché). Les cash flows actualisés sont évalués à partir des budgets et prévisions sur une durée de 5 ans en prenant en compte une valeur terminale.

2.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'utilité le justifie. La valeur d'utilité est appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres détenus par Orapi SA d'une part et les perspectives d'avenir basées notamment sur l'évolution des cash flow futurs et des plus values latentes potentielles.

En 2007, la société a opté l'option d'incorporer les frais d'acquisition dans le coût d'entrée des titres de participation.

Au 31/12/2006, les tests effectués ont conduit à la constatation d'une provision pour dépréciation de 210 KE sur les titres ORAPI INC, maintenue au 31/12/2007.

Les actions auto détenues dans le cadre des contrats de liquidité et de rachat sont classées en immobilisations financières.

2.5 - STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks de la Société sont constitués de deux catégories suivantes :

- Matières Premières,
- En cours de production et produits finis.

Matières premières et marchandises

Les stocks de matières premières, emballages et marchandises sont évalués à leur prix d'achat.

Produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Des dépréciations sont éventuellement constatées en fonction notamment des perspectives de ventes, des évolutions technologiques et plus généralement du risque liée à l'obsolescence.

2.6 - CREANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée.

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en "Ecart de conversion" à l'Actif ou au Passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

2.8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges, aux risques et aux charges en cours en application des dispositions de la réglementation du CRC 2000-06.

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes sociaux.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations Incorporelles	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	31/12/2007
Frais Etablissement	3			3
Recherche et développement	47			47
Brevets, Licences, Marques	304			304
Logiciel, Web	330	138		468
Droit au bail	480			480
Fonds de commerce	57			57
Immobilisation en cours	62		62	0
Montants Bruts	1 282	138	62	1 359
Amortissements et Provisions				
Frais Etablissement	3			3
Recherche et développement	47			47
Brevets, Licences, Marques	196	25		221
Logiciel, Web	179	84		263
	0			0
Fonds de commerce	0			0
Montants des Amortis, et Provisions	425	109	0	534
Montants Nets	857	30	62	825

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charge de l'exercice est estimé à 457 K€ sur 2007.

3.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations Corporelles	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	31/12/2007
Terrain	387		387	0
Constructions	414	699	55	1 058
Installations techniques, matériel Outil,	1 251	433	12	1 672
Autres immobilisations corporelles	306	452	101	657
Immobilisation en cours	1 191	4 414	5 413	192
Avances et acomptes	0			0
Montants Bruts	3 549	5 997	5 581	3 579
Amortissements et Provisions				
Constructions	239	39	37	242
Installations techniques, matériel Outil,	841	171	12	1 000
Autres immobilisations corporelles	194	67	99	163
Avances et acomptes	0			0
Montants des Amortis, et Provisions	1 274	277	147	1 404
Montants Nets	2 275	5 720	5 433	2 174

Les immobilisations en cours concernent principalement les investissements du site de Saint-Vulbas refacturés à HSBC.

3.3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations Financières	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	31/12/2007
Participations	12 904	4 166	93	16 977
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	105	133		238
Autres immobilisations financières	59	123	16	165
Montants Bruts	13 069	4 422	110	17 381
Amortissements et Provisions				
Participations	210			210
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0			0
Autres immobilisations financières	20			20
Montants des Amortis, et Provisions	230	0	0	230
Montants Nets	12 839	4 422	110	17 151

Le prix d'acquisitions des titres de DACD et des titres d'Orapi Applied Ltd sont respectivement de K€. 4 061 et de K€. 12.

La provision pour dépréciation de 210 K€ concerne les titres ORAPI INC.

Au 31 décembre 2007, les titres auto détenus par la société sont au nombre de 10 962 et ont été valorisés à la valeur la plus faible entre le prix d'acquisition et la moyenne des 20 derniers cours de bourse.

3.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET AUTRES OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Le détail des titres de participation est donné dans le "Tableau des filiales et participations" joint à la présente annexe. Cf. 4.9

Filiales et autres entreprises liées	Montant
Immobilisations Financières	
Participations	16 977
Titres immobilisés Actions Propres	238
Prêts	0
Autres Immobilisations Financières	0
Créances	
Créances Clients	1 115
Autres créances /comptes courants	8 261
Dettes	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	215
Avances en comptes courants	
Compte de Résultat	
C.A Marchandises	8 696
C.A de Services	2 545
Achats	1 115
Produits sur Compte Courant	274
Produits sur titres de participation	393
Provision s/titre de participation	210
Perte s/créance liées à des participations	80

Transaction avec les dirigeants salariés

Préalablement à l'acquisition des actifs de la société Gramos Applied en Mai 2007, une société nouvelle Orapi Applied Ltd a été créée pour la reprise de ces actifs. Trois dirigeants salariés ont souscrit 20 % de la société Orapi Applied Ltd au côté de la société Orapi SA, détentrice de 80% du capital. Orapi a signé le 2 octobre 2007 un contrat d'option avec ces salariés (cf. §5.8 Transaction avec les parties liées).

3.5 - STOCKS ET EN-COURS

Stock et en cours	31/12/2007	31/12/2006
Matières Premières et Autres Approvisionnements	794	672
Produits Intermédiaires et finis	1 568	975
Montants Bruts	2 362	1 647
Amortissements et Provisions		
Provision pour dépréciations Matières Premières	6	3
Provision pour dépréciations Produits Finis	77	61
Montants des Amortis, et Provisions	83	64
Montants Nets	2 279	1 583

3.6 - CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Nature	31/12/2007	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	36	36	
Autres Immobilisations Financières	129	129	
Avances et acomptes fournisseurs	56	56	
Clients douteux ou litigieux	0	0	
Créances clients	1 115	1 115	
Personnel et comptes rattachés	3	3	
Organismes sociaux	37	37	
Etats impôts et taxes	293	293	
Groupe et associés	8 261	8 261	
Débiteurs divers	88	88	
Charges constatées d'avances	230	230	

3.7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Nature	31/12/2007	31/12/2006
Valeurs mobilières de placement	736	1 133
Disponibilités	0	168
Montants Bruts	736	1 301
Amortissements et Provisions		
Provision pour dépréciations		
Montants des Amortis, et Provisions	0	0
Montants Nets	736	1 301

Nature	31/12/2006	+	-	31/12/2007	+ OU - VALUE
OPCVM Banque Rhône Alpes	361	6 712	6 963	110	36
OPCVM Lyonnaise de Banque	772		301	472	17
OPCVM Gilbert Dupont		99	80	20	1
OPCVM CA		854	720	133	3
Montants Nets	1 133	7 665	8 064	735	57

Les OPCVM sont constitués de SICAV de trésoreries sans risque.

3.8 - MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

Nature	31/12/2006	Affectation du Résultat 2006	Augmentation	Résultat 2007	Distribution dividende	31/12/2007
Capital	1 763		441			2 204
Prime d'émission et de conversion	7 938		5 287			13 225
Prime d'apport	29					29
Réserve légale	139	1				140
Autres réserves	0					0
Réserve PVL	0					0
Report à nouveau	977	17			-422	572
Résultat	18	-18		725		725
Provisions réglementées	0					0
	0					0
Amortissements dérogatoires	75		18			93
Montant Total	10 939	0	5 746	725	-422	16 988

Le capital social au 31 décembre 2007 est composé de 2 204 122 actions de valeur nominale de 1 €.

3.9 - PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Nature	31/12/2006	Dotations	Reprises Utilisés	Reprises Non Utilisés	31/12/2007
Exploitation	67	47	33	20	61
Provision pour litiges	67	27	33	20	41
Autres Provisions		20			20
Financier	9	7	0	9	7
Provision pour risques financiers	9	27	0	9	27
Exceptionnel	0	0	0	0	0
Montants Bruts	76	54	33	29	68

Les provisions pour litiges concernent principalement les litiges prud'homaux.

3.10 - AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

Nature	31/12/2006	Dotations	Reprises Utilisées	31/12/2007
Exploitation	68	19	0	87
Provision Stocks et en-cours	64	18		82
Provision Clients	0			0
Provision pour dépréciation Autres débiteurs	4	1		5
Financier	114	0	114	0
Provision s/ CC Associés	114	0	114	0
Montants Bruts	182	19	114	87

3.11 - EMPRUNTS ET DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Ventilation des emprunts et dettes par échéances	31/12/2007	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et moins de cinq ans	Montant à plus de cinq ans
Etablissements de crédits	12 642	2 379	8 709	1 554
Emprunts et dettes divers	440	440	0	
Avance et acomptes reçus sur commandes	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 081	2 081		
Dettes sur immobilisations	490	490		
Dettes fiscales et sociales	539	539		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	0	0		
Montants Bruts	16 192	5 929	8 709	1 554

La société n'a pas de covenant bancaire non respecté au 31 décembre 2007.

3.12 - CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Détail des produits à recevoir	31/12/2007	31/12/2006
Créances clients et compte rattachés		
418000 clients factures à établir	164	254
Autres Créances		
409800 RRR A obtenir avoir à recevoir	21	14
Total général	185	268

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	5	7
Emprunts et dettes financières divers	37	14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	413	485
Dettes fiscales et sociales	309	249
Autres dettes		
Total général	763	755

Détail des produits constatés d'avance	31/12/2007	31/12/2006
487000 Produits constatés d'avance		1

Détail des Charges constatés d'avance	31/12/2007	31/12/2006
486000 Charges constatés d'avance	230	143

4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation du Chiffre d'affaires net	France	Etranger	Total
Ventes de Produits finis	7 125	1 455	8 579
Produits des activités et annexes	2 005	831	2 836
Total général	9 130	2 286	11 415

4.2 - CHARGES ET PRODUITS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES

Charges et produits relatifs aux entreprises liées	Montant
Produits	
C.A Marchandises	8 696
C.A de Services	2 565
Produits sur Compte Courant	274
Produits de participation	393
Reprise provision s/créance liées participation	114
Charges	
Achats	1 115
Provision s/créance liées participation	210
Perte s/créance liées	80

4.3 - RESULTAT FINANCIER

Détails du Résultat financier	31/12/2007
Dividendes	393
Revenus s/ Compte courant	274
Autres intérêts et produits assimilés	1
Reprise de provisions	123
Différences positives de changes	11
Produits nets sur cessions de V.M.P	83
Sous total des produits financiers	885
Dotations aux amortissements et aux provisions financières	7
Abandon de créance	80
Intérêts et charges assimilées	572
Différences négatives de changes	5
Charges sur cessions de V.M.P	27
Sous total des charges financières	691
Total Résultat Financier	194

4.4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Détails du Résultat Exceptionnel	31/12/2007
Produits sur opérations de gestions	5
Produits sur cessions d'immobilisations	5 723
Produits sur reprise de provisions	0
Sous total des produits exceptionnels	5 727
Charges sur opérations de gestion	3
Charges sur cessions d'immobilisations	5 726
Charges sur dépréciation exceptionnelle	19
Sous total des charges exceptionnelles	5 748
Total Résultat Exceptionnel	-20

4.5 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les sociétés françaises Orapi SA, Orapi Europe, Orapi International, Meyssol, Luprotec sont intégrées fiscalement. La convention d'intégration est basée sur un principe de neutralité.

Orapi SA est également tête de consolidation du groupe Orapi.

La répartition de l'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale se décompose de la façon suivante :

Sociétés	Résultat Avant Impôt	Déficit reportable	Impôts Société	Résultat Net
ORAPI EUROPE	252	0	99	153
ORAPI INTERNATIONAL	15	0	5	10
MEYSSOL	154	5	51	103
LUPROTEC	-22	23	1	-21
ORAPI SA	776		51	725
Montants Bruts	1 176	28	207	970

5 – ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 - CREDIT BAIL

En mars 2003 (avec effet au 1^{er} janvier) le crédit bail immobilier a été racheté à MG3F avec paiement d'un droit au bail de 480 000 euros.

Crédit Bail (en K€)	Immobilier	Matériel
Valeur d'origine	1 702	313
Terrain	371	
Amortissement exercice	67	71
Amortissement cumulé	333	299
Valeur nette	1 369	13
Redevances payées		
Cumuls exercices antérieurs	900	251
Exercice	223	81
Total	1 123	332
Redevances restant à payer		
A un an au plus	222	13
A + un an et 5 ans au plus	129	2
A + de 5 ans		
Total	351	15
Valeur résiduelle	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice	224	81

5.2 - ETAT DES HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS

Dette	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti au 31 décembre 2007
Emprunt BRA	Nantissement actions société non cotée	oct-2005	oct-2012	247
Emprunt BNP	Nantissement actions société non cotée	oct-2005	oct-2012	246
Emprunt CA	Nantissement actions société non cotée	oct-2005	oct-2012	248
Emprunt SLB	Nantissement actions société non cotée	oct-2005	oct-2012	247
Emprunt SG	Nantissement actions société non cotée	oct-2005	oct-2012	250
Emprunt SG	Nantissement actions société non cotée	juil-2007	juil-2014	1 661
Emprunt CA	Nantissement actions société non cotée	juil-2007	juil-2014	1 805
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	Mai 2003	nov-2008	67
Emprunt CA	Nantissement fonds de commerce	Mai 2003	nov-2008	63
Emprunt CA	Nantissement fonds de commerce	Juillet 2004	Juillet 2009	34
Emprunt SLB	Nantissement fonds de commerce	Mars 2004	Mars 2014	222
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	Mars 2004	Mars 2014	133
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	nov-2004	nov-2009	81
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	nov-2006	oct-2013	853
Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	sept-2006	août-2013	676
Emprunt CA	Nantissement fonds de commerce	Dec-2006	sept-2013	1 807
Emprunt LDB	Nantissement fonds de commerce	nov-2006	aout 2010	684
Emprunt SG	Nantissement fonds de commerce	oct-2006	sept-2013	1 585
Emprunt SLB	Nantissement fonds de commerce	juin-2007	juin-2013	648
Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	déc-2007	déc-13	700
	Total Immobilisation Incorporelle			12 257
Emprunt SLB	Nantissement immobilisation corporelle	Mai 2003	Nov- 2008	52
Emprunt CA	Nantissement immobilisation corporelle	sept 2004	Sept 2009	79
Emprunt Bnp	Nantissement immobilisation corporelle	févr-05	févr-09	43
	Total Immobilisation corporelle			174
SLB	Caution bancaire	nov-06	mai-08	159
	Total Nantissement sur stock et clients			159

5.3 - INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements au titre des régimes à prestations définies (indemnités de départ à la retraite) sont calculés annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces estimations reposent sur des hypothèses actuarielles qui intègrent la probabilité de durée du service futur du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel ; les engagements correspondants sont actualisés. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2007 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation (inflation comprise) 4.25 %
- Revalorisation annuelle des salaires 2 %
- Turnover 10% dégressif jusqu'à 50 ans
- Départ volontaire

Le montant des engagements de retraite actualisés au 31 décembre 2007 s'élève à 65 668€. Cet engagement hors bilan n'est pas provisionné au 31 décembre 2007.

5.4 - EMISSION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (stock options)

L'évolution des stocks options est la suivante

Options de souscription d'actions	En nombre	Valeur unitaire	Valeur totale	Date limite d'exercice
Capital : nombre d'actions à la clôture	2 204 122			
Nombre d'options à l'ouverture	49 800	12,34	614 357	2008 & 2010
Nombre d'options attribuées durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'options exercées durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'options déchues durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'options expirées durant l'exercice	na	na	na	na
Nombre d'option en circulation à la clôture	49 800	12,34	614 357	2008,2010 et 2012
Nombre d'option exerçables	15 800	17,58	277 810	

Concernant le plan d'option attribué en 2006, le prix d'exercice des options est égal à 80% des 20 derniers cours de l'action à la date d'attribution. La période d'acquisition est de 4 ans.

Le Groupe n'a aucune pratique passée de dénouement en trésorerie.

Les paramètres utilisés pour l'évaluation du plan de stock options attribuées en 2006 sont :

Taux de dividendes attendu : 1,25%

Volatilité attendue : 59%

Taux d'intérêt sans risque : 3,92%

Durée de vie attendue de l'option : 5 ans

Prix d'exercice moyen pondéré : 9,02 €

5.5 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature	Montant
Amortissement frais d'acquisition	170
Congés Payés	127
Organic	14
Plus value Latente sur OPCVM	63
Total allégement	374

5.6 - EFFECTIF

Nature	TOTAL
Effectif au 31 décembre 2007	
Cadres	7
Employés	36
Total Effectif	43

5.7 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction d'Orapi SA s'élève à : 453 K€.

5.8 - ACTIONS DETENUES PAR LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE ORAPI APPLIED LTD

Orapi a signé en octobre 2007 un contrat d'option prévoyant une option d'achat et de vente des actions détenues par les actionnaires minoritaires de sa filiale Orapi Applied LTD. Au 31 décembre 2007, la valeur des actions détenues par ces actionnaires minoritaires est estimée selon les termes du contrat d'option à 1 508 K€.

5.9 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Exercice de l'option d'achat des 20% de titres de la société Orapi Applied LTD

Orapi a exercé le 2 janvier 2008 son option d'achat des 20% de titres de sa filiale Orapi Applied LTD. Cette opération sera réalisée par voie d'échange avec des actions Orapi SA et donnera lieu à une augmentation de capital à réaliser par le conseil d'administration sur délégation de l'assemblée générale.

Signature d'un compromis de vente de l'usine de Vault en Velin

En date du 4 février 2008, Orapi a signé un compromis de vente du bâtiment de Vault en Velin qui abritait le siège social et les principaux bâtiments administratifs et industriels d'Orapi en France. L'acte de cession de ce bâtiment devrait intervenir au courant du mois d'avril après la levée de différentes conditions suspensives.

Les termes de ce compromis ne sont pas de nature à générer de moins value comptable au moment de la cession.

5.10 - TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros) au 31/12/07
ORAPI SA

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Capitaux propres	Quote part de capital détenue en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par Orapi SA	Cautions et avals donnés par Orapi SA	Chiffre d'affaire du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Di e p S l'
ORAPI EUROPE *	637	367	1157	100	637	637	958		9 822	153	
ORAPI INTERNATIONAL *	74	35	119	100	74	74	134		1 310	10	
ORAPI PACIFIQUE	0	70	150	100	51	51	130		661	80	
ORAPI INC **	1982	-706	866	100	1982	1772	70		2 191	-31	
ORAPI LIMITED	710	402	1200	100	718	718	65		2 969	127	
ORAPI Italie	10	0	70	100	10	10	150		1 063	-80	
ORAPI NORDIC	200	71	732	100	217	217	992		10 025	462	
ORAPI CHILI***	25	0	18	20	6	6			20	-7	
LUPROTEC	230	104	312	100	2125	2125	299		6 106	-21	
LABORATOIRE MEYSSOL	150	-65	187	100	150	150	688	126	4 012	103	
ORAPI ASIA	1770	-1319	979	100	3279	3279	643		3 674	146	
ORAPI APPLIED BENELUX	84	325	495	100	2558	2558			3 369	86	
ORAPI APPLIED NORVEGE	70	27	225	100	805	805			2 141	124	
ORAPI APPLIED SPAIN	257	25	287	100	293	293			788	5	
ORAPI APPLIED UK	15	0	70	80	12	12	4261		6 057	61	
DACD	1500	2098	3939	100	4061	4061	101		5 065	340	
TOTAL	7715	1434	10806	NA	16978	16768	8491	126	59273	1558	

*Orapi Europe, Orapi International, Luprotec, Laboratoire Meyssol sont intégrées fiscalement avec ORAPI SA

**ORAPI INC est une Holding en Amérique, les chiffres correspondent à la sous consolidation américaine,

***ORAPI CHILI comptes arrêtés au 30/06/07

6.2 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2003	2 004	2005	2006
CAPITAL SOCIAL	1 175 532	1 763 298	1 763 298	1 763 298
NB ACTIONS ORDINAIRES	1 175 532	1 763 298	1 763 298	1 763 298
NB ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE	0	0	0	0
NB MAXIMAL D'ACTIONS A CREER	0	0	0	0
PAR CONVERSION D'OBLIGATIONS	0	0	0	0
PAR EXERCICE DE DROITS DE SOUSCRIPTION	15 800	25 800	25 800	49 800
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	6 400 661	7 370 164	7 858 907	9 498 965
RESULTAT AVANT IMPOTS, PARTICIPATION, DOTATION	219 242	1 231 791	755 878	700 001
IMPOTS SUR LES BENEFICES	92 940	-65 451	-83 686	214 130
PARTICIPATION DES SALARIES	0	0	0	0
RESULTAT APRES IMPOTS, PARTICIP., DOTATIONS	-222 620	307 365	586 170	17 649
RESULTAT DISTRIBUE	0	0	176 330	423 192
PAR ACTION RESULTAT APRES IMPOTS AVANT DOTATIONS	0,11	0,74	0,48	0,28
PAR ACTION RESULTAT APRES IMPOTS ET DOTATIONS	-0,19	0,17	0,33	0,01
DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION	0,00	0	0,1	0,24
EFFECTIF MOYEN DES SALARIES	39	35	35	44
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE	1 028 349	1 029 233	1 095 608	1 229 926
COTISATIONS SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX	383 209	427 107	435 481	466 272

6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Orapi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2.4 de l'annexe concernant le traitement des frais d'acquisition dans le coût d'entrée des titres de participation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2.3 et 2.4 de l'annexe exposent les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des immobilisations incorporelles et financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 2.4 de l'annexe expose également le traitement des frais d'acquisition dans le coût d'entrée des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié notamment que le changement d'option fiscale précisé ci-dessus est justifié et que son effet est correctement calculé et présenté.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toutes natures consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Issy-les-Moulineaux et Lyon, le 21 mars 2008
Les Commissaires aux Comptes

EUCLIDE EXPERTISE
Guillaume BALDON

ERNST & YOUNG
Nicolas SABRAN

7 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 27 à 45 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Fait à Saint Vulbas, le 17 avril 2008,

Guy CHIFFLOT

Président et Directeur Général

8 TABLES DE CONCORDANCE

8.1 TABLE DE CONCORDANCE GENERALE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence	125
1.2. Attestation du responsable du document de référence	125

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	82 – 83
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés	82 – 83

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1. Informations financières sélectionnées pour chaque exercice de la période couverte	9 – 10
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA

4. FACTEURS DE RISQUE	36 – 40
------------------------------	---------

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. Histoire et évolution	3
5.1.1. Raison sociale et nom commercial	12
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	13
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	12
5.1.4. Siège social et forme juridique, législation applicable aux activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	12
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	29 - 31 et 76- 78
5.2. Investissements	
5.2.1. Investissements réalisés durant les trois derniers exercices	7
5.2.2. Principaux investissements en cours	7-8
5.2.3. Principaux investissements à venir ayant fait l'objet d'un engagement ferme par les organes de direction	7-8

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. Principales activités	3-7
6.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et principales activités	3-7
6.1.2. Nouveaux produits ou services lancés sur le marché ayant fait l'objet de publicité	29
6.2. Principaux marchés	6-7
6.3. Événements exceptionnels	30
6.4. Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	39
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	NA

7. ORGANIGRAMME

7.1. Organigramme du groupe	11
7.2. Liste des filiales importantes	10, 32 et 62

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles importantes	7-8 et 12
8.2. Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles.	NA

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. Situation financière	27-33
9.2. Résultat d'exploitation	27-33
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	27-33
9.2.2. Raisons et changements importants du chiffre d'affaires	27-33
9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	NA

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	21 à 26, 50
10.2. Flux de trésorerie	49
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur;	67 à 70
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5. Sources de financement attendues	9

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	32, 39
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Principales tendances depuis la fin de l'exercice.	30, 31
12.2. Tendances connues ou événements susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur	29 – 31
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	
13.1. Principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé ses prévisions ou ses estimations	NA
13.2. Rapport des contrôleurs légaux indépendants sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	NA
13.3. Comparabilité des prévisions ou estimations aux informations historiques	NA
13.4. Déclaration sur la validité des prévisions	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Organes d'administration, de direction et de surveillance	14 - 17, 79 – 82 et 86 – 89
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	80
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1 Rémunérations et avantages en nature	81 – 82
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	81 – 82
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration des mandats	79
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages	81, 84 et 85
16.3. Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération	82
16.4. Conformité au régime du gouvernement d'entreprise en France	15 – 16, 79 - 82
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés	11, 75
17.2. Participations et stock options	24 – 27, 75 et 82
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	26
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires significatifs non représentés au conseil d'administration	22
18.2. Droits de vote différents	21, 22 et 41
18.3. Contrôle	22
18.4. Accord susceptible d'entraîner un changement de son contrôle de l'émetteur	25
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	71 et 84 – 85
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	47 à 76
20.2. Informations financières pro forma	78
20.3. États financiers	47 à 50
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1. <i>Attestation des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques</i>	76 - 77, 84 – 85 et 123-125

20.4.2. <i>Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	NA
20.4.3. <i>Sources et informations sur la vérification des informations non tirées des états financiers vérifiés</i>	NA
20.5. Date des dernières informations financières	47
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.6.1. <i>Informations trimestrielles ou semestrielles</i>	10
20.6.2. <i>Informations financières intermédiaires</i>	NA
20.7. Politique de distribution des dividendes	27 et 33 - 34
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	35 - 36
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	29 - 31

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social	21
21.1.1. <i>Montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions:</i>	23 - 24
(a) <i>Nombre d'actions autorisées</i>	
(b) <i>Nombre d'actions émises et totalement libérées et non totalement libérées</i>	
(c) <i>Valeur nominale par action</i>	
(d) <i>Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice</i>	
21.1.2. <i>Actions non représentatives du capital</i>	NA
21.1.3. <i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions auto détenues</i>	22, 39
21.1.4. <i>Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription</i>	NA
21.1.5. <i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré</i>	NA
21.1.6. <i>Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option</i>	NA
21.1.7. <i>Historique du capital social</i>	21, 23
21.2. Acte constitutif et statuts	12 - 21
21.2.1. <i>Objet social</i>	12 - 13
21.2.2. <i>Toutes dispositions contenues dans les statuts, une charte ou un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	14 - 17
21.2.3. <i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</i>	17
21.2.4. <i>Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</i>	17
21.2.5. <i>Modalités de convocation et conditions d'admission aux assemblées générales</i>	18 - 20
21.2.6. <i>Toutes dispositions contenues dans les statuts, une charte ou un règlement qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou empêcher un changement de contrôle</i>	20
21.2.7. <i>Toutes dispositions contenues dans les statuts, une charte ou un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.</i>	21
21.2.8. <i>Conditions imposées dans les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.</i>	NA

22. CONTRATS IMPORTANTS 8

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS 76 - 77, 84 - 85, 93 - 94 et 123 - 125

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 102 - 103

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 32, 62

8.2 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

<i>Comptes annuels</i>	104 – 122
<i>Comptes consolidés</i>	47 – 76
<i>Rapport de gestion</i>	27 – 46
<i>Attestation du responsable du rapport financier</i>	125
<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</i>	123 – 125
<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	76 – 77
<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	83
<i>Rapport du Président sur le fonctionnement du conseil et le contrôle interne</i>	86 – 93
<i>Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président au Conseil d'Administration</i>	93 - 94